

États financiers consolidés

Table des matières

91	Responsabilité à l'égard de l'information financière		
92	Rapports des vérificateurs indépendants aux actionnaires		
94	Bilan consolidé		
95	État des résultats consolidé		
96	État de l'évolution des capitaux propres consolidé		
97	État du résultat étendu consolidé		
98	État des flux de trésorerie consolidé		
99	Notes afférentes aux états financiers consolidés		
99	Note 1 – Sommaire des principales conventions comptables	133	Note 18 – Cumul des autres éléments du résultat étendu
107	Note 2 – Juste valeur des instruments financiers	133	Note 19 – Sensibilité aux taux d'intérêt
111	Note 3 – Acquisitions et cessions importantes	135	Note 20 – Rémunération à base d'actions
112	Note 4 – Valeurs mobilières	137	Note 21 – Avantages sociaux futurs
116	Note 5 – Prêts	141	Note 22 – Impôts sur les bénéfices
118	Note 6 – Titrisations et entités à détenteurs de droits variables	143	Note 23 – Résultat par action
120	Note 7 – Terrains, bâtiments et matériel	143	Note 24 – Engagements, cautionnements, actifs donnés en garantie et passifs éventuels
121	Note 8 – Écart d'acquisition et autres actifs incorporels	146	Note 25 – Concentration du risque de crédit
122	Note 9 – Autres actifs	146	Note 26 – Opérations entre parties liées
122	Note 10 – Dépôts	147	Note 27 – Informations sectorielles et géographiques
122	Note 11 – Autres passifs	149	Note 28 – Instruments financiers – informations
123	Note 12 – Activités de négociation	150	Note 29 – Rapprochement entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et ceux des États-Unis
123	Note 13 – Instruments financiers désignés à la juste valeur	155	Note 30 – Modifications futures de conventions comptables canadiennes
125	Note 14 – Instruments dérivés		
129	Note 15 – Couvertures désignées aux fins comptables		
129	Note 16 – Titres secondaires		
130	Note 17 – Passif au titre des actions privilégiées et capital-actions		

Responsabilité à l'égard de l'information financière

La direction de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) est responsable de la préparation de la Reddition de comptes annuelle qui comprend les états financiers consolidés et le rapport de gestion ainsi que de la présentation d'une information à jour et fiable. Les états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et les exigences de la *Loi sur les banques* (Canada). Le rapport de gestion a été préparé selon les exigences des lois sur les valeurs mobilières applicables.

Les états financiers consolidés et le rapport de gestion comprennent nécessairement des éléments qui tiennent compte des meilleurs jugements et estimations à l'égard de l'incidence prévue des opérations et événements actuels, compte tenu de leur importance relative. Toutes les informations financières présentées dans la Reddition de comptes annuelle sont conformes à celles des états financiers consolidés.

La direction a mis au point et maintient des systèmes, des contrôles et des procédés efficaces qui font en sorte que l'information utilisée à l'interne et publiée est fiable et disponible en temps opportun. Au cours de l'exercice écoulé, nous avons continué de rehausser, de consigner et de contrôler l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Le résultat de ces travaux a fait l'objet d'une vérification par les vérificateurs nommés par les actionnaires. À la fin de l'exercice, nous avons déclaré que les contrôles internes à l'égard de l'information financière sont efficaces et que la CIBC s'est conformée aux exigences établies par la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis en vertu de l'article 404 de la loi américaine intitulée *Sarbanes-Oxley*. Conformément à l'article 302 de la loi *Sarbanes-Oxley*, le chef de la direction et le chef des services financiers de la CIBC déposent auprès de la SEC une attestation relativement au document annuel de présentation de l'information financière de la CIBC aux États-Unis (Formulaire 40-F). La même attestation est remise aux Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) aux termes du Règlement 52-109.

Le vérificateur principal et son personnel passent en revue les contrôles internes de la CIBC, y compris les contrôles et la sécurité des systèmes d'information informatisés, l'environnement global de contrôle et les contrôles comptables et financiers, et produisent un rapport à leur égard. Le vérificateur principal a pleinement et librement accès au comité de vérification.

Il incombe au conseil d'administration de passer en revue la présentation de l'information financière par l'entremise du comité de vérification, qui se compose d'administrateurs qui ne sont pas directeurs ni employés de la CIBC. Le comité de vérification passe en revue les états financiers consolidés et les rapports de gestion intermédiaires et annuels, et les recommande aux fins d'approbation par le conseil d'administration. Parmi les autres principales responsabilités du comité de vérification, notons le suivi du système de contrôles internes de la CIBC, le suivi de sa conformité aux exigences juridiques et réglementaires, le choix des vérificateurs nommés par les actionnaires et l'examen des compétences, de l'indépendance et du rendement des vérificateurs des actionnaires et des vérificateurs internes.

Ernst & Young s.r.l., vérificateurs nommés par les actionnaires, s'attachent à comprendre les contrôles internes et les procédés de présentation de l'information financière de la CIBC afin de planifier et d'exécuter les tests et autres procédés de vérification qu'ils jugent nécessaires dans les circonstances pour exprimer une opinion dans leur rapport qui suit. Les vérificateurs nommés par les actionnaires ont pleinement et librement accès au comité de vérification, avec qui ils discutent de la vérification et des questions qui s'y rapportent.

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), Canada examine et fait enquête sur les activités et les affaires de la CIBC, au besoin, afin de s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada), en ce qui a trait à la sécurité des déposants et des créanciers de la CIBC, font l'objet d'un respect rigoureux et que la situation financière de la CIBC est saine.

Rapport des vérificateurs indépendants aux actionnaires

Rapport sur les états financiers

Nous avons vérifié les bilans consolidés de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) aux 31 octobre 2008 et 2007 et les états consolidés des résultats, de l'évolution des capitaux propres, du résultat étendu et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 octobre 2008. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la CIBC. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que nos vérifications constituent un fondement raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image

fidèle de la situation financière de la CIBC aux 31 octobre 2008 et 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 octobre 2008 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comme il est précisé à la note 1 afférente aux états financiers consolidés, la CIBC a adopté, pour l'exercice 2008, les exigences de l'abrégé modifié du Comité sur les problèmes nouveaux (CPN) 46 de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), *Baux adossés*, et les modifications apportées aux chapitres 3855, « Instruments financiers — comptabilisation et évaluation » relativement au reclassement des actifs financiers, et pour l'exercice 2007, les exigences des chapitres 3855, 3865, « Couvertures », 1530, « Résultat étendu » et 3251, « Capitaux propres » du *Manuel de l'ICCA*.

Nous avons également vérifié, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière au 31 octobre 2008, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission et, dans notre rapport daté du 4 décembre 2008, nous avons exprimé une opinion sans réserve à cet égard.

Ernst & Young s.r.l.
Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 4 décembre 2008

Rapport des vérificateurs indépendants aux actionnaires

Rapport sur le contrôle interne en vertu des normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis

Nous avons vérifié le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) au 31 octobre 2008 selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (les critères établis par le COSO). La responsabilité du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incombe à la direction de la CIBC. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion quant à l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu à tous les égards importants. Notre vérification a compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation du risque de faiblesses importantes, les sondages et l'évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de l'évaluation du risque et la mise en œuvre de tout autre procédé que nous avons jugé nécessaire dans les circonstances. Nous estimons que notre vérification constitue un fondement raisonnable à l'expression de notre opinion.

Le processus de contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est conçu afin de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et la préparation des états financiers à des fins de publication, conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comporte des conventions

et des procédés qui 1) ont trait au maintien de livres de comptes qui, selon des données raisonnables, reflètent de façon précise et fidèle les opérations et les cessions des actifs de la société; 2) donnent l'assurance raisonnable que les opérations sont constatées adéquatement afin de permettre la préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus, et que les revenus et les frais de la société sont conformes aux autorisations données par la direction et les administrateurs de la société; et 3) donnent l'assurance raisonnable à l'égard de la prévention ou de la détection en temps opportun d'acquisitions, d'utilisations ou de cessions non autorisées des actifs de la société qui pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers.

Étant donné ses limites inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou détecter des inexactitudes. En outre, les projections quant à l'évaluation de l'efficacité dans des périodes futures sont assujetties au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements des conditions, ou que le degré de conformité aux conventions et aux procédés puisse se détériorer.

À notre avis, la CIBC a maintenu, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2008 selon les critères établis par le COSO.

Nous avons également vérifié, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, les bilans consolidés de la CIBC aux 31 octobre 2008 et 2007 et les états consolidés des résultats, de l'évolution des capitaux propres, du résultat étendu et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 octobre 2008 et, dans notre rapport daté du 4 décembre 2008, nous avons exprimé une opinion sans réserve à cet égard.

Bilan consolidé

En millions de dollars, au 31 octobre	2008	2007
ACTIF		
Encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	1 558 \$	1 457 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	7 401	12 290
Valeurs mobilières (note 4)		
Compte de négociation (note 12)	37 244	58 779
Disponibles à la vente	13 302	17 430
Désignées à leur juste valeur (note 13)	21 861	10 291
Détenues jusqu'à leur échéance	6 764	–
	79 171	86 500
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	35 596	34 020
Prêts (note 5)		
Prêts hypothécaires à l'habitation	90 695	91 664
Particuliers	32 124	29 213
Cartes de crédit	10 829	9 121
Entreprises et gouvernements (note 13)	39 273	34 099
Provision pour pertes sur créances	(1 446)	(1 443)
	171 475	162 654
Divers		
Instruments dérivés (note 14)	28 644	24 075
Engagements de clients en vertu d'acceptations	8 848	8 024
Terrains, bâtiments et matériel (note 7)	2 008	1 978
Écart d'acquisition (note 8)	2 100	1 847
Autres actifs incorporels (note 8)	427	406
Autres actifs (note 9)	16 702	8 927
	58 729	45 257
	353 930 \$	342 178 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Dépôts (note 10)		
Particuliers	99 477 \$	91 772 \$
Entreprises et gouvernements (note 13)	117 772	125 878
Banques	15 703	14 022
	232 952	231 672
Divers		
Instruments dérivés (note 14)	32 742	26 688
Acceptations	8 848	8 249
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert (notes 12 et 13)	6 924	13 137
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	38 023	28 944
Autres passifs (note 11)	13 167	13 728
	99 704	90 746
Titres secondaires (note 16)	6 658	5 526
Passif au titre des actions privilégiées (note 17)	600	600
Participations sans contrôle	185	145
Capitaux propres		
Actions privilégiées (note 17)	2 631	2 331
Actions ordinaires (note 17)	6 062	3 133
Actions autodétenues (note 17)	1	4
Surplus d'apport	96	96
Bénéfices non répartis	5 483	9 017
Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 18)	(442)	(1 092)
	13 831	13 489
	353 930 \$	342 178 \$

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

Gerald T. McCaughey
Président et chef de la direction

Gary F. Colter
Administrateur

État des résultats consolidé

En millions de dollars, exercice terminé le 31 octobre	2008	2007	2006
Revenu d'intérêts			
Prêts	9 308 \$	9 738 \$	8 526 \$
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	1 535	2 131	1 568
Valeurs mobilières	2 682	3 105	2 745
Dépôts auprès d'autres banques	638	807	430
	14 163	15 781	13 269
Frais d'intérêts			
Dépôts	6 853	8 050	6 105
Autres passifs	1 801	2 838	2 398
Titres secondaires	271	304	300
Passif au titre des actions privilégiées (note 17)	31	31	31
	8 956	11 223	8 834
Revenu net d'intérêts	5 207	4 558	4 435
Revenu autre que d'intérêts			
Rémunération de prise ferme et honoraires de consultation	411	745	619
Frais sur les dépôts et les paiements	776	791	778
Commissions sur crédit	237	287	334
Honoraires d'administration de cartes	306	270	251
Honoraires de gestion de placements et de garde	525	535	479
Revenu tiré des fonds communs de placement	814	872	799
Revenu tiré des assurances, déduction faite des réclamations	248	234	224
Commissions liées aux opérations sur valeurs mobilières	565	875	869
Revenu de négociation (note 12)	(6 821)	328	1 129
(Pertes) gains sur valeurs disponibles à la vente / valeurs du compte de placement, montant net (note 4)	(40)	521	71
Revenu tiré des valeurs mobilières désignées à la juste valeur (note 13)	(249)	156	s.o.
Revenu tiré des actifs titrisés	585	489	484
Revenu tiré des opérations de change autres que de négociation	437	390	300
Divers	713	1 015	579
	(1 493)	7 508	6 916
Total des revenus	3 714	12 066	11 351
Dotation à la provision pour pertes sur créances (note 5)	773	603	548
Frais autres que d'intérêts			
Salaires et avantages sociaux	3 917	4 392	4 288
Frais d'occupation	610	602	562
Matériel informatique et matériel de bureau	1 095	1 104	1 111
Communications	284	317	297
Publicité et expansion des affaires	217	246	222
Honoraires	230	178	163
Taxes d'affaires et impôts et taxe sur le capital	118	137	135
Divers	730	636	710
	7 201	7 612	7 488
(Pertes) bénéfice avant impôts sur les bénéfices et participations sans contrôle	(4 260)	3 851	3 315
(Économie) charge d'impôts (note 22)	(2 218)	524	640
	(2 042)	3 327	2 675
Participations sans contrôle	18	31	29
(Perte nette) bénéfice net	(2 060) \$	3 296 \$	2 646 \$
Résultat par action (en dollars) (note 23)			
– de base	(5,89) \$	9,30 \$	7,50 \$
– dilué	(5,89) \$	9,21 \$	7,43 \$
Dividendes par action ordinaire (en dollars) (note 17)	3,48 \$	3,11 \$	2,76 \$

s.o. Sans objet. Depuis le 1^{er} novembre 2006, de nouvelles catégories comptables ont été créées par suite de l'adoption des chapitres 3855, 3865, 1530, 3251 et 3861 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA)*. Ces chapitres ont été adoptés prospectivement sans retraitement de l'information de l'exercice précédent, à l'exception des écarts de conversion qui ont été reclassés dans les autres éléments du résultat étendu pour les exercices précédents. Pour plus de précisions, se reporter à la note 1.

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

État de l'évolution des capitaux propres consolidé

En millions de dollars, sauf les données sur les actions, exercice terminé le 31 octobre	Actions			Montant		
	2008	2007	2006	2008	2007	2006
Actions privilégiées (note 17)						
Solde au début de l'exercice				2 331 \$	2 381 \$	2 381 \$
Émission d'actions privilégiées				300	750	–
Rachat d'actions privilégiées				–	(800)	–
Solde à la fin de l'exercice				2 631 \$	2 331 \$	2 381 \$
Actions ordinaires (note 17)						
Solde au début de l'exercice	334 956 954	336 276 806	334 014 638	3 133 \$	3 064 \$	2 952 \$
Émission d'actions ordinaires	45 841 264	1 753 648	2 262 168	2 963	98	112
Frais d'émission, déduction faite des impôts sur les bénéfices connexes	–	–	–	(34)	–	–
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	–	(3 073 500)	–	–	(29)	–
Solde à la fin de l'exercice	380 798 218	334 956 954	336 276 806	6 062 \$	3 133 \$	3 064 \$
Actions autodétenues (note 17)						
Solde au début de l'exercice	31 625	(300 159)	(7 012)	4 \$	(19) \$	– \$
Achats	(136 208 844)	(62 971 050)	(44 923 755)	(9 076)	(6 070)	(3 429)
Ventes	136 183 830	63 302 834	44 630 608	9 073	6 093	3 410
Solde à la fin de l'exercice	6 611	31 625	(300 159)	1 \$	4 \$	(19) \$
Surplus d'apport						
Solde au début de l'exercice				96 \$	70 \$	58 \$
Charge au titre des options sur actions				9	4	6
Options sur actions exercées (Escompte net) prime nette sur les actions autodétenues et divers				(1)	(8)	(9)
				(8)	30	15
Solde à la fin de l'exercice				96 \$	96 \$	70 \$
Bénéfices non répartis						
Solde au début de l'exercice, montant établi antérieurement				9 017 \$	7 268 \$	5 667 \$
Rajustement pour modification de conventions comptables				(66) ¹	(50) ²	–
Solde au début de l'exercice, après retraitement (Perte nette) bénéfice net				8 951	7 218	5 667
Dividendes (note 17)				(2 060)	3 296	2 646
Prime de rachat d'actions privilégiées classées à titre de capitaux propres				(1 404)	(1 183)	(1 056)
Prime d'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation				–	(32)	–
Divers				–	(277)	–
				(4)	(5)	11
Solde à la fin de l'exercice				5 483 \$	9 017 \$	7 268 \$
Cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts (note 18)						
Solde au début de l'exercice				(1 092) \$	(442) \$	(327) \$
Rajustement pour modification de conventions comptables				–	123 ³	–
Autres éléments du résultat étendu				650	(773)	(115)
Solde à la fin de l'exercice				(442) \$	(1 092) \$	(442) \$
Bénéfices non répartis et cumul des autres éléments du résultat étendu						
				5 041 \$	7 925 \$	6 826 \$
Capitaux propres à la fin de l'exercice						
				13 831 \$	13 489 \$	12 322 \$

1) Représente l'incidence de l'adoption de l'abrégé modifié du Comité sur les problèmes nouveaux 46 de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), *Baux adossés*. Pour plus de précisions, se reporter à la note 1.

2) Représente le rajustement transitoire par suite de l'adoption des chapitres 1530, 3251, 3855 et 3865 du *Manuel de l'ICCA*. Pour plus de précisions, se reporter à la note 1.

3) Représente l'écart de conversion net qui a été reclassé dans les autres éléments du résultat étendu conformément au chapitre 3251 du *Manuel de l'ICCA* en 2007.

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

État du résultat étendu consolidé

En millions de dollars, exercice terminé le 31 octobre	2008	2007	2006
(Perte nette) bénéfice net	(2 060) \$	3 296 \$	2 646 \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts et taxes			
Écart de conversion			
Gains nets (pertes nettes) sur investissements dans des établissements étrangers autonomes	2 947	(2 924)	(676)
(Pertes nettes) gains nets sur opérations de couverture de risque de change	(2 217)	2 279	561
	730	(645)	(115)
Variation nette des valeurs disponibles à la vente			
(Pertes latentes) gains latents sur valeurs disponibles à la vente, montant net	(41)	42	s.o.
Reclassement de pertes nettes (gains nets) en résultat net	5	(79)	s.o.
	(36)	(37)	s.o.
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie			
Pertes nettes sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(12)	(133)	s.o.
(Gains nets) pertes nettes sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie reclassés en résultat net	(32)	42	s.o.
	(44)	(91)	s.o.
Total des autres éléments du résultat étendu ¹	650	(773)	(115)
Résultat étendu	(1 410) \$	2 523 \$	2 531 \$

1) Comprend une participation sans contrôle de 6 M\$ (1 M\$ en 2007 et néant en 2006).
s.o. Sans objet. Pour plus de précisions, voir l'état des résultats consolidé.

L'économie (la charge) d'impôts attribuée à chacune des composantes des autres éléments du résultat étendu est présentée dans le tableau ci-dessous :

En millions de dollars, exercice terminé le 31 octobre	2008	2007	2006
Écart de conversion			
Variations des investissements dans des établissements étrangers autonomes	(44) \$	6 \$	9 \$
Variations des opérations de couverture de risque de change	1 013	(1 123)	(277)
Variation nette des valeurs disponibles à la vente			
(Pertes latentes) gains latents sur valeurs disponibles à la vente, montant net	(25)	(30)	s.o.
Reclassement des pertes nettes (gains nets) en résultat net	(37)	39	s.o.
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie			
Variations des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	7	71	s.o.
Variations des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie reclassés en résultat net	16	(22)	s.o.
	930 \$	(1 059) \$	(268) \$

s.o. Sans objet. Pour plus de précisions, voir l'état des résultats consolidé.
Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

État des flux de trésorerie consolidé

En millions de dollars, exercice terminé le 31 octobre

	2008	2007	2006
Flux de trésorerie d'exploitation			
(Perte nette) bénéfice net	(2 060) \$	3 296 \$	2 646 \$
Rajustements pour rapprocher (la perte nette) le bénéfice net des flux de trésorerie d'exploitation :			
Dotation à la provision pour pertes sur créances	773	603	548
Amortissement des bâtiments, du matériel, du mobilier et des améliorations locatives	203	214	206
Amortissement des autres actifs incorporels	42	39	29
Rémunération à base d'actions	(21)	20	30
Impôts futurs	(1 547)	346	356
Pertes (gains) sur valeurs disponibles à la vente / valeurs du compte de placement, montant net	40	(521)	(71)
Pertes à la cession de terrains, de bâtiments et de matériel	–	1	–
Autres éléments hors caisse, montant net	250	–	–
Variations des actifs et des passifs d'exploitation			
Intérêts courus à recevoir	232	(88)	(203)
Intérêts courus à payer	(299)	(311)	542
Montants à recevoir sur contrats de dérivés	(4 297)	(6 774)	3 187
Montants à payer sur contrats de dérivés	5 081	9 147	(2 798)
Variation nette des valeurs du compte de négociation	13 658 ¹	5 096	(8 909)
Variation nette des valeurs désignées à la juste valeur	(11 570)	(3 951)	s.o.
Variation nette des autres actifs et passifs désignés à la juste valeur	7 034	(811)	s.o.
Impôts exigibles	(1 780)	(963)	181
Divers, montant net	(5 305)	(777)	(2 714)
	434	4 566	(6 970)
Flux de trésorerie de financement			
Dépôts, déduction faite des retraits	(4 530)	16 243	10 157
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	(5 785)	(1 187)	(1 095)
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres, montant net	9 079	(1 489)	16 108
Émission de titres secondaires	1 150	347	1 300
Remboursement/rachat de titres secondaires	(339)	(537)	(770)
Émission d'actions privilégiées	300	750	–
Rachat d'actions privilégiées	–	(832)	–
Émission d'actions ordinaires, déduction faite des frais d'émission	2 929	98	112
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	–	(306)	–
Produit net tiré des actions autodétenues (achetées) vendues	(3)	23	(19)
Dividendes	(1 404)	(1 183)	(1 056)
Divers, montant net	707	(226)	489
	2 104	11 701	25 226
Flux de trésorerie d'investissement			
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	4 889	970	6
Prêts, déduction faite des remboursements	(22 027)	(15 304)	(12 933)
Produit des titrisations	11 328	7 309	8 549
Achat de valeurs disponibles à la vente / valeurs du compte de placement	(18 847)	(11 038)	(15 593)
Produit de la vente de valeurs disponibles à la vente / valeurs du compte de placement	15 764	7 526	6 095
Produit à l'échéance de valeurs disponibles à la vente / valeurs du compte de placement	8 109	4 354	2 744
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres, montant net	(1 576)	(8 588)	(6 918)
Sorties nettes liées à une acquisition ²	–	(1 040)	(75)
Achat de terrains, de bâtiments et de matériel	(149)	(247)	(110)
Produit de la cession de terrains, de bâtiments et de matériel	2	1	8
	(2 507)	(16 057)	(18 227)
Incidence de la fluctuation des taux de change sur l'encaisse et les dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	70	(70)	(22)
Augmentation nette de l'encaisse et des dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au cours de l'exercice	101	140	7
Encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au début de l'exercice	1 457	1 317	1 310
Encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques à la fin de l'exercice	1 558 \$	1 457 \$	1 317 \$
Intérêts versés au comptant	9 255 \$	11 534 \$	8 292 \$
Impôts sur les bénéfices payés au comptant	1 110 \$	1 140 \$	103 \$

1) Comprend les valeurs mobilières d'abord acquises à titre de valeurs du compte de négociation puis reclassées à titre de valeurs détenues jusqu'à l'échéance et de valeurs disponibles à la vente, tel qu'il est précisé à la note 4.

2) Se rapportent principalement à l'acquisition de FirstCaribbean International Bank et à l'acquisition de la part restante des actionnaires sans contrôle dans INTRIA Items Inc.

s.o. Sans objet. Pour plus de précisions, voir l'état des résultats consolidé.

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

Note 1**Sommaire des principales conventions comptables**

La Banque Canadienne Impériale de Commerce (la CIBC), y compris ses filiales, dresse ses états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR).

Un rapprochement de l'incidence sur l'actif, le passif, les capitaux propres, le bénéfice net et les autres éléments du résultat étendu des différences entre les PCGR du Canada et ceux des États-Unis est présenté à la note 29.

Nos principales conventions comptables sont décrites dans les paragraphes qui suivent. Les nouvelles conventions comptables adoptées sont décrites à la section Modifications comptables de la présente note.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de toutes les filiales et de toutes les entités à détenteurs de droits variables (EDDV) pour lesquelles nous sommes considérés comme le principal bénéficiaire. On entend par principal bénéficiaire l'entreprise qui absorbe la majorité des pertes prévues ou qui reçoit la majeure partie des rendements résiduels prévus de l'EDDV, ou les deux. Les soldes et opérations intersociétés sont éliminés. La participation sans contrôle dans les filiales et les EDDV consolidées font l'objet d'un poste distinct au bilan consolidé et dans l'état des résultats consolidé.

Une entité qui n'a pas suffisamment de capitaux propres à risque pour lui permettre de financer ses activités sans un soutien financier subordonné additionnel, ou dans laquelle les investisseurs ne sont pas considérés comme des détenteurs de participations financières conférant le contrôle, est considérée comme une EDDV. En outre, les directives sur les EDDV ne touchent pas certaines entités, dont les structures d'accueil admissibles.

Les placements sur lesquels nous exerçons une influence notable sont comptabilisés à la valeur de consolidation et sont inclus dans les autres actifs. La quote-part du bénéfice de ces placements qui nous revient est comprise au poste Divers de la rubrique Revenu autre que d'intérêts. Les placements sur lesquels nous exerçons un contrôle conjoint sont comptabilisés selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Pour préparer des états financiers selon les PCGR, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses à l'égard des montants comptabilisés et évalués d'actifs et de passifs, du bénéfice net et des informations connexes. Des estimations sont faites et des hypothèses sont formulées au titre de l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers et de la comptabilisation de la provision pour pertes sur créances, des opérations de titrisation et des EDDV, ainsi que pour la baisse de valeur des actifs, les impôts sur les bénéfices, les passifs éventuels et les avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Conversion des monnaies étrangères

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans les monnaies fonctionnelles propres aux activités d'exploitation aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis dans les monnaies fonctionnelles aux taux historiques. Les revenus et les frais sont convertis aux taux de change mensuels moyens. Les gains et les pertes de change réalisés et latents découlant de la conversion dans les monnaies fonctionnelles sont inclus dans l'état des résultats consolidé.

Les actifs et les passifs des établissements étrangers dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les revenus et les frais de ces établissements étrangers sont convertis en dollars canadiens aux taux de change mensuels moyens.

Les gains et les pertes de change qui découlent de la conversion des comptes des établissements étrangers et des opérations de couverture s'y rapportant, déduction faite des impôts applicables, sont imputés à l'écart de conversion, qui est inclus dans les autres éléments du résultat étendu.

Aucun actif ni aucun passif d'impôts futurs n'est constaté à l'égard des gains ou pertes de change découlant d'un placement dans une filiale étrangère si l'on prévoit que le gain ou la perte de change ne se réalisera pas aux fins de l'impôt dans un avenir prévisible.

Une tranche appropriée des gains et pertes de change cumulés et des impôts applicables du cumul des autres éléments du résultat étendu est constatée en résultat, lorsque survient une réduction du placement net dans un établissement étranger.

Classement et évaluation des actifs et des passifs financiers

À compter du 1^{er} novembre 2006, tous les actifs financiers doivent, au moment de la comptabilisation initiale, être classés comme détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente, désignés à la juste valeur, détenus jusqu'à leur échéance ou prêts et créances, en fonction des caractéristiques de l'instrument ainsi que du but pour lequel il a été acquis. Par conséquent, il n'est désormais plus possible de classer les actifs financiers à titre de valeurs du compte de placement en vertu des nouvelles normes. Nous n'avions désigné aucun actif financier comme détenu jusqu'à l'échéance le 1^{er} novembre 2006. En outre, les normes exigent que tous les actifs financiers et tous les dérivés soient évalués à leur juste valeur, à l'exception des prêts, des créances, des titres de créance classés comme devant être détenus jusqu'à leur échéance, et des valeurs disponibles à la vente qui n'ont pas de cours sur un marché actif. Le reclassement d'actifs financiers non dérivés du compte de négociation vers des valeurs détenues jusqu'à l'échéance ou disponibles à la vente est permis dans de rares cas, et uniquement s'il y a eu un changement dans l'intention bien arrêtée et la capacité de la direction en ce qui a trait à un actif financier non-dérivé particulier. Tous les passifs financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, sauf s'il s'agit de dérivés, d'engagements liés à des valeurs vendues à découvert ou de passifs désignés à la juste valeur, auquel cas ils sont comptabilisés à la juste valeur. Les frais d'intérêts sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments financiers de transaction

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs et des passifs détenus à des fins de transaction et mesurés à leur juste valeur estimative à la date du bilan. Les gains et les pertes réalisés sur cessions, et les gains et les pertes latents découlant de fluctuations de la juste valeur sont constatés dans les résultats comme revenu de négociation. Les dividendes et l'intérêt gagné ainsi que l'intérêt engagé sont inscrits respectivement dans le revenu d'intérêts et les frais d'intérêts.

**Valeurs mobilières
Valeurs disponibles à la vente**

À partir du 1^{er} novembre 2006, tous les instruments financiers préalablement classés à titre de valeurs du compte de placement sont désignés comme disponibles à la vente. Les valeurs disponibles à la vente comprennent les placements dans des sociétés en commandite qui étaient inclus dans les autres actifs avant le 1^{er} novembre 2006.

Sauf dans le cas de valeurs qui n'ont pas de cours sur un marché actif, les valeurs disponibles à la vente sont comptabilisées à la juste valeur, les gains et pertes latents étant constatés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce qu'elles soient vendues ou subissent une perte de valeur durable, auquel cas le gain cumulé latent ou la perte cumulée latente est reclassé dans l'état des résultats consolidé. Les valeurs qui n'ont pas de cours sur un marché actif sont comptabilisées au coût. Les gains et pertes réalisés sur vente, calculés

selon la méthode du coût moyen, et les moins-values visant à tenir compte des baisses de valeur durables sont inclus dans les gains nets sur les valeurs disponibles à la vente. Les revenus de dividendes et d'intérêts tirés de ces valeurs sont inclus dans le revenu d'intérêts.

Valeurs du compte de placement

Avant le 1^{er} novembre 2006, les titres de participation étaient comptabilisés au coût, et les titres d'emprunt, au coût après amortissement, à l'exception des titres adossés à des créances hypothécaires créés au terme d'opérations de titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation, lesquels étaient comptabilisés à la juste valeur et les variations de la juste valeur étant constatées au poste Divers de la rubrique Revenu autre que d'intérêts.

Les gains et pertes réalisés sur cessions, calculés selon la méthode du coût moyen, et les moins-values visant à tenir compte des baisses de valeur durables étaient inclus dans les gains nets sur valeurs du compte de placement. Les revenus de dividendes et d'intérêts, y compris l'amortissement des primes et des escomptes sur titres d'emprunt, étaient inclus dans le revenu d'intérêts. Les gains réalisés et latents sur les valeurs utilisées dans des opérations de couverture étaient inclus dans les résultats de la période au cours de laquelle les éléments couverts influaient sur les résultats.

À partir du 1^{er} novembre 2006, le classement des instruments financiers à titre de valeurs du compte de placement n'est plus possible.

Valeurs détenues jusqu'à l'échéance

Les valeurs détenues jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers, assorties de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe qu'une entité a l'intention bien arrêtée et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ces valeurs sont d'abord constatées au coût et ensuite au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur durable. Lorsque des valeurs détenues jusqu'à l'échéance subissent une perte de valeur durable, cette perte est constatée dans les résultats.

Instruments financiers désignés à la juste valeur

À partir du 1^{er} novembre 2006, les actifs financiers et les passifs financiers désignés à la juste valeur sont ceux qu'une entité désigne, à leur constatation initiale, comme des instruments qui seront évalués à leur juste valeur au bilan consolidé. En plus de l'exigence visant la disponibilité de justes valeurs fiables, des restrictions réglementaires sont imposées par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) quant à l'utilisation de cette désignation.

Les gains et les pertes réalisés sur cessions, les gains et les pertes latents découlant de variations de la juste valeur, ainsi que les gains et les pertes découlant de fluctuations de la juste valeur de dérivés et d'engagements liés à des valeurs vendues à découvert qui sont gérés avec les actifs et les passifs financiers désignés à la juste valeur, sont inclus dans le revenu tiré des instruments financiers désignés à la juste valeur. Les dividendes et l'intérêt gagné ainsi que l'intérêt engagé sur les actifs et les passifs désignés à la juste valeur sont inscrits respectivement dans le revenu d'intérêts et les frais d'intérêts.

Date de comptabilisation des valeurs

Nous comptabilisons toutes les valeurs au moyen de la comptabilisation à la date de règlement.

Prêts et créances

Tant avant le 1^{er} novembre 2006 qu'après cette date, les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement, déduction faite de la provision pour pertes sur créances. À l'exception des prêts douteux et des créances douteuses, le revenu d'intérêts est comptabilisé selon la comptabilité d'exercice au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Se reporter à la section Dépréciation des actifs financiers pour obtenir plus de précisions sur notre méthode de calcul de la dépréciation.

Frais d'opération

Les frais d'opération liés aux valeurs du compte de négociation et aux instruments financiers désignés à la juste valeur sont passés en charges

dès qu'ils sont engagés. Les frais d'opération liés à tous les autres instruments financiers sont habituellement capitalisés et ensuite amortis sur la durée prévue de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Avant le 1^{er} novembre 2006, les frais d'opération associés à certains passifs financiers étaient passés en charges dès qu'ils étaient engagés.

Méthode du taux d'intérêt effectif

Le revenu d'intérêts et les frais d'intérêts relatifs à tous les instruments financiers évalués au coût après amortissement et aux titres d'emprunt disponibles à la vente et aux titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés dans le revenu d'intérêts et les frais d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui actualise exactement les rentrées ou les sorties de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier.

Avant le 1^{er} novembre 2006, les frais d'opération en excédent des frais reportés liés au montage ou à l'acquisition d'un prêt étaient constatés dans les autres actifs et amortis par imputation au revenu d'intérêts sur la durée du prêt. Depuis le 1^{er} novembre 2006, l'excédent du montant reporté est plutôt classé avec le prêt auquel il se rapporte, comme élément du coût après amortissement.

Les commissions de montage, y compris les commissions d'engagement, de restructuration et de renégociation, sont considérées comme faisant partie intégrante du rendement obtenu sur un prêt et sont comptabilisées au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions reçues relativement à des engagements qui ne donneront probablement pas lieu à un prêt sont portées au revenu autre que d'intérêts sur la durée de l'engagement. Les commissions de syndication de prêts sont portées au revenu autre que d'intérêts à la signature de l'entente de syndication, pourvu que le rendement de la tranche du prêt que nous conservons soit au moins égale au rendement moyen obtenu par les autres prêteurs participant au financement. Sinon, une fraction appropriée des commissions est reportée à titre de revenu non gagné et amortie par imputation au revenu d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres et engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres

Les valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres sont traitées comme des prêts garantis dans la mesure où elles représentent une acquisition de valeurs simultanément à un engagement de les revendre à une date ultérieure, généralement à court terme. Le revenu d'intérêts est comptabilisé et présenté séparément dans l'état des résultats consolidé. De la même façon, les valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres sont traitées comme des emprunts garantis et les frais d'intérêts sont comptabilisés au poste Autres passifs de la rubrique Frais d'intérêts.

Le droit de recevoir les garanties au comptant payées et l'obligation de retourner les garanties au comptant reçues quand des valeurs sont empruntées ou prêtées sont respectivement constatés à titre de valeurs empruntées et de valeurs prêtées en vertu de mises en pension de titres. L'intérêt payé ou reçu sur les garanties au comptant est inscrit respectivement au poste Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres de la rubrique Revenu d'intérêts et au poste Autres passifs de la rubrique Frais d'intérêts.

Dépréciation des actifs financiers

Prêts douteux et provision pour pertes sur créances

Un prêt est classé comme prêt douteux lorsque, à notre avis, il existe une preuve objective de la dépréciation par suite d'un ou de plusieurs événements survenus et ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimatifs du prêt. La preuve de dépréciation comprend des éléments indiquant que l'emprunteur éprouve de sérieuses difficultés financières, le non-paiement ou un compte en souffrance. En général, un prêt dont le capital ou les intérêts exigibles sont en

souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat est automatiquement classé comme prêt douteux, à moins qu'il ne soit entièrement garanti et en voie de recouvrement. Malgré l'évaluation par la direction de la probabilité de recouvrement, un prêt est considéré comme douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours, sauf dans les cas suivants :

- Les prêts sur cartes de crédit ne sont pas classés comme prêts douteux, mais sont plutôt radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.
- Les prêts garantis ou assurés par le gouvernement du Canada, les provinces ou un organisme fédéral ne sont classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 365 jours aux termes du contrat.

Lorsqu'un prêt est classé comme prêt douteux, l'intérêt cesse de s'accumuler. La totalité des intérêts non recouverts est ajoutée à la valeur comptable du prêt aux fins de la détermination de la valeur de réalisation estimative du prêt et de l'établissement de la provision pour pertes sur créances requise. Un prêt est reclassé dans les prêts productifs lorsque tous les montants en souffrance, y compris les intérêts ont été recouverts et que le capital et les intérêts sont entièrement recouvrables conformément aux dispositions initiales du contrat de prêt. Aucune tranche du montant reçu au comptant sur un prêt douteux n'est portée au revenu tant que le prêt n'est pas reclassé dans les prêts productifs.

Un prêt douteux est comptabilisé à sa valeur de réalisation nette estimative, déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt inhérent au prêt, ou à sa valeur recouvrable nette.

Nous constituons et maintenons une provision pour pertes sur créances que nous considérons, compte tenu de la conjoncture actuelle, comme la meilleure estimation des pertes probables liées aux créances qui existent dans notre portefeuille d'instruments financiers au bilan ou hors bilan. La provision pour pertes sur créances comprend des provisions spécifiques et une provision générale. La provision au titre des facilités de crédit et des lettres de crédit inutilisées est incluse dans les autres passifs.

Les prêts sont radiés par imputation à la provision pour pertes sur créances connexe s'il n'est pas réaliste d'envisager un recouvrement futur et que toutes les garanties ont été réalisées ou transférées à la CIBC. Au cours des périodes suivantes, les recouvrements de montants déjà radiés sont portés au crédit de la provision pour pertes sur créances.

Provision spécifique

Nous évaluons continuellement le risque de crédit pour chaque compte du portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements et constituons des provisions spécifiques lorsque nous décelons des prêts douteux. Les portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation, de prêts personnels et de prêts sur cartes de crédit et de certains prêts aux PME se composent d'un nombre élevé de soldes homogènes relativement faibles, à l'égard desquels des provisions spécifiques sont établies en fonction de ratios historiques entre les sommes radiées et les soldes en souffrance et les soldes à payer. La provision est constituée pour le risque de crédit au bilan et hors bilan qui n'a pas été comptabilisé à la juste valeur.

Provision générale

La provision générale est constituée pour les pertes qui, à notre avis, sont inhérentes au portefeuille à la date du bilan, mais qui n'ont pas encore été décelées ni par conséquent incluses dans l'établissement de provisions spécifiques. La provision est constituée pour le risque de crédit au bilan et hors bilan qui n'a pas été comptabilisé à la juste valeur.

La provision générale est établie d'après le niveau des pertes prévues associées aux divers portefeuilles de crédit, selon différents niveaux de risque, et la période estimative pour les pertes existantes qui n'ont pas été spécifiquement décelées. Nous rajustons ce montant en fonction de notre évaluation des tendances économiques actuelles et continues et de celles de nos portefeuilles. Les paramètres qui influent sur le calcul de la provision générale sont mis à jour régulièrement, à la lumière de nos résultats et de ceux du marché en général.

Les niveaux de pertes prévues à l'égard des portefeuilles de prêts aux entreprises sont calculés d'après l'évaluation de risque propre à chaque facilité de crédit et la probabilité de défaillance associée à chaque évaluation de risque, ainsi que d'après les estimations des pertes en cas de défaillance. La probabilité de défaillance tient compte de nos résultats passés sur un cycle économique ainsi que des données tirées des défaillances sur les marchés publics de la dette. Les estimations des pertes en cas de défaillance sont fondées sur l'expérience acquise au cours d'exercices antérieurs. Dans le cas des portefeuilles de prêts à la consommation, les pertes prévues sont établies à partir des niveaux de pertes et des soldes globaux historiques.

Perte de valeur durable des valeurs disponibles à la vente et des valeurs détenues jusqu'à l'échéance

Nous effectuons un examen trimestriel afin de déterminer et d'évaluer les valeurs (tant les titres d'emprunt que les titres de participation) qui indiquent de façon objective une perte de valeur possible. Une perte de valeur est portée en résultat lorsque la juste valeur d'un titre est inférieure à son coût d'acquisition ou à son coût après amortissement et que la dépréciation est considérée comme durable. Aussi bien pour les valeurs disponibles à la vente que pour les valeurs détenues jusqu'à l'échéance, les facteurs dont nous tenons compte pour déterminer si une perte est durable comprennent la durée et l'ordre de grandeur de l'écart par rapport au coût, la situation financière et les perspectives à court terme de l'émetteur, ainsi que la probabilité de recouvrement. Dans le cas des valeurs disponibles à la vente, au moment de déterminer si une perte de valeur est durable, nous tenons aussi compte de notre capacité et de notre intention de conserver le placement durant une période suffisante pour permettre tout recouvrement anticipé.

Titrisations

Les opérations de titrisation sont comptabilisées à titre de ventes quand nous abandonnons le contrôle des actifs cédés et quand nous recevons une contrepartie autre que des droits de bénéficiaire sur ces actifs. Au moment de la vente, nous pouvons conserver un coupon d'intérêts, une ou plusieurs tranches de titres secondaires et, dans certains cas, un compte de réserve, autant d'éléments qui sont considérés comme des droits conservés sur les créances titrisées.

Les gains ou les pertes sur les titrisations comptabilisées à titre de ventes sont constatés dans le revenu tiré des créances titrisées. Le montant du gain ou de la perte constaté dépend de la valeur comptable antérieure des créances cédées, répartie entre les actifs vendus et les droits conservés selon leur juste valeur relative à la date de la cession. Comme il n'existe généralement pas de cours pour les droits conservés, nous estimons la juste valeur d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus. Nous sommes donc amenés à estimer les pertes sur créances, le taux de remboursements anticipés, les courbes de taux d'intérêt à terme, les taux d'actualisation et d'autres facteurs qui influent sur la valeur des droits conservés.

Avant le 1^{er} novembre 2006, les droits conservés sur les créances titrisées étaient classés à titre de valeurs du compte de placement et constatés au coût après amortissement. À partir du 1^{er} novembre 2006, les droits conservés sont classés à titre de valeurs disponibles à la vente. Les droits conservés sont soumis trimestriellement à un test de dépréciation.

Le revenu tiré des créances titrisées, qui figure distinctement dans l'état des résultats consolidé, comprend le revenu tiré des droits conservés et le revenu tiré des services d'administration.

Dérivés du compte de négociation

Nous négocions des instruments dérivés principalement pour répondre aux besoins de nos clients. En outre, dans le but d'en tirer des revenus, nous pouvons prendre des positions de négociation pour notre propre compte sur les marchés des taux d'intérêt, du change, de la dette, des actions et des marchandises.

Tous les instruments dérivés financiers et instruments dérivés sur marchandises détenus à des fins de négociation sont présentés à la juste valeur à la date du bilan. Les gains et les pertes réalisés et latents

sur les activités de négociation sont comptabilisés dans le revenu de négociation. Les dérivés ayant une juste valeur positive figurent à l'actif, tandis que ceux qui ont une juste valeur négative figurent au passif, dans les deux cas à titre d'instruments dérivés.

Dérivés détenus aux fins de gestion de l'actif et du passif

Nous avons recours à des instruments dérivés détenus aux fins de gestion de l'actif et du passif pour gérer les risques financiers, comme les variations des taux d'intérêt et des taux de change.

Dérivés admissibles à la comptabilité de couverture

Nous appliquons la comptabilité de couverture aux dérivés détenus aux fins de gestion de l'actif et du passif qui répondent aux critères du chapitre 3865 du *Manuel de l'ICCA* (à partir du 1^{er} novembre 2006) et de la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-13 de l'ICCA (avant le 1^{er} novembre 2006). Il existe trois types de couvertures : la couverture de juste valeur, la couverture de flux de trésorerie et la couverture d'un investissement net dans un établissement étranger autonome. Si la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, toute variation de la juste valeur d'un dérivé doit être portée en résultat, y compris les instruments détenus à des fins de couverture économique, comme les swaps position vendeur qui ne répondent pas aux exigences de la comptabilité de couverture.

Pour qu'un dérivé soit admissible à la comptabilité de couverture, la relation de couverture doit être désignée et documentée en bonne et due forme au moment de sa mise en place, en conformité avec le chapitre 3865 du *Manuel de l'ICCA* ou la NOC-13. L'objectif et la stratégie propres à la gestion du risque particulier faisant l'objet de la couverture, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie spécifiques couverts ainsi que la mesure de l'efficacité de la couverture sont documentés. L'efficacité des relations de couverture exige une corrélation étroite des variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie entre les éléments couverts et les éléments de couverture.

Nous évaluons l'efficacité des dérivés utilisés dans les relations de couverture tant au moment de la mise en place de la couverture que pendant toute sa durée. Il y a inefficacité dans la mesure où les variations de la juste valeur du dérivé de couverture diffèrent des variations de la juste valeur du risque couvert au sein de l'élément couvert, ou lorsque la variation cumulée de la juste valeur d'un dérivé de couverture diffère de la variation cumulée de la juste valeur des flux de trésorerie futurs prévus de l'élément couvert. À partir du 1^{er} novembre 2006, le montant de l'inefficacité des instruments de couverture est immédiatement constaté en résultat. Avant le 1^{er} novembre 2006, l'inefficacité était seulement constatée avec le temps ou au moment où la relation de couverture prenait fin.

Comptabilité de couverture à partir du 1^{er} novembre 2006

Les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur et figurent à l'actif s'ils ont une juste valeur positive et au passif s'ils ont une juste valeur négative, dans les deux cas à titre d'instruments dérivés.

Couvertures de juste valeur

Nous désignons principalement des couvertures de juste valeur à l'intérieur des stratégies de gestion du risque de taux d'intérêt qui utilisent des dérivés pour couvrir les variations de la juste valeur d'instruments financiers à taux fixe. Les variations de la juste valeur attribuée au risque couvert sont comptabilisées à titre de rajustements de la valeur comptable des instruments financiers couverts et sont constatées dans le revenu net d'intérêts. Les variations de la juste valeur des dérivés de couverture sont également comptabilisées dans le revenu net d'intérêts. Ainsi, toute inefficacité de la couverture, soit l'écart entre les variations de la juste valeur du dérivé de couverture et les variations des rajustements de la valeur comptable de l'élément couvert, est également constatée dans le revenu net d'intérêts.

De même, pour les couvertures de risque de change, les variations de la juste valeur des dérivés et des non-dérivés de couverture sont comptabilisées dans le revenu tiré des opérations de change autres que de négociation. Les variations de la juste valeur des éléments couverts provenant du risque de change couvert sont comptabilisées à titre de rajustements de la valeur comptable et dans le revenu tiré des opérations de change autres que de négociation.

Si l'instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, la relation de couverture prend fin et le rajustement de la valeur comptable appliqué à l'élément couvert est amorti sur la durée résiduelle de la couverture initiale. Si l'élément couvert est vendu, ce rajustement de la valeur comptable non amorti est immédiatement constaté dans les résultats.

Couvertures de flux de trésorerie

Nous désignons des couvertures de flux de trésorerie principalement à l'intérieur des stratégies de gestion des risques du taux d'intérêt qui utilisent des dérivés ainsi que d'autres instruments financiers pour atténuer notre risque de variation des flux de trésorerie en convertissant de façon efficace certains instruments financiers à taux variable en instruments financiers à taux fixe et en constituant une couverture à l'égard des flux de trésorerie prévus libellés en monnaies étrangères.

La partie efficace des variations de la juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu, jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie faisant l'objet de la couverture soit constatée dans les résultats au cours d'exercices futurs, date à laquelle la tranche appropriée du montant qui figurait dans le cumul des autres éléments du résultat étendu sera reclassé en résultat. La partie inefficace des variations de la juste valeur des instruments dérivés de couverture est constatée immédiatement lorsqu'elle se produit, soit dans le revenu net d'intérêts, soit dans le revenu tiré des opérations de change autres que de négociation. Si l'instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, la relation de couverture prend fin et tout montant résiduel dans le cumul des autres éléments du résultat étendu y reste jusqu'à ce qu'il soit constaté dans les résultats lorsque la variation des flux de trésorerie couverts ou l'opération prévue faisant l'objet de la couverture soit constatée dans les résultats. Lorsque la réalisation de l'opération prévue n'est plus probable, le gain cumulé ou la perte cumulée connexe du cumul des autres éléments du résultat étendu est immédiatement comptabilisé en résultat.

Rajustement transitoire

Dès l'adoption des nouvelles normes, le 1^{er} novembre 2006, nous avons établi à nouveau diverses relations de couverture, en vertu desquelles des soldes de couverture reportés ont été inclus à titre de rajustement de la valeur comptable de l'élément couvert pour les couvertures de juste valeur et à titre de rajustement du cumul des autres éléments du résultat étendu pour les couvertures des flux de trésorerie. L'inefficacité cumulée correspondant à ces couvertures a été constatée dans les bénéfiques non répartis, de même que les soldes de couverture reportés ayant trait à des relations de couverture non poursuivies ou qui ne répondent pas à la condition d'efficacité selon les nouvelles normes.

Couvertures d'investissements nets dans des établissements étrangers autonomes

Nous désignons des couvertures d'investissements nets dans des établissements étrangers autonomes pour atténuer le risque de change pour nos investissements dans les établissements étrangers autonomes.

Ces couvertures sont comptabilisées de façon comparable aux couvertures de flux de trésorerie. La partie efficace des variations de la juste valeur des instruments dérivés détenus à des fins de couverture fondée sur les variations du taux de change au comptant est incluse dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que survienne

une réduction de l'investissement net, date à laquelle tout gain ou toute perte dans le cumul des autres éléments du résultat étendu est constaté dans le revenu tiré des opérations de change autres que de négociation. La partie inefficace des variations de la juste valeur des instruments dérivés détenus à des fins de couverture est constatée immédiatement dans le revenu tiré des opérations de change autres que de négociation.

Comptabilité de couverture avant le 1^{er} novembre 2006

Les instruments dérivés désignés comme des relations de couverture efficaces sont de manière générale inscrits à leur valeur constatée dans les autres actifs ou les autres passifs.

Dans le cas des swaps de taux d'intérêt, la comptabilité de couverture entraînait habituellement la constatation du revenu d'intérêts ou des frais d'intérêts relatifs aux actifs et aux passifs autres que du compte de négociation dans l'état des résultats consolidé aux taux couverts plutôt qu'aux taux d'intérêt contractuels initiaux.

Certains dépôts, dont la valeur est calculée d'après un indice ou un actif sous-jacent non fondé sur des actions, étaient comptabilisés selon une variante de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, la valeur comptable de ces dépôts était rajustée pour refléter les variations de la valeur actuelle de l'indice ou de l'actif sous-jacent, sous réserve d'une valeur de rachat garantie minimum, le cas échéant. Ces rajustements étaient comptabilisés comme des frais d'intérêts. Les dérivés qui couvraient la juste valeur de ces dépôts étaient comptabilisés à la juste valeur. Les montants découlant de ces dérivés étaient reportés et constatés dans les frais d'intérêts pour compenser les variations de la valeur comptable de ces dépôts.

Les instruments dérivés libellés en monnaies étrangères qui couvrent le risque de change découlant des actifs et des passifs libellés en monnaies étrangères étaient réévalués en même temps que l'instrument couvert, chaque mois au taux de change au comptant. Les gains et les pertes qui en résultaient étaient constatés dans le revenu tiré des opérations de change autres que de négociation.

Les contrats à terme libellés en monnaie étrangère couvrant les investissements nets dans des établissements étrangers autonomes étaient réévalués chaque mois, au taux de change au comptant. Les gains et les pertes qui s'ensuivaient, déduction faite des impôts applicables, étaient constatés dans l'écart de conversion. Toute prime ou tout escompte découlant de l'écart entre les taux de change à terme et les taux de change au comptant prévus au contrat par suite des différentiels de taux d'intérêt était amorti par imputation au revenu tiré des opérations de change autres que de négociation.

Les gains et les pertes réalisés et latents sur les instruments dérivés servant à couvrir des engagements fermes ou des opérations prévues étaient reportés et constatés dans les résultats lorsque l'engagement ou l'opération prévue se concrétisait.

Les primes versées relativement à des options utilisées aux fins de couverture étaient habituellement amorties sur la durée du contrat ou sur la durée de la couverture, selon le cas.

Si l'on mettait fin à une relation de couverture, l'écart entre la juste valeur et la valeur comptable des dérivés détenus à des fins de couverture à la fin de la relation était reporté dans les autres actifs ou les autres passifs. Le montant reporté était constaté aux revenus ou aux frais de la même façon que les revenus et les frais de l'élément auparavant couvert, habituellement au moyen de l'amortissement sur la durée résiduelle de l'actif ou du passif couvert.

Dérivés non admissibles à la comptabilité de couverture

À partir du 1^{er} novembre 2006, la variation de la juste valeur des dérivés non désignés à des fins de comptabilité de couverture, mais ayant été utilisés pour couvrir, sur le plan économique, des actifs et des passifs désignés à la juste valeur, figure au revenu tiré des instruments désignés à la juste valeur. Tant avant le 1^{er} novembre 2006 qu'après cette date, la variation de la juste valeur des autres dérivés non désignés à des fins de comptabilité de couverture, mais ayant été utilisés à d'autres fins de couverture sur le plan économique, est présentée soit dans le revenu

tiré des opérations de change autres que de négociation ou au poste Divers de la rubrique Revenu autre que d'intérêts.

Instruments dérivés incorporés

À partir du 1^{er} novembre 2006, tous les dérivés incorporés à d'autres instruments financiers sont évalués à titre de dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas clairement et étroitement liés au contrat hôte; les caractéristiques du dérivé incorporé sont les mêmes que celles d'un dérivé autonome, et le contrat dans son ensemble n'est pas détenu à des fins de négociation ni désigné à la juste valeur. Les dérivés incorporés sont classés avec l'instrument hôte et évalués à la juste valeur, les variations de juste valeur étant constatées dans l'état des résultats consolidé.

Avant le 1^{er} novembre 2006, seuls les dérivés incorporés à des obligations de dépôt, notamment les CPG indexés sur actions ou les billets indexés sur actions étaient comptabilisés. Tant avant le 1^{er} novembre 2006 qu'après cette date, le dérivé incorporé est mesuré à sa juste valeur, les variations de celle-ci étant portées au poste Divers de la rubrique Revenu autre que d'intérêts. L'instrument de dépôt actualisé est désactualisé selon la méthode du taux d'intérêt effectif de manière à correspondre au capital nominal à l'échéance, les montants de désactualisation étant inscrits dans les frais d'intérêts.

Les gains initiaux sur les dérivés incorporés à un instrument financier séparés aux fins comptables ne sont pas constatés immédiatement, mais sont plutôt amortis sur la durée de l'instrument hybride.

Engagements hypothécaires

Des engagements portant sur les taux d'intérêt des prêts hypothécaires sont conclus avec nos clients des services de détail sans frais, en prévision d'emprunts hypothécaires futurs qui seront effectués pour financer l'achat d'habitations auprès de la CIBC. Ces engagements couvrent généralement une période maximale de 90 jours et permettent habituellement à l'emprunteur de bénéficier du taux d'intérêt le plus bas entre le taux à la date de l'engagement et le taux à la date du financement. Nous recourons à des instruments financiers, comme les dérivés de taux d'intérêt, pour couvrir sur le plan économique le risque de hausses de taux d'intérêt. Tant avant le 1^{er} novembre 2006 qu'après cette date, nous comptabilisons notre obligation envers les clients des services de détail (selon une estimation des engagements qui devraient être exercés) et les couvertures économiques connexes à la juste valeur au bilan consolidé. Les variations de la juste valeur sont constatées au poste Divers de la rubrique Revenu autre que d'intérêts. De plus, comme les engagements font partie intégrante du prêt hypothécaire, leur juste valeur initiale est comptabilisée sur la durée des prêts hypothécaires qui en résultent.

Avant le 1^{er} novembre 2006, la juste valeur de l'engagement hypothécaire au moment du financement, le cas échéant, était constatée sur la durée du prêt hypothécaire. Après le 1^{er} novembre 2006, la juste valeur de l'engagement hypothécaire au moment du financement, le cas échéant, est incluse dans les résultats afin de contrebalancer l'écart entre le montant du prêt hypothécaire financé et sa juste valeur.

Cautionnements

Les cautionnements comprennent les contrats qui peuvent obliger éventuellement le garant à faire des paiements au bénéficiaire du cautionnement en fonction a) de changements dans une caractéristique économique sous-jacente liée à un actif, à un passif ou à un titre de participation du bénéficiaire du cautionnement; b) de l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'une autre partie; ou c) du non-remboursement d'une dette échue de la part d'un tiers.

Les cautionnements sont d'abord comptabilisés à la juste valeur, soit la prime reçue, à la date à laquelle le cautionnement a été donné. Aucune réévaluation subséquente de la juste valeur n'est nécessaire, sauf si le cautionnement est admissible à titre de dérivé, auquel cas il est réévalué à la juste valeur et présenté dans les instruments dérivés au titre des actifs ou des passifs, selon le cas.

Cumul des autres éléments du résultat étendu

À partir du 1^{er} novembre 2006, le cumul des autres éléments du résultat étendu est présenté dans le bilan consolidé sous une rubrique distincte des capitaux propres (déduction faite des impôts) et comprend les gains et les pertes nets latents sur les valeurs disponibles à la vente, la partie efficace des gains et des pertes sur des instruments dérivés désignés dans une couverture de flux de trésorerie efficace, ainsi que les gains et les pertes de change latents sur investissements dans des établissements étrangers autonomes, déduction faite des gains ou pertes des couvertures connexes (écart de conversion). Les écarts de conversion des exercices précédents ont été reclassés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

Passif et capitaux propres

Les actions privilégiées convertibles en un nombre variable d'actions ordinaires au gré du porteur sont présentées dans le passif du bilan consolidé. Les dividendes et les primes versés au rachat de ces actions privilégiées sont présentés comme frais d'intérêts.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers sont inscrits selon leur montant net lorsque nous jouissons d'un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation entre les montants constatés et que nous avons l'intention soit de procéder au règlement d'après le solde net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Acceptations et engagements de clients en vertu d'acceptations

Les acceptations représentent une obligation de la CIBC à l'égard d'instruments négociables émis par ses clients en faveur de tiers. Nous gagnons des commissions au titre de la garantie et du paiement aux tiers. Les montants exigibles de nos clients à l'égard des sommes garanties sont inscrits à l'actif comme engagements de clients en vertu d'acceptations.

Terrains, bâtiments et matériel

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les bâtiments, le mobilier, le matériel et les améliorations locatives sont inscrits au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé.

L'amortissement est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire, comme suit :

- Bâtiments 40 ans
- Matériel informatique et logiciel 2 à 10 ans
- Mobilier de bureau et autre matériel 4 à 15 ans
- Améliorations locatives Sur la durée de vie utile estimative

Les gains et les pertes sur cessions sont constatés au poste Divers de la rubrique Revenu autre que d'intérêts.

Écart d'acquisition et autres actifs incorporels

Nous comptabilisons tous les regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. Les actifs incorporels identifiables sont constatés distinctement de l'écart d'acquisition et inclus dans les autres actifs incorporels. L'écart d'acquisition représente l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs corporels nets et des autres actifs incorporels acquis dans des regroupements d'entreprises. L'écart d'acquisition est attribué à l'unité d'exploitation qui devrait profiter des synergies découlant du regroupement d'entreprises. Les unités d'exploitation comprennent les secteurs d'activité dont les caractéristiques économiques et les stratégies sont semblables. L'écart d'acquisition et les autres actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an, et sont ramenés à leur juste valeur dans le cas d'une baisse de valeur.

Le test de dépréciation de l'écart d'acquisition est fondé sur la comparaison de la valeur comptable de l'unité d'exploitation, y compris l'écart d'acquisition réparti, à sa juste valeur. Lorsque la valeur

comptable d'une unité d'exploitation est supérieure à sa juste valeur, toute dépréciation de l'écart d'acquisition est mesurée par comparaison de sa valeur comptable à sa juste valeur implicite. La juste valeur implicite de l'écart d'acquisition représente l'excédent de la juste valeur de l'unité d'exploitation sur la juste valeur de ses actifs corporels nets et de ses autres actifs incorporels.

Le test de dépréciation des autres actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie est effectué par comparaison de la valeur comptable à la juste valeur.

Les autres actifs incorporels ayant une durée de vie limitée sont amortis sur leur durée de vie utile estimative, qui ne dépasse généralement pas 20 ans, et sont également assujettis à une évaluation pour dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Impôts futurs

Nous suivons la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser les impôts sur les bénéfiques. Selon cette méthode, les impôts sur les bénéfiques doivent tenir compte de l'incidence fiscale future prévue des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Des actifs et des passifs d'impôts futurs sont calculés pour chaque écart temporaire et pour les pertes non utilisées à des fins fiscales, le cas échéant, en fonction des taux d'imposition qui devraient être en vigueur au moment de la réalisation des actifs ou du règlement des passifs. Une provision pour moins-value est établie au besoin afin de ramener les actifs d'impôts futurs au montant dont la réalisation est plus probable qu'improbable.

Avantages sociaux futurs

Nous sommes le promoteur de certains régimes d'avantages sociaux. Ces régimes comprennent à la fois des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes de retraite à cotisations déterminées, de même que divers régimes d'avantages postérieurs à la retraite et à l'emploi.

Régimes de retraite à prestations déterminées

Nous comptabilisons nos obligations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et des coûts connexes, déduction faite des actifs du régime. Le coût des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi (y compris les avantages postérieurs à la retraite) gagnés par les employés est déterminé de manière actuarielle d'après la méthode de la répartition des prestations au prorata des services et nos estimations les plus probables de rendement prévu des actifs du régime, du taux d'augmentation des salaires, de l'âge de la retraite, de la mortalité et des coûts des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul des obligations est fondé sur les taux du marché à la date de mesure.

Le rendement prévu des actifs des régimes est fondé sur nos meilleures estimations du taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes et dépend de la valeur marchande des actifs des régimes. La valeur axée sur la valeur marchande des actifs des régimes est déterminée d'après une méthode selon laquelle l'écart entre la valeur marchande réelle et la valeur marchande prévue des actifs des régimes est constaté sur une période de trois ans.

Le coût des services passés découlant des modifications des régimes est amorti selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière au cours de laquelle les salariés deviennent entièrement admissibles aux avantages, puisque nous prévoyons tirer des avantages économiques des modifications des régimes pendant cette période.

Les gains et les pertes actuariels nets qui excèdent 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la valeur axée sur la valeur marchande des actifs des régimes, selon le plus élevé des deux montants, sont également amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière des salariés couverts par les régimes. Les résultats obtenus diffèrent souvent des hypothèses actuarielles, ce qui donne lieu à des gains ou à des pertes actuariels.

La durée moyenne estimative du reste de la carrière des employés couverts par nos régimes de retraite à prestations déterminées est de

10 ans (10 ans en 2007). La durée moyenne estimative du reste de la carrière des employés couverts par nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est de 12 ans (12 ans en 2007).

L'actif ou le passif au titre des prestations constituées représente l'écart cumulatif entre les charges de retraite et les cotisations versées et doit être inclus dans les autres actifs ou les autres passifs.

Une provision pour moins-value est constituée quand l'actif au titre des prestations constituées d'un régime est supérieur à l'avantage économique futur prévu découlant de la promotion du régime. Une variation du montant de la provision pour moins-value doit être constatée dans l'état des résultats consolidé de la période au cours de laquelle la variation se produit.

Lorsque la restructuration d'un régime à prestations déterminées donne lieu à une compression et à un règlement des obligations, la compression est comptabilisée avant le règlement.

Régimes à cotisations déterminées

Les coûts des régimes à cotisations déterminées sont constatés au cours de l'exercice pendant lequel le service est rendu.

Rémunération à base d'actions

Nous offrons à nos administrateurs et à certains de nos employés des options sur actions ou d'autres formes de rémunération à base d'actions.

Nous avons adopté la méthode de la juste valeur pour comptabiliser les options sur actions attribuées aux employés. La valeur est constatée sur la période applicable d'acquisition des droits, avant la date où l'employé devient admissible à la retraite, à titre d'augmentation de la charge de rémunération et du surplus d'apport. Lorsque les options sont exercées, le produit que nous recevons ainsi que le montant du surplus d'apport sont crédités aux actions ordinaires. Aucune charge n'a été constatée à l'égard des options sur actions attribuées avant le 1^{er} novembre 2001. À l'exercice de ces options, le produit reçu est crédité aux actions ordinaires.

Aux termes du Régime d'options de souscription d'actions des employés, les participants peuvent exercer jusqu'à 50 % des options qui leur ont été attribuées avant 2000 à titre de droits à la plus-value des actions (DPVA). Les obligations au titre des DPVA, qui résultent de la variation du cours des actions ordinaires de la CIBC, sont constatées dans l'état des résultats consolidé, un montant correspondant étant inclus dans les autres passifs. Lorsque les DPVA sont exercés en tant qu'achats d'actions, le prix d'exercice ainsi que le montant pertinent dans les autres passifs, représentant la valeur des actions au cours du marché, sont crédités aux actions ordinaires.

La charge de rémunération relative à la rémunération à base d'actions en vertu du Programme d'octroi d'actions subalternes, pour des services déjà rendus, est constatée au cours de l'exercice pendant lequel a eu lieu l'attribution. La charge de rémunération relative aux autres attributions est constatée au cours de la période d'acquisition applicable, avant la date où l'employé devient admissible à la retraite. Le règlement des attributions en vertu de ces programmes peut être effectué sous forme d'actions ordinaires de la CIBC ou correspondre à l'équivalent en espèces conformément aux dispositions du programme. Les déchéances sont constatées à mesure qu'elles se présentent.

En vertu de notre Régime d'octroi d'actions subalternes (ROAS), lorsque les attributions sont réglées sous forme d'actions de la CIBC, nous détenons un nombre équivalent d'actions de la CIBC dans une fiducie de rémunération consolidée. Les actions ordinaires de la CIBC détenues par la fiducie et les obligations envers les employés ont été compensées dans les actions autodétenues. Tout gain ou toute perte de valeur marchande à la vente d'actions découlant de la déchéance d'attributions dont les droits n'ont pas encore été acquis est comptabilisé dans le surplus d'apport.

En vertu du ROAS, lorsque les attributions sont réglées par un montant équivalent en espèces d'actions de la CIBC, les variations de l'obligation qui découlent des fluctuations du cours des actions de la CIBC sont passées en charges dans l'état des résultats consolidé, un montant correspondant étant inclus dans les autres passifs. Dans le cas

de déchéances d'attributions dont les droits n'ont pas encore été acquis, le juste valeur cumulative du passif connexe à l'attribution est constatée à titre de réduction de la charge de rémunération.

La charge de rémunération relative aux attributions en vertu du Programme d'unités d'actions au rendement, qui remplissent certaines conditions, est constatée au cours de l'exercice pendant lequel a eu lieu l'attribution. Le montant est constaté d'après les meilleures estimations de la direction du nombre d'unités d'actions au rendement dont les droits devraient être acquis.

Les montants versés au titre des régimes destinés aux administrateurs sont imputés à la charge de rémunération. Les obligations se rapportant aux unités d'actions à dividende différé en vertu des régimes destinés aux administrateurs varient selon le cours des actions ordinaires de la CIBC, et cette variation est constatée en tant que crédit ou charge de rémunération au cours de l'exercice pendant lequel la variation se produit.

Nos cotisations au Régime de souscription d'actions des employés sont passées en charges dès qu'elles sont engagées.

Honoraires et commissions

Les honoraires de prise ferme, les honoraires de consultation et les commissions liées aux opérations sur valeurs mobilières sont constatés à titre de revenus au moment où les services connexes sont rendus. Les frais sur les dépôts et les paiements et le revenu tiré des assurances sont constatés sur la période pendant laquelle les services connexes sont rendus.

Les honoraires d'administration des cartes incluent les frais d'échange, les frais de retard, les frais sur les avances de fonds et les frais annuels. Les honoraires d'administration des cartes sont constatés à mesure qu'ils sont facturés, sauf les frais annuels, qui sont gagnés sur une période de 12 mois.

Les honoraires de gestion de placements et de garde englobent essentiellement les revenus de la gestion de placements, de la gestion de successions et de l'administration de fiducies, et sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les frais payés d'avance sont reportés et amortis sur la durée du contrat.

Le revenu tiré des fonds communs de placement est comptabilisé selon la comptabilité d'exercice.

Résultat par action

Le résultat de base par action équivaut au bénéfice net moins les dividendes et les primes sur actions privilégiées, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de la période.

Le résultat dilué par action correspond au bénéfice net moins les dividendes et les primes sur actions privilégiées, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation de la période. Les actions ordinaires diluées tiennent compte de l'effet potentiellement dilutif de l'exercice d'options sur actions selon la méthode du rachat d'actions. Cette méthode permet de calculer le nombre d'actions ordinaires supplémentaires à partir de l'hypothèse que le nombre moyen d'options sur actions en circulation, dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen des actions ordinaires de la CIBC pour la période, est exercé puis réduit du nombre d'actions ordinaires censées être rachetées à même le produit de l'exercice. Les actions ordinaires supplémentaires depuis le début de l'exercice sont calculées d'après le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires supplémentaires pour chaque période intermédiaire. En cas de perte, le résultat de base par action et le résultat dilué par action sont identiques.

Modifications comptables

2008

Baux adossés

À compter du 1^{er} novembre 2007, nous avons adopté l'abrégié 46 modifié intitulé *Baux adossés* du Comité sur les problèmes nouveaux (CPN) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), fondé sur la prise de position FASB Staff Position FAS 13-2, *Accounting for a Change or Projected Change in the Timing of Cash Flows Relating to*

Income Taxes Generated by a Leveraged Lease Transaction. Le CPN exige qu'un changement du calendrier estimatif des flux de trésorerie liés aux impôts sur les bénéfices entraîne l'établissement d'un nouveau calendrier de constatation du revenu découlant du bail adossé.

L'adoption de ces directives a entraîné l'imputation de 66 M\$ aux soldes d'ouverture des bénéfices non répartis au 1^{er} novembre 2007. Un montant se rapprochant de cette imputation hors caisse sera comptabilisé dans les revenus sur la durée restante des baux au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Informations à fournir concernant le capital

À compter du 1^{er} novembre 2007, nous avons adopté le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », du *Manuel de l'ICCA*, en vertu duquel une entité doit divulguer ses objectifs, ses politiques et ses procédures de gestion de son capital. En outre, le chapitre exige de fournir des données quantitatives synthétiques sur la composition du capital. Pour plus de précisions, voir la note 17.

Instruments financiers

En date du 1^{er} novembre 2007, nous avons adopté le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation », du *Manuel de l'ICCA*.

Ces chapitres remplacent le chapitre 3861 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », et augmentent les exigences en matière d'information sur la nature et

l'ampleur des risques découlant des instruments financiers et sur la façon dont l'entité gère ces risques. Pour plus de précisions, voir la note 28.

Nous avons adopté les chapitres 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » et 3862, « Instruments financiers – informations à fournir » dans leur version modifiée et nous avons reclassé certaines valeurs du compte de négociation dans les valeurs détenues jusqu'à l'échéance et dans les valeurs disponibles à la vente, en date du 1^{er} août 2008. Pour plus de précisions, voir la note 4.

2007

Le 1^{er} novembre 2006, nous avons adopté les chapitres 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », 3865 « Couvertures », 1530 « Résultat étendu », 3251 « Capitaux propres » et 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation » du *Manuel de l'ICCA*.

L'adoption des normes des chapitres 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », 3865, « Couvertures », 1530, « Résultat étendu » et 3251, « Capitaux propres », du *Manuel de l'ICCA*, a donné lieu, comme il est décrit précédemment, à des rajustements des soldes d'ouverture des bénéfices non répartis et du cumul des autres éléments du résultat étendu au 1^{er} novembre 2006. Les soldes des périodes précédentes n'ont pas été retraités, à l'exception du reclassement des écarts de conversion au cumul des autres éléments du résultat étendu. L'adoption de ces normes a eu les répercussions ci-après.

En millions de dollars	Au 31 oct. 2006	Ajustement à l'adoption de nouvelles normes	Au 1 ^{er} nov. 2006
ACTIF			
Valeurs mobilières			
Compte de placement	21 167 \$	(21 167) \$	– \$
Disponibles à la vente	–	16 006	16 006
Compte de négociation	62 331	(552)	61 779
Désignées à la juste valeur	–	6 340	6 340
	83 498	627	84 125
Prêts	145 625	136	145 761
Instruments dérivés	17 122	1 585	18 707
Autres actifs	10 957	(1 701)	9 256
Incidence sur le total de l'actif	257 202 \$	647 \$	257 849 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Dépôts	202 891 \$	(44) \$	202 847 \$
Instruments dérivés	17 330	1 565	18 895
Autres passifs	14 716	(947)	13 769
Incidence sur le total du passif	234 937	574	235 511
Capitaux propres			
Bénéfices non répartis	7 268	(50)	7 218
Cumul des autres éléments du résultat étendu			
Écart de conversion	(442)	–	(442)
Gains latents (pertes latentes) sur valeurs disponibles à la vente	–	(29)	(29)
Gains (pertes) sur couvertures de flux de trésorerie	–	152	152
Incidence sur les capitaux propres	6 826	73	6 899
Incidence sur le passif et les capitaux propres	241 763 \$	647 \$	242 410 \$

Le montant de 16 006 M\$ d'actifs financiers classés comme disponibles à la vente comprenait des montants respectifs de 15 429 M\$ (15 391 M\$ – valeurs disponibles à la vente) et de 615 M\$ (615 M\$ – valeurs disponibles à la vente) d'actifs financiers déjà classés à titre de valeurs du compte de placement et d'autres actifs. Le montant de 6 340 M\$ de valeurs désignées à la juste valeur comprenait des montants respectifs de 5 738 M\$ (5 799 M\$ à la juste valeur) et de 541 M\$ (541 M\$ à la juste valeur) d'actifs financiers déjà classés à titre de valeurs du compte de placement et des valeurs du compte de négociation.

L'incidence globale de l'adoption de ces normes sur le bénéfice net était négligeable et comprenait la constatation de l'inefficacité de la couverture décrite à la note 15. Toutefois, divers reclassements ont été effectués dans l'état des résultats consolidé, dont la constatation de montants dans le revenu tiré des instruments désignés à la juste valeur et les gains nets sur les valeurs disponibles à la vente qui avaient déjà été comptabilisés respectivement dans le revenu de négociation et dans les gains nets sur valeurs du compte de placement.

Information financière d'exercices antérieurs

Certaines informations financières d'exercices antérieurs ont été reclassées pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Modifications comptables futures

Les modifications futures de conventions comptables canadiennes sont décrites à la note 30. Une description des modifications futures de conventions comptables américaines est donnée à la note 29.

Note 2

Juste valeur des instruments financiers

La présente note vise à présenter la juste valeur des instruments financiers au bilan et hors bilan et à préciser comment nous sommes arrivés à ces valeurs. La note 1, Sommaire des principales conventions comptables, décrit le traitement comptable de chaque catégorie de mesure d'instruments financiers.

La juste valeur représente notre estimation du prix auquel un instrument financier pourrait être échangé entre des parties consentantes, au cours d'une opération régulière sans lien de dépendance motivée par des facteurs commerciaux normaux. Les cours du marché dans un marché actif établis par une source indépendante constituent les éléments probants les plus fiables de la juste valeur.

Lorsque ces marchés existent et s'ils sont jugés actifs, les cours de ces marchés servent à calculer la juste valeur. Les cours acheteur ou vendeur, lorsqu'ils sont disponibles dans un marché actif, servent à déterminer la juste valeur des positions en valeurs mobilières, selon le cas.

Il n'existe pas de cours du marché pour une part importante de nos instruments financiers au bilan et hors bilan, en raison de l'absence de marchés. En outre, même lorsque des marchés existent, ils pourraient ne pas être jugés assez actifs pour servir de facteur déterminant final de la juste valeur.

Les marchés sont jugés inactifs lorsque des opérations ne sont pas conclues de façon assez régulière. Les marchés inactifs peuvent se caractériser par une baisse importante du volume et du niveau de l'activité boursière observable ou par des écarts notables ou imprévisibles entre le cours acheteur et le cours vendeur. En l'absence de marchés ou si ceux-ci ne sont pas jugés suffisamment actifs, nous mesurons la juste valeur au moyen de diverses techniques d'évaluation. La technique que nous choisissons doit maximiser l'utilisation des données observables afin d'estimer le prix auquel une opération régulière pourrait se réaliser à notre date du bilan. Nous évaluons toutes les données raisonnablement accessibles, notamment les cours indicatifs de courtiers, tout cours disponible pour des instruments semblables, toute donnée pertinente observable du marché, ainsi que nos modèles internes fondés sur des estimations. Nous faisons preuve de jugement pour déterminer quelles sont les meilleures données disponibles et les pondérations que nous accordons à chacune de ces données, de même qu'à notre choix de méthodes d'évaluation. Indépendamment de la technique d'évaluation utilisée, nous incluons des hypothèses que les participants traitant au sein d'un marché poseraient, selon nous, à l'égard des questions touchant le crédit, le financement et la liquidité.

Les rajustements de valeur font partie intégrante de notre processus d'évaluation à la juste valeur. Dans la mesure nécessaire, nous apportons aussi des rajustements pour le risque de marché et le risque lié aux modèles associés aux instruments dérivés et aux instruments autres que dérivés, ainsi que pour notre propre risque de crédit ou celui de la contrepartie, selon ce qui convient, et pour les frais d'administration liés aux dérivés.

Étant donné la part de jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques et de modèles d'évaluation reconnus, ainsi que l'utilisation d'estimations inhérentes à ce processus, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une institution financière à l'autre. La juste valeur est calculée en fonction de la conjoncture du marché à chaque date du bilan et, pour cette raison, peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation finale.

Nous avons en place un processus continu d'évaluation et d'amélioration de nos modèles et techniques d'évaluation. Lorsque des améliorations sont apportées, elles sont appliquées de manière prospective, de sorte que les justes valeurs présentées dans les périodes précédentes ne sont pas retraitées selon les nouvelles données.

Méthodes et hypothèses Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

Lorsque nous considérons comme négligeable un écart entre la juste valeur et la valeur comptable, les instruments financiers au bilan ont une juste valeur réputée équivalente à leur valeur comptable. Ces instruments sont l'encaisse et les dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les dépôts à court terme productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres, les engagements de clients en vertu d'acceptations, les acceptations, les engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres et les autres passifs.

Valeurs mobilières

La juste valeur des valeurs mobilières et des engagements liés à des valeurs vendues à découvert est fondée sur les cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles. Sinon, elle est estimée à partir des cours du marché de valeurs semblables ou d'éléments probants de tiers établis par une source indépendante, lorsqu'ils sont disponibles.

Le cours du marché utilisé pour évaluer les titres de participation offerts au public, disponibles à la vente ou détenus à des fins de placement, ne tient pas compte des rajustements pour les restrictions relatives à la revente qui échoient dans un délai d'un an ou pour les frais futurs.

Dans le cas des titres d'emprunt et de participation émis par voie privée, nous estimons la juste valeur à partir des opérations récentes survenues sur le marché, lorsque l'information est disponible. Sinon, les justes valeurs sont déterminées d'après des modèles d'évaluation fondés sur le marché ou sur les résultats. Ces modèles prennent en considération différents facteurs, y compris les flux de trésorerie projetés, le bénéfice, le revenu ou d'autres éléments probants de tiers lorsqu'ils sont disponibles. La juste valeur des placements dans des sociétés en commandite est tirée des valeurs liquidatives publiées par des gestionnaires de fonds tiers et est rajustée au besoin d'après des informations plus récentes, lorsqu'elles sont disponibles et appropriées.

Les valeurs pour lesquelles il n'existe pas de marché actif sont évaluées selon toutes les données qu'il est raisonnablement possible d'obtenir, notamment des cours indicatifs de courtiers, comme il est décrit précédemment.

Prêts

La juste valeur des prêts hypothécaires à taux variable, dont le taux est fondé principalement sur le taux préférentiel, est réputée être égale à sa valeur comptable. La juste valeur des prêts hypothécaires à taux fixe est estimée par actualisation des flux de trésorerie, à partir des taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des prêts hypothécaires assortis de durées résiduelles semblables. Dans le modèle d'évaluation utilisé pour les prêts hypothécaires, on tient compte de l'option de paiement par anticipation, y compris le comportement du consommateur.

La juste valeur des prêts à taux variable et de ceux dont le taux est révisé fréquemment est réputée être égale à leur valeur comptable. La

juste valeur des prêts à taux fixe est estimée par actualisation des flux de trésorerie, à partir des taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des prêts comportant des conditions et des risques de crédit semblables. La juste valeur des prêts est atténuée par les provisions spécifiques et par la provision générale pour les prêts douteux et les prêts non encore désignés comme douteux. La juste valeur n'est pas rajustée en fonction de la valeur d'un dérivé de crédit utilisé pour gérer le risque de crédit qui lui est associé. La juste valeur de ces dérivés de crédit est présentée séparément.

La juste valeur des prêts est évaluée au moyen des cours du marché observables, dans la mesure du possible.

Autres actifs

Les autres actifs comprennent principalement les intérêts courus à recevoir, les comptes des clients des courtiers, les placements à la valeur de consolidation et les débiteurs.

Sauf indication contraire, la juste valeur de tous les autres actifs est réputée correspondre au coût ou au coût après amortissement, étant donné que nous considérons tout écart comme négligeable. Pour les placements à la valeur de consolidation, nous estimons la juste valeur en nous fondant sur les cours du marché ou sur d'autres opérations récentes sur le marché, lorsque l'information est disponible. Sinon, la juste valeur est déterminée d'après des modèles d'évaluation, sauf dans les situations où les avantages liés à l'évaluation à la juste valeur des placements comptabilisés à la valeur de consolidation qui n'ont pas de cours publiés ne dépassent pas les coûts connexes, auxquels cas la juste valeur est réputée correspondre à la valeur comptable.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux variable et des dépôts à vue est réputée être égale au coût après amortissement. La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par actualisation des flux de trésorerie contractuels, d'après les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des dépôts assortis de conditions semblables. La juste valeur du passif-dépôts comportant une option intégrée (une option encaissable) inclut la juste valeur de ces options. La juste valeur des effets indexés sur le cours des marchandises et indexés sur actions comprend la juste valeur des options sur marchandises et sur actions.

Titres secondaires

La juste valeur des titres secondaires est déterminée en fonction des cours du marché de ces titres d'emprunt ou de titres semblables.

Passif au titre des actions privilégiées

La juste valeur de ces obligations est déterminée en fonction des cours du marché de ces instruments financiers ou d'instruments semblables.

Instruments dérivés

La juste valeur des dérivés est fondée sur les cours du marché ou sur les cours fournis par les courtiers, lorsqu'ils sont disponibles. Sinon, la technique d'évaluation est utilisée pour évaluer la juste valeur à l'aide de modèles d'établissement de prix qui tiennent compte des mesures du marché courantes pour les taux d'intérêt, les taux de change, les cours et les indices boursiers, les écarts de taux, les niveaux correspondants de volatilité sur les marchés et d'autres facteurs de prix en fonction du marché.

Lorsque les niveaux des indices ou des actifs de référence ne sont pas fondés sur un marché actif, nous tenons compte de toutes les données qu'il est raisonnablement possible d'obtenir, notamment les cours des courtiers et nos modèles internes, tel qu'il est décrit précédemment.

Après avoir obtenu ces évaluations, nous jugeons si un rajustement de valeur lié au risque de crédit est nécessaire pour comptabiliser le risque qu'une contrepartie donnée, avec laquelle nous avons conclu des contrats de dérivés, ne soit pas ultimement en mesure de respecter ses engagements. Nos rajustements de l'évaluation du

crédit sont fondés sur les écarts de taux observables sur le marché ou sur les écarts de taux de remplacement pour chacune des contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés et pour nous-mêmes, selon ce qui convient, après avoir pris en compte les facteurs d'atténuation du risque, comme les accords de garantie et les accords généraux de compensation.

Dans le cas de dérivés de crédit souscrits auprès de garants financiers, outre les écarts de taux observables sur le marché ou les écarts de taux de remplacement, notre méthode tient compte de la corrélation entre le rendement des actifs sous-jacents et le garant financier. Lorsque nous avons connaissance d'une restructuration possible donnant lieu à une meilleure estimation selon notre méthode d'évaluation, nous modifions les rajustements de valeur liés au risque de crédit en conséquence.

Engagements hypothécaires

La juste valeur des engagements hypothécaires, qui est comprise dans les dérivés détenus aux fins des activités de GAP, s'applique aux engagements sur prêts hypothécaires à l'habitation et commerciaux à taux fixe et est établie en fonction des variations des taux d'intérêt pratiqués sur le marché entre la date d'engagement et la date du bilan. Le modèle d'évaluation tient compte de la probabilité prévue de l'exercice des engagements en cours.

Engagements de crédit

Les autres engagements à consentir du crédit sont, pour la plupart, assortis d'un taux variable et n'exposent donc pas la CIBC à un risque de taux d'intérêt, mais l'exposent cependant à un risque de crédit. Ces engagements comportent généralement des dispositions en vertu desquelles le prix des engagements de crédit utilisés est établi en fonction de la solvabilité du débiteur à la date du prélèvement des fonds. Comme il est mentionné ci-dessus, le risque de crédit se rapportant aux engagements de prêt est inclus dans notre évaluation des provisions, spécifique ou générale, et, par conséquent, aucun autre rajustement n'est fait.

Sensibilités aux données observables autres que du marché

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur comprennent certaines positions dont la valeur marchande est fondée sur des données que nous considérons être des données observables autres que du marché (6 068 M\$ d'actifs et 8 220 M\$ de passifs). Ces positions se trouvent principalement dans nos activités de crédit structuré en voie de liquidation (4 899 M\$ d'actifs et 7 888 M\$ de passifs) et utilisent surtout des données comme les cours des courtiers et les modèles internes fondés sur des données du marché estimatives que nous considérons comme étant des données observables autres que du marché.

Le fait de changer les hypothèses sur les données observables autres que du marché que nous utilisons dans l'évaluation à la juste valeur de nos positions de crédit structuré pour des options possibles raisonnables aurait l'incidence suivante sur le bénéfice net.

Nos expositions au risque de crédit structuré non couvert (titres du marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation et titres autres que du marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation) sont sensibles aux variations de l'évaluation à la valeur du marché, généralement en fonction des cours des courtiers indicatifs et des modèles internes, tel qu'il est décrit précédemment. Un changement défavorable de 10 % dans l'évaluation à la valeur du marché de nos positions sous-jacentes entraînerait une perte d'environ 12 M\$ dans notre portefeuille de titres du marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation non couverts et 128 M\$ dans notre portefeuille de titres non liés au marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation non couverts, exclusion faite des positions détenues jusqu'à l'échéance et avant l'incidence de l'opération conclue avec Cerberus.

Une diminution de 10 % dans l'évaluation à la valeur du marché de nos positions de crédit structuré couvertes au bilan, autres que celles classées comme étant détenues jusqu'à leur échéance, et une augmentation de 10 % de la juste valeur (avant le rajustement de l'évaluation du crédit) de toutes les positions de crédit structuré couvertes pourrait entraîner une perte nette d'environ 274 M\$, compte non tenu de notre accord avec Cerberus.

Une diminution de 10 % des montants à recevoir des garants financiers, déduction faite des rajustements de l'évaluation du crédit, entraînerait une perte nette d'environ 233 M\$.

La perte totale nette constatée dans l'état des résultats consolidé liée aux instruments financiers, dont la juste valeur est évaluée à l'aide d'une technique d'évaluation exigeant des paramètres du marché non observables, s'est élevée à 7 497 M\$.

Juste valeur des instruments financiers

En millions de dollars, au 31 octobre	2008			2007		
	Valeur comptable (comprend les valeurs disponibles à la vente au coût après amortissement)	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable	Valeur comptable (comprend les valeurs disponibles à la vente au coût après amortissement)	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable
Actifs financiers						
Encaisse et dépôts auprès d'autres banques	8 959 \$	8 959 \$	– \$	13 747 \$	13 747 \$	– \$
Valeurs mobilières	79 315	78 909	(406)	86 587	86 959	372
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	35 596	35 596	–	34 020	34 020	–
Prêts						
Prêts hypothécaires à l'habitation	90 649	91 821	1 172	91 623	91 669	46
Particuliers	31 631	31 661	30	28 638	28 626	(12)
Cartes de crédit	10 480	10 480	–	8 862	8 862	–
Entreprises et gouvernements	38 715	38 841	126	33 531	33 548	17
Instruments dérivés	28 644	28 644	–	24 075	24 075	–
Engagements de clients en vertu d'acceptations	8 848	8 848	–	8 024	8 024	–
Autres actifs	9 888	9 900	12	6 325	6 368	43
Passifs financiers						
Dépôts						
Particuliers	99 477 \$	99 831 \$	354 \$	91 772 \$	91 429 \$	(343) \$
Entreprises et gouvernements	117 772	118 015	243	125 878	125 881	3
Banques	15 703	15 707	4	14 022	14 027	5
Instruments dérivés	32 742	32 742	–	26 688	26 688	–
Acceptations	8 848	8 848	–	8 249	8 249	–
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	6 924	6 924	–	13 137	13 137	–
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	38 023	38 023	–	28 944	28 944	–
Autres passifs	10 410	10 410	–	9 766	9 766	–
Titres secondaires	6 658	6 446	(212)	5 526	5 732	206
Passif au titre des actions privilégiées	600	601	1	600	623	23

Juste valeur des instruments dérivés

En millions de dollars au 31 octobre	2008			2007		
	Valeur positive	Valeur négative	Valeur nette	Valeur positive	Valeur négative	Valeur nette
Compte de négociation¹						
Dérivés de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux	71 \$	38 \$	33 \$	9 \$	7 \$	2 \$
Swaps	9 292	8 944	348	5 197	4 898	299
Options achetées	1 036	–	1 036	542	–	542
Options vendues	–	1 109	(1 109)	–	479	(479)
Total des dérivés de taux d'intérêt	10 399	10 091	308	5 748	5 384	364
Dérivés de change						
Contrats à terme de gré à gré	3 403	3 102	301	2 127	2 372	(245)
Swaps	3 952	3 850	102	5 204	5 252	(48)
Options achetées	238	–	238	162	–	162
Options vendues	–	209	(209)	–	156	(156)
Total des dérivés de change	7 593	7 161	432	7 493	7 780	(287)
Dérivés de crédit						
Swaps	357	308	49	77	751	(674)
Options achetées	3 770	37	3 733	4 333	249	4 084
Options vendues	–	6 877	(6 877)	157	3 970	(3 813)
Total des dérivés de crédit	4 127	7 222	(3 095)	4 567	4 970	(403)
Dérivés d'actions ²	2 180	2 389	(209)	3 487	4 844	(1 357)
Dérivés sur métaux précieux ³	49	110	(61)	48	69	(21)
Autres dérivés sur marchandises ³	1 228	1 517	(289)	1 347	1 161	186
Total – compte de négociation	25 576	28 490	(2 914)	22 690	24 208	(1 518)
Compte de GAP						
Dérivés de taux d'intérêt						
Contrats de garantie de taux	–	–	–	–	1	(1)
Swaps	2 407	3 493	(1 086)	864	638	226
Options achetées	15	–	15	2	–	2
Options vendues	–	15	(15)	–	16	(16)
Total des dérivés de taux d'intérêt	2 422	3 508	(1 086)	866	655	211
Dérivés de change						
Contrats à terme de gré à gré	6	195	(189)	137	35	102
Swaps	291	516	(225)	277	1 772	(1 495)
Options vendues	–	1	(1)	–	–	–
Total des dérivés de change	297	712	(415)	414	1 807	(1 393)
Dérivés de crédit						
Swaps	–	–	–	5	–	5
Options achetées	349	4	345	90	14	76
Total des dérivés de crédit	349	4	345	95	14	81
Dérivés d'actions ²	–	28	(28)	10	4	6
Total – compte de GAP	3 068	4 252	(1 184)	1 385	2 480	(1 095)
Juste valeur totale	28 644	32 742	(4 098)	24 075	26 688	(2 613)
Moins : incidence des accords généraux de compensation	(16 798)	(16 798)	–	(10 736)	(10 736)	–
	11 846 \$	15 944 \$	(4 098) \$	13 339 \$	15 952 \$	(2 613) \$
Juste valeur moyenne des dérivés du compte de négociation⁴						
Dérivés de taux d'intérêt	7 874 \$	7 233 \$	641 \$	6 559 \$	6 099 \$	460 \$
Dérivés de change	5 589	5 161	428	4 960	4 396	564
Dérivés de crédit	5 089	7 123	(2 034)	1 184	1 230	(46)
Dérivés d'actions	2 325	2 743	(418)	3 425	4 487	(1 062)
Dérivés sur métaux précieux	49	103	(54)	51	78	(27)
Autres dérivés sur marchandises	1 810	1 711	99	1 307	1 162	145
	22 736 \$	24 074 \$	(1 338) \$	17 486 \$	17 452 \$	34 \$

1) Inclut les justes valeurs positives et négatives respectivement de 1 242 M\$ (1 910 M\$ en 2007) et de 1 407 M\$ (1 733 M\$ en 2007) pour des options négociées en Bourse.

2) Comprennent les swaps et les options.

3) Comprennent les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les options.

4) La juste valeur moyenne correspond à la moyenne mensuelle.

Note 3**Acquisitions et cessions importantes****Vente de certaines de nos activités américaines**

En date du 1^{er} janvier 2008, nous avons vendu à Oppenheimer Holdings Inc. (Oppenheimer) nos services bancaires d'investissement, nos activités de financement par effet de levier, nos activités de négociation d'actions et nos activités sur des marchés de titres de créances connexes exercées aux États-Unis, ainsi que nos services bancaires d'investissement et nos activités de négociation d'actions en Israël (les « activités cédées »). La vente à Oppenheimer de certaines autres activités liées aux marchés financiers américains que nous exerçons au Royaume-Uni et en Asie a été conclue au quatrième trimestre de 2008. En contrepartie, Oppenheimer nous a offert des bons de souscription visant un million d'actions pouvant être exercés après cinq ans, et paiera un prix d'achat différé d'au moins 25 M\$ US à la fin des cinq ans selon les bénéfices tirés des activités cédées. Nous avons fourni des indemnités en ce qui a trait à certains coûts qu'Oppenheimer pourrait engager dans l'intégration des activités cédées.

Nous avons radié l'écart d'acquisition associé aux activités cédées, constaté des pertes liées à certaines améliorations locatives et au matériel informatique et logiciel, et comptabilisé des passifs au titre de certains contrats qui ne sont plus requis dans la poursuite de nos activités. En outre, nous avons accéléré la constatation du coût au titre de certaines attributions d'actions subalternes aux employés mutés chez Oppenheimer.

Les droits au titre des attributions d'actions subalternes de la CIBC détenues par les employés mutés chez Oppenheimer continueront d'être acquis conformément aux dispositions initiales. Pour soutenir cette entente de rémunération, Oppenheimer remboursera à la CIBC le coût de ces attributions d'actions subalternes au fur et à mesure que les droits seront acquis, moment auquel nous comptabiliserons les remboursements dans le revenu autre que d'intérêts.

Par conséquent, nous avons comptabilisé une perte nette avant impôts de 21 M\$ dans le revenu autre que d'intérêts. La perte avant impôts ne tient pas compte des remboursements au titre des attributions d'actions subalternes qui sont devenus exigibles d'Oppenheimer. Nous avons également comptabilisé une dépréciation et d'autres frais totalisant 36 M\$ dans les frais autres que d'intérêts relativement à nos activités américaines restantes.

En vertu de l'entente de vente, la CIBC a investi 100 M\$ US dans une débenture subordonnée émise par Oppenheimer et offre certaines facilités de crédit à Oppenheimer et à ses clients utilisant les services bancaires d'investissement dans le but de contribuer aux activités d'Oppenheimer, chaque prêt étant assujéti à l'approbation du comité de crédit de la CIBC.

Si l'on exclut les pertes mentionnées ci-dessus, les activités cédées ont eu l'incidence suivante sur nos résultats au cours des deux mois terminés le 31 décembre 2007 :

En millions de dollars, pour les deux mois se terminant le	31 décembre 2007
Revenu net d'intérêts	1 \$
Revenu autre que d'intérêts	58
Total des revenus	59
Frais autres que d'intérêts	48
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et participations sans contrôle	11
Impôts sur les bénéfices	6
Bénéfice net	5 \$

**Acquisition de FirstCaribbean International Bank
Première étape de l'acquisition**

Le 22 décembre 2006, nous avons obtenu le contrôle de FirstCaribbean International Bank (FirstCaribbean) en faisant l'acquisition de 90 % de la participation de Barclays Bank PLC (Barclays) dans FirstCaribbean, ce qui constitue une participation additionnelle de 39,3 %. Par suite de cette opération (la première étape de l'acquisition), nous détenions environ 83,0 % des actions ordinaires de FirstCaribbean, les autres actions ordinaires étant détenues par Barclays et par d'autres actionnaires minoritaires. Les actions ordinaires ont été acquises à 1,62 \$ US l'action, plus des dividendes à recevoir, pour une contrepartie au comptant totale de 989 M\$ US (1 153 M\$), payée à Barclays. En outre, nous avons engagé des frais d'opération, déduction faite des impôts et des taxes, de 7 M\$ US (8 M\$).

Deuxième étape de l'acquisition

Le 2 février 2007, par suite d'une offre publique d'achat au même prix visant le reste des actions ordinaires détenues par Barclays et les autres actionnaires minoritaires, nous avons acquis une participation additionnelle de 8,5 % dans FirstCaribbean (la deuxième étape de l'acquisition) pour une contrepartie au comptant supplémentaire de 212 M\$ US (250 M\$), ce qui a porté notre participation totale à 91,5 %. En outre, nous avons engagé des frais d'opération additionnels, déduction faite des impôts, de 2 M\$ US (2 M\$).

Les opérations liées à la première étape de l'acquisition et à la deuxième étape de l'acquisition ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Les résultats d'exploitation de FirstCaribbean ont été inclus dans ceux du secteur d'activité stratégique Marchés de détail CIBC dans les états financiers consolidés à compter du 22 décembre 2006. Avant cette date, nous avons comptabilisé notre participation de 43,7 % dans FirstCaribbean à la valeur de consolidation.

La répartition du prix d'achat a été arrêtée définitivement au cours du troisième trimestre de 2007. Le détail de la contrepartie globale versée et de la juste valeur de l'actif net acquis figure dans le tableau ci-après.

En millions de dollars	Première étape de l'acquisition	Deuxième étape de l'acquisition	Rajustements de clôture	Total
Contrepartie globale				
Contrepartie de l'acquisition (versée au comptant)	1 153 \$	250 \$	– \$	1 403 \$
Frais d'opération, déduction faite des impôts	8	2	–	10
Valeur comptable du placement en actions dans FirstCaribbean avant l'acquisition	840	–	–	840
	2 001 \$	252 \$	– \$	2 253 \$
Juste valeur de l'actif net acquis				
Encaisse et dépôts auprès d'autres banques	3 107 \$	– \$	– \$	3 107 \$
Valeurs mobilières	3 934	–	8	3 942
Prêts	6 667	–	(27)	6 640
Écart d'acquisition	958	84	19	1 061
Autres actifs incorporels	267	45	(6)	306
Autres actifs	876	8	–	884
Total de l'actif acquis	15 809	137	(6)	15 940
Dépôts	10 921	–	–	10 921
Autres passifs	2 386	4	(6)	2 384
Titres secondaires	232	–	–	232
Participation sans contrôle	269	(119)	–	150
Total du passif pris en charge	13 808	(115)	(6)	13 687
Actif net acquis	2 001 \$	252 \$	– \$	2 253 \$

Par suite de l'opération de la deuxième étape de l'acquisition, le total des autres actifs incorporels acquis comprend des actifs incorporels au titre des dépôts de base et du nom commercial de FirstCaribbean, évalués respectivement à 282 M\$ et 24 M\$. L'actif incorporel au titre des dépôts de base fait l'objet d'un amortissement de 12 % par année, selon la méthode de l'amortissement décroissant à taux constant, alors que le nom commercial, dont la durée de vie est indéfinie, n'est pas assujéti à l'amortissement.

L'écart d'acquisition constaté au cours de l'acquisition n'est pas déductible à des fins fiscales.

Par suite d'opérations subséquentes, dont la vente de deux millions d'actions des fiducies de rémunération de FirstCaribbean, notre participation au 31 octobre 2007 a diminué pour s'établir à 91,4 %. Au 31 octobre 2008, la participation n'avait pas changé.

Note 4 Valeurs mobilières

Durée résiduelle du contrat jusqu'à l'échéance

En millions de dollars, au 31 octobre	1 an ou moins		1 an à 5 ans		5 ans à 10 ans		Plus de 10 ans		Pas d'échéance précise		Total 2008		Total 2007	
	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹
Valeurs disponibles à la vente														
Valeurs émises ou garanties par :														
Gouvernement du Canada	575 \$	2,3 %	4 649 \$	3,5 %	– \$	– %	– \$	– %	– \$	– %	5 224 \$	3,4 %	4 616 \$	3,5 %
Autres gouvernements canadiens	138	3,1	194	6,0	520	4,3	130	5,2	–	–	982	4,6	522	5,6
Trésor des États-Unis	26	3,5	100	3,0	1	4,1	–	–	–	–	127	3,1	4 471	3,8
Gouvernements d'autres pays	383	4,2	237	6,8	221	10,0	157	7,3	–	–	998	6,6	618	7,9
Titres adossés à des créances hypothécaires ²	15	5,0	507	5,2	31	3,0	1 190	5,1	–	–	1 743	5,1	803	4,0
Titres adossés à des créances mobilières	1 287	3,3	211	4,6	5	–	16	1,5	–	–	1 519	3,4	3 698	5,3
Titres d'emprunt de sociétés ouvertes	4	5,0	1 111	5,0	202	9,3	26	6,0	–	–	1 343	5,7	1 112	5,2
Titres d'emprunt de sociétés fermées	30	11,0	141	5,1	31	7,5	121	7,3	–	–	323	6,7	128	8,6
Total des titres d'emprunt	2 458		7 150		1 011		1 640		–		12 259		15 968	
Titres de participation de sociétés ouvertes ³	–	–	4	3,3	–	–	–	–	121	–	125	–	249	–
Titres de participation de sociétés fermées	–	–	–	–	–	–	–	–	918	–	918	–	1 213 ⁴	–
Total des titres de participation	–		4		–		–		1 039		1 043		1 462	
Total des valeurs disponibles à la vente	2 458 \$		7 154 \$		1 011 \$		1 640 \$		1 039 \$		13 302 \$		17 430 \$	

	Durée résiduelle du contrat jusqu'à l'échéance												Total 2007	
	1 an ou moins		1 an à 5 ans		5 ans à 10 ans		Plus de 10 ans		Pas d'échéance précise		Total 2008			
En millions de dollars, au 31 octobre	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹
Valeurs détenues jusqu'à l'échéance														
Titres adossés à des créances mobilières	– \$	–	289	5,6	1 088	4,9	5 387	5,3	–	–	6 764	5,3	–	–
Total des valeurs jusqu'à l'échéance	– \$		289 \$		1 088 \$		5 387 \$		– \$		6 764 \$		– \$	
Valeurs du compte de négociation														
Valeurs émises ou garanties par :														
Gouvernement du Canada	890 \$		5 109 \$		437 \$		744 \$		–		7 180 \$		4 625 \$	
Autres gouvernements canadiens	121		585		553		419		–		1 678		2 445	
Trésor des États-Unis et autres organismes américains ⁵	9 740		94		58		14		–		9 906		4 681	
Gouvernements d'autres pays	1 629		192		21		2		–		1 844		220	
Titres adossés à des créances hypothécaires ⁶	3		172		11		682		–		868		1 864	
Titres adossés à des créances mobilières	45		67		34		412		–		558		1 939	
Titres d'emprunt de sociétés ouvertes	3 910		880		304		408		–		5 502		8 544	
Titres de participation de sociétés ouvertes	–		22		–		37		9 649		9 708		34 461	
Total des valeurs du compte de négociation	16 338 \$		7 121 \$		1 418 \$		2 718 \$		9 649 \$		37 244 \$		58 779 \$	
Valeurs désignées à la juste valeur														
Valeurs émises ou garanties par :														
Gouvernement du Canada	30 \$		377 \$		208 \$		– \$		– \$		615 \$		277 \$	
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	–		159		–		–		–		159		139	
Titres adossés à des créances hypothécaires ⁷	99		20 008		564		87		–		20 758		9 562	
Titres adossés à des créances mobilières	–		–		4		325		–		329		313	
Total des valeurs désignées à la juste valeur	129 \$		20 544 \$		776 \$		412 \$		–		21 861 \$		10 291 \$	
Total des valeurs mobilières⁸	18 925 \$		35 108 \$		4 293 \$		10 157 \$		10 688 \$		79 171 \$		86 500 \$	

- 1) Représente le rendement moyen pondéré, déterminé par l'application de la moyenne pondérée des rendements des titres à revenu fixe individuels et des taux de dividendes déclarés sur les titres de participation d'entreprises et de participation privés.
- 2) Comprennent les valeurs émises ou garanties par le gouvernement et dont le coût après amortissement s'établit à 553 M\$ (422 M\$ émis par le gouvernement canadien et 131 M\$ par le gouvernement américain) et la juste valeur, à 558 M\$ (436 M\$ émis par le gouvernement canadien et 122 M\$ par le gouvernement américain) (coût après amortissement de 541 M\$ et juste valeur de 540 M\$ en 2007), les valeurs émises par Fannie Mae dont le coût après amortissement s'établit à 804 M\$ et la juste valeur, à 771 M\$, et les valeurs émises par Freddie Mac dont le coût après amortissement s'établit à 321 M\$ et la juste valeur, à 309 M\$.
- 3) La valeur comptable ne tient pas compte des rajustements pour les restrictions relatives à la revente qui échoient dans un délai d'un an ou les frais futurs.
- 4) Comprennent des actions de Visa Inc., reçues en octobre 2007 en échange de certaines participations dans Visa Canada et Visa International, par suite de la restructuration mondiale de Visa. Toutes ces actions sont des actions subalternes.
- 5) Comprend Fannie Mae (843 M\$) et Freddie Mac (1,1 G\$).
- 6) Comprennent les valeurs émises ou garanties par le gouvernement de 33 M\$ (20 M\$ émis par le gouvernement canadien et 13 M\$ émis par le gouvernement américain) (133 M\$ en 2007), les valeurs émises par Fannie Mae de 331 M\$ et les valeurs émises par Freddie Mac de 176 M\$.
- 7) Comprennent les valeurs émises ou garanties par le gouvernement de 20,6 G\$ (20,5 G\$ émis par le gouvernement canadien et 86 M\$ par le gouvernement américain) (9,5 G\$ en 2007) et les valeurs émises par Fannie Mae de 124 M\$.
- 8) Comprennent les valeurs libellées en dollars américains de 31,7 G\$ (29,0 G\$ en 2007) et les valeurs libellées dans d'autres monnaies étrangères de 2,6 G\$ (2,7 G\$ en 2007).

En vertu des changements apportés en octobre 2008 aux chapitres 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », et 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », il est permis, dans de rares circonstances, que certains actifs financiers du compte de négociation soient reclassés comme détenus jusqu'à l'échéance et disponibles à la vente. En raison de la détérioration sans précédent de la conjoncture à l'échelle mondiale et du manque d'activité sur le marché de négociation, nous avons changé d'avis quant à notre intention de conserver certaines positions jusqu'à leur échéance ou de les détenir dans un avenir prévisible.

Par conséquent, nous avons reclassé ces positions des valeurs du compte de négociation aux valeurs détenues jusqu'à l'échéance et disponibles à la vente de façon rétrospective avec pour date d'effet le 1^{er} août 2008, à la juste valeur à cette date. L'écart entre le nouveau coût après amortissement fondé sur la juste valeur à la date du reclassement et le montant du capital recouvrable prévu est amorti sur la durée restante des actifs reclassés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les tableaux suivants présentent les valeurs comptables, les justes valeurs ainsi que les bénéfices et les pertes propres aux actifs reclassés.

En millions de dollars, au	31 octobre 2008		1 ^{er} août 2008
	Juste valeur	Valeur comptable	Valeur comptable
Actifs détenus à des fins de négociation reclassés comme valeurs détenues jusqu'à l'échéance	6 135 \$	6 764 \$	5 954 \$
Actifs détenus à des fins de négociation reclassés comme valeurs disponibles à la vente	1 078	1 078	954
Total des actifs financiers reclassés	7 213 \$	7 842 \$	6 908 \$

En millions de dollars	Trois mois terminés le 31 octobre 2008
Revenu d'intérêts	106 \$
Revenu autre que d'intérêts	283
Gain latent lié (perte latente liée) à l'évaluation à la valeur du marché constaté(e) dans les autres éléments du résultat étendu	(8)

En date du reclassement, le taux d'intérêt effectif sur les actifs détenus à des fins de négociation reclassés comme détenus jusqu'à l'échéance variait entre 3 % et 15 %, et les flux de trésorerie recouvrables prévus étaient de 7,6 G\$. Le taux d'intérêt effectif sur les actifs détenus à des fins de négociation reclassés comme disponibles à la vente variait entre 3 % et 13 %, et les flux de trésorerie recouvrables prévus étaient de 1,2 G\$. Les fourchettes des taux d'intérêts effectifs ont été établies en fonction des taux moyens pondérés par secteur.

Si le reclassement n'avait pas été effectué, les pertes latentes de 629 M\$ liées au reclassement de valeurs dans la catégorie détenues jusqu'à l'échéance et les pertes latentes de 8 M\$ liées aux valeurs disponibles à la vente auraient été incluses dans l'état des résultats consolidé pour l'exercice considéré.

Juste valeur des valeurs disponibles à la vente

En millions de dollars, au 31 octobre	2008				2007			
	Coût après amortissement	Gains latents bruts	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Coût après amortissement	Gains latents bruts	Pertes latentes brutes	Juste valeur
Valeurs disponibles à la vente								
Valeurs émises ou garanties par :								
Gouvernement du Canada	5 195 \$	31 \$	(2) \$	5 224 \$	4 631 \$	11	(26) \$	4 616 \$
Autres gouvernements canadiens	1 012	–	(30)	982	481	41	–	522
Trésor des États-Unis	124	3	–	127	4 619	–	(148)	4 471
Gouvernements d'autres pays	1 018	1	(21)	998	618	–	–	618
Titres adossés à des créances hypothécaires ¹	1 777	24	(58)	1 743	807	1	(5)	803
Titres adossés à des créances mobilières	1 511	8	–	1 519	3 731	5	(38)	3 698
Titres d'emprunt de sociétés ouvertes	1 425	–	(82)	1 343	1 107	6	(1)	1 112
Titres de participation de sociétés ouvertes ²	141	6	(21)	126	202	53	(4)	251
Titres d'emprunt de sociétés fermées	325	7	(9)	323	108	20	–	128
Titres de participation de sociétés fermées ³	918	398	(32)	1 284	1 213	460	(3)	1 670
Total des valeurs disponibles à la vente	13 446 \$	478 \$	(255) \$	13 669 \$	17 517 \$	597 \$	(225) \$	17 889 \$
Valeurs détenues jusqu'à l'échéance								
Titres adossés à des créances mobilières	6 764 \$	– \$	(629) \$	6 135 \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Total des valeurs détenues jusqu'à l'échéance	6 764 \$	– \$	(629) \$	6 135 \$	– \$	– \$	– \$	– \$

1) Comprennent les valeurs émises ou garanties par le gouvernement et dont le coût après amortissement s'établit à 553 M\$ (541 M\$ en 2007) et la juste valeur, à 558 M\$ (540 M\$ en 2007).

2) Comprennent certaines valeurs subalternes dont la juste valeur dépasse la valeur comptable de 0,6 M\$ (2 M\$ en 2007).

3) Comptabilisés au coût après amortissement au bilan consolidé, puisqu'ils n'ont pas de cours sur un marché actif.

Pour les valeurs disponibles à la vente et les valeurs détenues jusqu'à l'échéance dont la juste valeur est inférieure au coût après amortissement, le tableau suivant présente la juste valeur courante et les pertes latentes connexes pour des périodes de moins de 12 mois et de 12 mois ou plus :

En millions de dollars, au 31 octobre	2008						2007					
	Moins de 12 mois		12 mois ou plus		Total		Moins de 12 mois		12 mois ou plus		Total	
	Juste valeur	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Pertes latentes brutes
Valeurs disponibles à la vente												
Valeurs émises ou garanties par :												
Gouvernement du Canada	707 \$	(2) \$	– \$	– \$	707 \$	(2) \$	2 331 \$	(25) \$	1 861 \$	(1) \$	4 192 \$	(26) \$
Autres gouvernements canadiens	821	(30)	–	–	821	(30)	55	–	4	–	59	–
Trésor des États-Unis	–	–	–	–	–	–	1	–	3 696	(148)	3 697	(148)
Gouvernements d'autres pays	399	(21)	–	–	399	(21)	–	–	–	–	–	–
Titres adossés à des créances hypothécaires	1 185	(57)	15	(1)	1 200	(58)	524	(3)	50	(2)	574	(5)
Titres adossés à des créances mobilières	–	–	–	–	–	–	66	(38)	15	–	81	(38)
Titres d'emprunt de sociétés ouvertes	1 134	(82)	–	–	1 134	(82)	81	(1)	–	–	81	(1)
Titres de participation de sociétés ouvertes	3	(3)	96	(18)	99	(21)	118	(4)	–	–	118	(4)
Titres d'emprunt de sociétés fermées	106	(9)	–	–	106	(9)	–	–	–	–	–	–
Titres de participation de sociétés fermées	62	(32)	–	–	62	(32)	23	(3)	–	–	23	(3)
Total des valeurs disponibles à la vente	4 417 \$	(236) \$	111 \$	(19) \$	4 528 \$	(255) \$	3 199 \$	(74) \$	5 626 \$	(151) \$	8 825 \$	(225) \$
Valeurs détenues jusqu'à l'échéance												
Titres adossés à des créances mobilières	6 135 \$	(629) \$	– \$	– \$	6 135 \$	(629) \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Total des valeurs détenues jusqu'à l'échéance	6 135 \$	(629) \$	– \$	– \$	6 135 \$	(629) \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Total	10 552 \$	(865) \$	111 \$	(19) \$	10 663 \$	(884) \$	3 199 \$	(74) \$	5 626 \$	(151) \$	8 825 \$	(225) \$

Au 31 octobre 2008, le coût après amortissement de 176 valeurs disponibles à la vente (116 valeurs en 2007) dépassait leur juste valeur de 255 M\$ (225 M\$ en 2007). Dix valeurs disponibles à la vente (38 valeurs en 2007) ont affiché une position de perte brute latente pour plus d'un an, soit de 19 M\$ (151 M\$ en 2007).

Au 31 octobre 2008, le coût après amortissement de 48 valeurs détenues jusqu'à l'échéance (néant en 2007) dépassait leur juste valeur de 629 M\$ (néant en 2007).

Nous avons déterminé que les pertes latentes sur les valeurs disponibles pour la vente et détenues jusqu'à l'échéance sont, par nature, temporaires.

Le tableau suivant présente les gains et les pertes réalisés, ainsi que la réduction de valeur des valeurs disponibles à la vente et des valeurs du compte de placement :

En millions de dollars, au 31 octobre	2008	2007	2006
Valeurs disponibles à la vente / valeurs du compte de placement			
Gains réalisés	416 \$	637 \$	148 \$
Pertes réalisées	(112)	(67)	(19)
Réductions de valeur			
Titres d'emprunt	(202)	(17)	(11)
Titres de participation	(142)	(32)	(47)
	(40) \$	521 \$	71 \$

Note 5

Prêts^{1, 2}En millions de dollars,
au 31 octobre

	2008					2007				
	Montant brut	Provision spécifique	Provision générale	Provision totale	Total net	Montant brut	Provision spécifique	Provision générale	Provision totale	Total net
Coût après amortissement										
Prêts hypothécaires à l'habitation	90 695 \$	36 \$	10 \$	46 \$	90 649 \$	91 664 \$	30 \$	11 \$	41 \$	91 623 \$
Particuliers ³	32 124	207	286	493	31 631	29 213	207	368	575	28 638
Cartes de crédit	10 829	188	161	349	10 480	9 121	122	137	259	8 862
Entreprises et gouvernements	38 267	200	358	558	37 709	31 074	194	374	568	30 506
	171 915	631	815	1 446	170 469	161 072	553	890	1 443	159 629
Désignés à la juste valeur										
Entreprises et gouvernements (note 13)	1 006	–	–	–	1 006	3 025	–	–	–	3 025
	172 921 \$	631 \$	815 \$	1 446 \$	171 475 \$	164 097 \$	553 \$	890 \$	1 443 \$	162 654 \$

1) Les prêts sont présentés déduction faite du revenu non gagné de 208 M\$ (161 M\$ en 2007).

2) Comprennent des prêts bruts libellés en dollars américains de 19,9 G\$ (14,2 G\$ en 2007) et libellés en d'autres monnaies étrangères de 1,9 G\$ (2,8 G\$ en 2007).

3) Comprennent un montant de 235 M\$ (185 M\$ en 2007); y compris une tranche sans recours d'environ 9 M\$ (2 M\$ en 2007), pour des prêts consentis à des particuliers alors qu'ils étaient à l'emploi de la CIBC en vue de financer une partie de leur participation dans des fonds qui effectuent des placements privés en actions en parallèle avec la CIBC et ses sociétés affiliées. Ces prêts sont garantis par la participation de l'emprunteur dans ces fonds. De ces prêts, 200 M\$ (140 M\$ en 2007) sont dus par des particuliers qui ne sont plus à l'emploi de la CIBC.

Échéance des prêts

En millions de dollars, au 31 octobre	Durée résiduelle du contrat jusqu'à l'échéance				
	1 an ou moins	1 an à 5 ans	5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total 2008
Prêts hypothécaires à l'habitation	10 077 \$	68 680 \$	8 408 \$	3 530 \$	90 695 \$
Particuliers	13 823	17 271	615	415	32 124
Cartes de crédit	2 802	8 027	–	–	10 829
Entreprises et gouvernements	18 541	14 223	4 271	2 238	39 273
	45 243 \$	108 201 \$	13 294 \$	6 183 \$	172 921 \$
Sensibilité des prêts échéant après un an aux variations des taux d'intérêt					
Taux fixes		41 961 \$	9 808 \$	1 195 \$	52 964 \$
Taux variables		66 240	3 486	4 988	74 714
		108 201 \$	13 294 \$	6 183 \$	127 678 \$

Provision pour pertes sur créances
Provision spécifique

En millions de dollars, au 31 octobre ou exercice terminé le 31 octobre	Prêts hypothécaires à l'habitation			Particuliers			Carte de crédit			Entreprises et gouvernements			Total de la provision spécifique		
	2008	2007	2006	2008	2007	2006	2008	2007	2006	2008	2007	2006	2008	2007	2006
Solde au début de l'exercice	30 \$	13 \$	18 \$	207 \$	245 \$	262 \$	122 \$	105 \$	101 \$	194 \$	181 \$	282 \$	553 \$	544 \$	663 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	6	6	6	242	280	341	413	294	238	105	51	27	766	631	612
Radiations	(4)	(7)	(12)	(286)	(377)	(393)	(412)	(331)	(282)	(148)	(146)	(179)	(850)	(861)	(866)
Recouvrements	–	–	–	29	26	21	64	55	47	21	66	50	114	147	118
Transfert de la provision générale ¹	–	–	–	5	5	11	–	–	–	–	–	–	5	5	11
Divers ²	4	18	1	10	28	3	1	(1)	1	28	42	1	43	87	6
Solde à la fin de l'exercice ³	36 \$	30 \$	13 \$	207 \$	207 \$	245 \$	188 \$	122 \$	105 \$	200 \$	194 \$	181 \$	631 \$	553 \$	544 \$

1) Se rapporte au portefeuille de prêts étudiants.

2) Comprennent 117 M\$ liés à l'acquisition de FirstCaribbean en 2007.

3) La provision relative aux lettres de crédit (néant en 2008, néant en 2007 et 2 M\$ en 2006) est comprise dans les autres passifs.

Provision générale

En millions de dollars, au 31 octobre ou exercice terminé le 31 octobre	Prêts hypothécaires à l'habitation			Particuliers			Carte de crédit			Entreprises et gouvernements			Total de la provision spécifique		
	2008	2007	2006	2008	2007	2006	2008	2007	2006	2008	2007	2006	2008	2007	2006
Solde au début de l'exercice	11 \$	12 \$	19 \$	368 \$	380 \$	349 \$	137 \$	102 \$	106 \$	374 \$	406 \$	501 \$	890 \$	900 \$	975 \$
Dotation à la (reprise sur) provision pour pertes sur créances	(1)	(6)	(7)	(77)	(15)	42	24	35	(4)	61	(42)	(95)	7	(28)	(64)
Transfert vers d'autres passifs ³	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(77)	-	-	(77)	-	-
Transfert vers la provision spécifique ¹	-	-	-	(5)	(5)	(11)	-	-	-	-	-	-	(5)	(5)	(11)
Divers ²	-	5	-	-	8	-	-	-	-	-	10	-	-	23	-
Solde à la fin de l'exercice³	10 \$	11 \$	12 \$	286 \$	368 \$	380 \$	161 \$	137 \$	102 \$	358 \$	374 \$	406 \$	815 \$	890 \$	900 \$

1) Se rapporte au portefeuille de prêts étudiants.

2) Se rapporte à l'acquisition de FirstCaribbean en 2007.

3) À compter du premier trimestre de 2008, la provision au titre des facilités de crédit inutilisées est incluse dans les autres passifs; au 31 octobre 2008, le montant s'élevait à 77 M\$. Avant 2008, elle était incluse dans la provision pour pertes sur créances.

Prêts douteux

En millions de dollars, au 31 octobre	2008			2007		
	Montant brut	Provision spécifique	Total net	Montant brut	Provision spécifique	Total net
Prêts hypothécaires à l'habitation	287 \$	36 \$	251 \$	219 \$	30 \$	189 \$
Particuliers ¹	297	207	90	274	207	67
Cartes de crédit ¹	-	188	(188)	-	122	(122)
Entreprises et gouvernements	399	200	199	370	194	176
Total des prêts douteux²	983 \$	631 \$	352 \$	863 \$	553 \$	310 \$

1) Les provisions spécifiques pour des nombres élevés de soldes homogènes de montants relativement petits sont établies à partir des ratios historiques de radiations des soldes en souffrance et des encours; il peut en résulter un montant net négatif de prêts douteux.

2) Le solde moyen des prêts douteux bruts totalisait 915 M\$ (908 M\$ en 2007).

Prêts en souffrance aux termes du contrat, mais non douteux

Les prêts en souffrance aux termes du contrat sont des prêts dont le remboursement du capital ou le paiement des intérêts est en souffrance aux termes du contrat. Le tableau suivant présente une analyse chronologique des prêts en souffrance aux termes du contrat. Les soldes à découvert en souffrance de clients depuis moins de 30 jours ont été exclus du tableau ci-dessous puisque cette information n'est pas actuellement disponible.

En millions de dollars, au 31 octobre	Moins de 30 jours	De 31 à 90 jours	Plus de 90 jours	Total 2008
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 545 \$	572 \$	181 \$	2 298 \$
Particuliers	536	138	54	728
Cartes de crédit	485	158	107	750
Entreprises et gouvernements	294	228	32	554
	2 860 \$	1 096 \$	374 \$	4 330 \$

Au 31 octobre 2008, les intérêts à recevoir sur les prêts classés comme prêts douteux s'établissaient à 76 M\$ (73 M\$ en 2007 et 46 M\$ en 2006), dont 39 M\$ (40 M\$ en 2007 et 45 M\$ en 2006) provenaient du Canada et 37 M\$ (33 M\$ en 2007 et 1 M\$ en 2006) provenaient de l'étranger. Au cours de l'exercice, les intérêts constatés sur les prêts avant qu'ils soient classés comme douteux se sont élevés à 55 M\$ (62 M\$ en 2007 et 56 M\$ en 2006), dont 45 M\$ (51 M\$ en 2007 et 56 M\$ en 2006) provenaient du Canada et 10 M\$ (11 M\$ en 2007 et néant en 2006) provenaient de l'étranger.

Revenu net d'intérêts après dotation à la provision pour pertes sur créances

En millions de dollars, exercice terminé le 31 octobre	2008	2007	2006
Revenu d'intérêts	14 163 \$	15 781 \$	13 269 \$
Frais d'intérêts	8 956	11 223	8 834
Revenu net d'intérêts	5 207	4 558	4 435
Dotation à la provision pour pertes sur créances	773	603	548
Revenu net d'intérêts après dotation à la provision pour pertes sur créances	4 434 \$	3 955 \$	3 887 \$

Note 6

Tritisations et entités à détenteurs de droits variables

Tritisations

Prêts hypothécaires à l'habitation

Nous titrisons des prêts hypothécaires à l'habitation à taux fixe et à taux variable garantis par la création de titres adossés à des créances hypothécaires en vertu du programme d'Obligations hypothécaires du Canada et du programme d'adjudication de titres adossés à des créances hypothécaires assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*. Nous titrisons également des actifs hypothécaires pour une structure d'accueil admissible qui détient des prêts hypothécaires à taux quasi-préférentiel et Alt A canadiens non garantis. Le total des actifs de la structure d'accueil admissible au 31 octobre 2008 s'établissait à 634 M\$, dont 171 M\$ représentent les prêts hypothécaires à taux préférentiel et les 463 M\$ restants constituent les prêts hypothécaires à taux quasi-préférentiel et AltA. Nous détenons également un montant additionnel de 15 M\$ aux fins de titrisation. Les prêts hypothécaires à taux quasi-préférentiel et AltA ne respectent pas les critères de prêt traditionnels pour être admissibles aux taux préférentiel en raison de leur historique limité de crédit ou de problèmes de crédit découlant d'événements isolés précis, mais qui ont un profil de crédit solide et un taux moyen de perte de 16 points de base au cours des cinq dernières années et un ratio prêt-garantie moyen de 75 %.

À la vente de ces actifs, un gain net ou une perte nette est constaté au revenu tiré des créances titrisées. Nous demeurons responsables de l'administration des prêts hypothécaires et constatons les revenus de ces services à mesure qu'ils sont rendus.

Prêts hypothécaires commerciaux

Nous titrisons des prêts hypothécaires commerciaux par le truchement d'une fiducie qui émet des titres. Nous ne conservons aucune participation réelle dans ces prêts hypothécaires, mais nous demeurons responsables de l'administration des prêts hypothécaires et constatons les revenus de ces services à mesure qu'ils sont rendus.

Cartes de crédit

Nous titrisons les créances sur cartes de crédit dans une structure d'accueil admissible. Nous conservons les relations avec la clientèle et les obligations d'administration des créances titrisées de cartes de crédit et nous constatons un revenu lorsque les services d'administration sont rendus.

Le tableau suivant résume nos activités de titrisation et de vente :

En millions de dollars, exercice terminé le 31 octobre	2008	2007		2006		
	Prêts hypothécaires à l'habitation	Prêts hypothécaires à l'habitation	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts hypothécaires à l'habitation	Prêts hypothécaires commerciaux	Cartes de crédit
Titrisés	24 895 ¹	13 768 ¹	357	10 314 ¹	380	381
Vendus ²	11 381 ¹	7 017 ¹	357	7 826 ¹	380	381
Produit net au comptant	11 328	6 963	346	7 779	389	381
Droits conservés	340	111	–	127	–	32
Gain à la vente, déduction faite des frais d'opération	105	41	(1)	27	7	1
Hypothèses sur les droits conservés (en %)						
Durée résiduelle moyenne pondérée (en années)	3,5	3,8	–	3,7	–	0,2
Taux de remboursement anticipé / taux de remboursement	11,0 – 36,0	11,0 – 39,0	–	11,0 – 39,0	–	43,0
Taux d'actualisation	2,4 – 7,0	4,0 – 4,9	–	3,5 – 4,8	–	9,0
Pertes sur créances prévues	0,0 – 0,1	0,0 – 0,1	–	0,0 – 0,1	–	3,5

1) Comprend 331 M\$ (249 M\$ en 2007 et 1 158 M\$ en 2006) en prêts hypothécaires titrisés à taux fixe non garantis dans une structure d'accueil admissible.

2) Les créances titrisées non vendues sont constatées à titre de valeurs désignées à la juste valeur (à titre de valeurs du compte de placement en 2006) dans le bilan consolidé et sont comptabilisées à la juste valeur.

Le tableau suivant résume certains flux de trésorerie découlant de nos activités de titrisation :

En millions de dollars, exercice terminé le 31 octobre		Prêts hypothécaires à l'habitation	Prêts hypothécaires commerciaux	Cartes de crédit
2008	Produit des nouvelles créances titrisées	11 328 \$	– \$	– \$
	Produit réinvesti dans des opérations de titrisation à rechargement	–	–	19 324
	Honoraires d'administration reçus	61	–	81
	Autres flux de trésorerie reçus des droits conservés	147	–	440
2007	Produit des nouvelles créances titrisées	6 963 \$	346 \$	– \$
	Produit réinvesti dans des opérations de titrisation à rechargement	–	–	27 553
	Honoraires d'administration reçus	57	–	88
	Autres flux de trésorerie reçus des droits conservés	189	–	459
2006	Produit des nouvelles créances titrisées	7 779 \$	389 \$	381 \$
	Produit réinvesti dans des opérations de titrisation à rechargement	–	–	21 954
	Honoraires d'administration reçus	48	–	87
	Autres flux de trésorerie reçus des droits conservés	165	–	474

Les principales hypothèses économiques utilisées pour mesurer la juste valeur des droits conservés dans les titrisations et la sensibilité de la juste valeur actuelle des flux de trésorerie résiduels aux changements d'hypothèses sont présentées dans le tableau ci-après.

L'analyse de sensibilité est hypothétique et doit donc être considérée avec prudence, étant donné qu'il est généralement impossible d'extrapoler les variations de la juste valeur fondées sur un changement

d'hypothèses, puisque la relation entre le changement d'hypothèses et la variation de la juste valeur peut ne pas être linéaire. De plus, l'incidence d'un changement d'une hypothèse donnée sur la juste valeur des droits conservés est calculée sans modifier les autres hypothèses. La variation de l'un des facteurs peut en modifier un autre et peut accentuer ou contrebalancer l'analyse de sensibilité.

En millions de dollars, au 31 octobre	2008		2007	
	Prêts hypothécaires à l'habitation	Cartes de crédit	Prêts hypothécaires à l'habitation	Cartes de crédit
Coût après amortissement des droits conservés	510 ¹ \$	267 \$	264 ¹ \$	317 \$
Juste valeur des droits conservés ²	529 ¹	272	267 ¹	320
Durée résiduelle moyenne pondérée (en années)	2,6	0,2	2,5	0,2
Taux de remboursement anticipé / taux de remboursement	7,0 – 25,0 %	40,0 % ³	7,0 – 36,0 %	41,8 % ³
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	(16)	(2)	(7)	(2)
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	(29)	(4)	(15)	(3)
Pertes sur créances prévues	0,0 – 0,2 %	3,4 %	0,0 – 0,1 %	3,4 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	–	(3)	–	(3)
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	–	(5)	–	(6)
Taux d'actualisation des flux de trésorerie résiduels (taux annuel)	1,9 – 4,5 %	5,2 %	4,6 – 5,0 %	6,5 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	(2)	–	(1)	–
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	(3) \$	–	(2)	– \$

1) Comprend un placement de 28 M\$ (52 M\$ en 2007) dans une opération de titrisation, qui a été exclu des hypothèses présentées dans le tableau.

2) Les droits conservés découlant de la vente de créances titrisées figurent comme valeurs disponibles à la vente dans le bilan consolidé. La réduction de valeur des droits conservés pour l'exercice s'élève à néant (2 M\$ en 2007 et 31 M\$ en 2006).

3) Taux mensuel de remboursement.

Le compte statique des pertes sur créances comprend le solde des pertes sur créances réellement subies et projetées, divisé par le solde initial des prêts titrisés. Voici un sommaire du compte statique des pertes sur créances que nous prévoyons :

% de l'encours des prêts au 31 octobre	2008		2007	
	Prêts hypothécaires à l'habitation	Cartes de crédit	Prêts hypothécaires à l'habitation	Cartes de crédit
Pertes sur créances réelles et projetées	0,0 – 0,2 %	3,4 %	0,0 – 0,1 %	3,4 %

Le tableau qui suit présente le total du capital des prêts, des prêts douteux, des autres prêts en souffrance et des radiations nettes présentés dans notre bilan consolidé ainsi que des prêts titrisés :

En millions de dollars, au 31 octobre ou exercice terminé le 31 octobre	2008			2007		
	Total du capital des prêts	Prêts douteux et autres prêts en souffrance ¹	Radiations nettes ¹	Total du capital des prêts	Prêts douteux et autres prêts en souffrance	Radiations nettes ¹
Type de prêt						
Prêts hypothécaires à l'habitation	129 942 \$	473 \$	5 \$	116 721 \$	235 \$	9 \$
Particuliers	32 124	351	257	29 213	312	351
Cartes de crédit	14 370	142	487	13 372	27	425
Entreprises et gouvernements ²	39 894	431	127	34 774	379	80
Total des prêts présentés et titrisés ³	216 330	1 397	876	194 080	953	865
Moins les prêts titrisés :						
Prêts hypothécaires à l'habitation	39 247	5	1	25 057	3	2
Cartes de crédit	3 541	35	139	4 251	27	149
Entreprises et gouvernements ²	621	–	–	675	–	–
Total des prêts titrisés	43 409	40	140	29 983	30	151
Total des prêts présentés au bilan consolidé	172 921 \$	1 357 \$	736 \$	164 097 \$	923 \$	714 \$

1) Représentent les radiations de l'exercice, déduction faite des recouvrements de prêts auparavant radiés.

2) Comprennent les prêts hypothécaires commerciaux et les prêts de qualité supérieure.

3) Représente le montant de l'encours des prêts et les prêts qui ont été titrisés, que nous continuons d'administrer.

4) Les autres prêts en souffrance sont des prêts dont le remboursement du capital ou le paiement des intérêts est en souffrance depuis 90 à 180 jours aux termes du contrat. À compter de 2008, d'autres prêts en souffrance comprennent également les prêts garantis par le gouvernement.

Entités à détenteurs de droits variables EDDV consolidées

Puisque nous étions considérés comme le principal bénéficiaire de certaines EDDV, nous avons consolidé des actifs et des passifs totalisant environ 109 M\$ (64 M\$ en 2007).

Le tableau ci-dessous présente plus de précisions sur les actifs sur lesquels s'appuient les obligations des EDDV consolidées.

En millions de dollars, au 31 octobre	2008	2007
Valeurs du compte de négociation	34 \$	50 \$
Valeurs disponibles à la vente	60	10
Prêts hypothécaires à l'habitation	15	4
	109 \$	64 \$

Les investisseurs dans les EDDV consolidées n'ont de recours qu'envers les actifs des EDDV et non envers notre crédit général, sauf dans les cas où nous avons fourni des facilités de liquidité ou des améliorations des termes du crédit, ou si nous agissons à titre de contrepartie dans des opérations de dérivés avec l'EDDV.

En outre, nous étions considérés comme le principal bénéficiaire de certaines fiducies de rémunération dont les actifs s'élevaient à environ 244 M\$ (419 M\$ en 2007), représentés par 4,5 millions d'actions ordinaires de la CIBC (4,1 millions d'actions ordinaires de la CIBC en 2007). Toutefois, la consolidation de ces fiducies n'a pas une incidence importante, étant donné que l'actif (actions ordinaires de la CIBC) et le passif (soit l'obligation de livrer des actions ordinaires de la CIBC aux participants) des fiducies se neutralisent l'un et l'autre dans la section sur les actions autodétenues du bilan consolidé.

EDDV dans lesquelles nous détenons des droits importants qui ne sont pas consolidées

Nous détenons des droits importants dans des EDDV pour lesquelles nous ne sommes pas considérés le principal bénéficiaire et, par conséquent, nous ne les consolidons pas. Nous pouvons fournir à ces EDDV des facilités de liquidité, détenir leurs effets ou agir comme contrepartie à des contrats de dérivés. Ces EDDV comprennent plusieurs fonds multicédants au Canada que nous gérons et des titres adossés à des créances avec flux groupés pour lesquels nous avons été les agents de structuration et de placement.

Les valeurs émises par les entités incorporées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la Federal National Mortgage Association (Fannie Mae), la Federal Home Loan Mortgage Corporation (Freddie Mac), la Government National Mortgage Association (Ginnie Mae), la Federal Home Loan Bank, la Federal Farm Credit Bank et la Student Loan Marketing Association (Sallie Mae) font partie des participations qui ne sont pas jugées importantes dans les entités.

De temps à autre, nous continuons de soutenir nos fonds multicédants au moyen de l'achat de papier commercial émis par ces fonds multicédants. Au 31 octobre 2008, les investissements directs dans du papier commercial émis par les fonds multicédants que nous soutenons se sont élevés à 729 M\$. Nous ne sommes pas considérés comme le principal bénéficiaire de ces fonds multicédants. Au 31 octobre 2008, notre risque maximal de perte lié aux fonds multicédants soutenus par la CIBC s'élevait à 8,7 G\$ (15,1 G\$ en 2007).

Le risque maximal de perte, soit des montants présentés déduction faite des couvertures, comprend la juste valeur des investissements, le montant nominal de référence des facilités de liquidité et des facilités de crédit, les montants nominaux de référence déduction faite du cumul des pertes liées à la juste valeur pour les dérivés de crédit vendus sur les actifs de référence d'EDDV, et la juste valeur positive liée à tous les autres contrats de dérivés avec des EDDV. Les positions couvertes exclues totalisent 25,8 G\$ (34,1 G\$ en 2007).

En milliards de dollars, au 31 octobre	2008		2007	
	Total des actifs	Risque maximal de perte	Total des actifs	Risque maximal de perte
Fonds multicédants soutenus par la CIBC	10,1 \$	8,7 \$	16,4 \$	15,1 \$
Entités émettrices de titres adossés à des créances avec flux groupés structurées par la CIBC	1,1	–	1,5	0,4
Entités structurées par des tiers	7,2	1,5	4,4	1,8

Note 7 Terrains, bâtiments et matériel

En millions de dollars, au 31 octobre	2008			2007
	Coût ¹	Amortissement cumulé ²	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains ³	271 \$	– \$	271 \$	224 \$
Bâtiments ³	1 045	321	724	621
Matériel informatique et logiciel	2 463	1 985	478	486
Mobilier de bureau et autre matériel	693	355	338	409
Améliorations locatives	580	383	197	238
	5 052 \$	3 044 \$	2 008 \$	1 978 \$

1) Comprend 122 M\$ (175 M\$ en 2007) relatif à des immobilisations en cours et non soumis à l'amortissement.

2) L'amortissement des bâtiments, du mobilier, du matériel et des améliorations locatives s'est élevé, pour l'exercice, à 203 M\$ (214 M\$ en 2007 et 206 M\$ en 2006).

3) Les terrains et les bâtiments comprennent des montants respectifs de 195 M\$ (153 M\$ en 2007) et de 439 M\$ (354 M\$ en 2007) pour lesquels nous sommes considérés comme le propriétaire aux fins comptables.

Note 8 Écart d'acquisition et autres actifs incorporels

Nous avons appliqué un test de dépréciation annuel à l'écart d'acquisition et aux autres actifs incorporels en date du 1^{er} mai 2008, et révisé notre évaluation en date du 31 octobre 2008. Nous avons ainsi déterminé qu'aucune réduction de valeur pour dépréciation n'était nécessaire.

La variation de la valeur comptable de l'écart d'acquisition s'établit comme suit :

En millions de dollars, exercice terminé le 31 octobre		Marchés de détail CIBC	Marchés mondiaux CIBC	Siège social et autres	Total CIBC
2008	Solde au début de l'exercice	1 742 \$	62 \$	43 \$	1 847 \$
	Acquisitions	–	11	–	11
	Cessions	–	(15) ²	–	(15)
	Rajustements ¹	251	6	–	257
	Solde à la fin de l'exercice	1 993 \$	64 \$	43 \$	2 100 \$
2007	Solde au début de l'exercice	883 \$	56 \$	43 \$	982 \$
	Acquisitions	1 061 ³	10	–	1 071
	Rajustements ¹	(202)	(4)	–	(206)
	Solde à la fin de l'exercice	1 742 \$	62 \$	43 \$	1 847 \$

1) Comprend l'écart de conversion et les autres rajustements de la répartition du prix d'achat.

2) Comprend la cession de certaines activités américaines.

3) Comprend l'acquisition de FirstCaribbean en 2007 (note 3).

Les autres actifs incorporels sont composés comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre	2008			2007		
	Valeur comptable brute ¹	Amortissement accumulé ²	Valeur comptable nette ¹	Valeur comptable brute ¹	Amortissement accumulé ²	Valeur comptable nette ¹
Autres actifs incorporels à durée de vie limitée						
Relations avec la clientèle	116 \$	72 \$	44 \$	123 \$	74 \$	49 \$
Actifs incorporels au titre de dépôts de base ³	282	58	224	231	27	204
Contractuels ⁴	56	37	19	51	33	18
	454	167	287	405	134	271
Autres actifs incorporels à durée de vie indéfinie						
Contractuels	116	–	116	116	–	116
Nom commercial ⁵	24	–	24	19	–	19
	140	–	140	135	–	135
Total des autres actifs incorporels	594 \$	167 \$	427 \$	540 \$	134 \$	406 \$

1) Comprend l'écart de conversion.

2) L'amortissement des autres actifs incorporels pour l'exercice a totalisé 42 M\$ (39 M\$ en 2007 et 29 M\$ en 2006).

3) Un actif incorporel au titre des dépôts de base a été acquis au moment de l'acquisition de FirstCaribbean en 2007 (note 3).

4) Comprend certains actifs contractuels achetés lors de l'acquisition d'INTRIA.

5) Le nom commercial était compris dans l'acquisition de FirstCaribbean.

Le total de la dotation aux amortissements estimative liée aux autres actifs incorporels à durée de vie limitée pour les cinq prochains exercices se présente comme suit :

	En millions de dollars
2009	43 \$
2010	41
2011	36
2012	33
2013	24

Note 9 Autres actifs

En millions de dollars, au 31 octobre	2008	2007
Intérêts courus à recevoir	945 \$	1 177 \$
Actif au titre des prestations constituées (note 21)	1 094	1 057
Comptes des clients des courtiers	704	620
Impôts exigibles à recevoir	2 580	79
Actif d'impôts futurs (note 22)	1 822	297
Autres charges payées d'avance et éléments reportés	890	707
Placements à la valeur de consolidation	236	279
Chèques et autres effets en transit, montant net	786	512
Garantie sur dérivés à recevoir	6 528	3 010
Débiteurs	684	722
Divers	433	467
	16 702 \$	8 927 \$

Note 10 Dépôts^{1, 2}

En millions de dollars, au 31 octobre	Payable à vue ¹	Payable sur préavis ¹	Payable à terme fixe ¹	Total 2008	Total 2007
Particuliers	6 654 \$	41 857 \$	50 966 \$	99 477 \$	91 772 \$
Entreprises et gouvernements	26 576	7 617	83 579 ⁶	117 772	125 878
Banques	2 263	4	13 436	15 703	14 022
	35 493 \$	49 478 \$	147 981 \$	232 952 \$	231 672 \$
Se composent de ce qui suit :					
Détenus au coût après amortissement				226 564 \$	230 026 \$
Désignés à la juste valeur (note 13)				6 388 ⁷	1 646
Composition du total des dépôts :					
Dépôts non productifs d'intérêts dans :					
les établissements canadiens				23 932 \$	22 354 \$
les établissements étrangers				2 626	2 374
Dépôts productifs d'intérêts dans :					
les établissements canadiens				156 666	151 000
les établissements étrangers				48 084	55 588
Fonds fédéraux américains achetés				1 644	356
				232 952 \$	231 672 \$

- 1) Comprennent les dépôts de 58,3 G\$ (62,6 G\$ en 2007) libellés en dollars américains et les dépôts de 11,8 G\$ (9,8 G\$ en 2007) libellés en d'autres monnaies étrangères.
- 2) Déduction faite des dépôts de la Banque de 648 M\$ (690 M\$ en 2007) acquis par la CIBC.
- 3) Comprennent tous les dépôts à l'égard desquels nous ne sommes pas autorisés à exiger un avis de retrait. En général, ces dépôts sont dans des comptes de chèques.
- 4) Comprennent tous les dépôts à l'égard desquels nous pouvons légalement exiger un avis de retrait. En général, ces dépôts sont dans des comptes d'épargne.
- 5) Comprennent tous les dépôts qui viennent à échéance à une date précise. Il s'agit habituellement de dépôts à terme, de certificats de placement garanti et d'instruments semblables.
- 6) Comprennent les dépôts d'obligations couvertes totalisant 3,1 G\$ (néant en 2007).
- 7) Au 31 octobre 2008, une tranche de 31 M\$ (1 M\$ en 2007) de la juste valeur était attribuable aux écarts de taux de la CIBC.

Note 11 Autres passifs

En millions de dollars, au 31 octobre	2008	2007
Intérêts courus à payer	1 633 \$	1 932 \$
Passif au titre des prestations constituées (note 21)	759	890
Certificats d'or et d'argent	195	223
Comptes des clients des courtiers	2 961	2 759
Garantie sur dérivés à payer	2 483	1 841
Gain reporté à la vente d'immeubles ¹	14	28
Autres éléments reportés	246	229
Instruments négociables	1 071	1 213
Passif d'impôts à recevoir	49	339
Passif d'impôts futurs (note 22)	–	42
Créditeurs et charges à payer	1 958	1 628
Divers	1 798	2 604
	13 167 \$	13 728 \$

- 1) Le gain reporté est constaté dans les résultats de chaque exercice sur dix ans, soit la durée moyenne approximative des baux sur les immeubles que nous avons vendus et repris à bail en 2000.

Note 12 Activités de négociation

Les tableaux suivants présentent l'actif et le passif ainsi que le revenu associés aux activités de négociation.

Le revenu de négociation se compose du revenu net d'intérêts et du revenu autre que d'intérêts. Le revenu net d'intérêts provient des intérêts et des dividendes liés aux actifs et aux passifs de négociation, autres que des dérivés, déduction faite des frais d'intérêts et du revenu d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs. Le revenu autre que d'intérêts englobe les gains ou les pertes latents sur les positions

en valeurs mobilières détenues, et les gains et les pertes réalisés à l'achat et à la vente de valeurs mobilières. Le revenu autre que d'intérêts comprend également les gains et les pertes réalisés et latents sur les dérivés de négociation.

Le revenu de négociation exclut les honoraires de prise ferme et les commissions sur les opérations sur valeurs mobilières, qui sont présentés séparément dans l'état des résultats consolidé.

Actifs et passifs détenus à des fins de négociation

En millions de dollars, au 31 octobre

	2008	2007
Actif		
Titres d'emprunt ¹	27 536 \$	24 318 \$
Titres de participation	9 708	34 461
Total des valeurs mobilières (note 4)	37 244	58 779
Instruments dérivés (note 14)	25 576	22 690
	62 820 \$	81 469 \$
Passif		
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	6 764 \$	12 552 \$
Instruments dérivés (note 14) ¹	28 490	24 208
	35 254 \$	36 760 \$

(Perte) revenu tiré(e) des activités de négociation

En millions de dollars, exercice terminé le 31 octobre

	2008	2007	2006
Composition (de la perte) du revenu de négociation :			
Revenu d'intérêts	1 826 \$	2 817 \$	2 525 \$
Frais d'intérêts	2 244	3 455	2 969
Frais nets d'intérêts	(418)	(638)	(444)
Revenu autre que d'intérêts	(6 821)	328	1 129
	(7 239) \$	(310) \$	685 \$
Composition (de la perte) du revenu de négociation par gamme de produits :			
Taux d'intérêt	(168) \$	318 \$	156 \$
Change	264	190	163
Actions ²	(258)	9	79
Marchandises	30	26	39
Crédit structuré et autres	(7 107)	(853)	248 ³
	(7 239) \$	(310) \$	685 \$

1) Comprennent les valeurs liées aux titres du marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation de 303 M\$ (néant en 2007) et les passifs dérivés de 627 M\$ (néant en 2007) utilisés pour couvrir les passifs désignés à la juste valeur sur le plan économique de 733 M\$ (néant en 2007) abordé à la note 13, intitulée Instruments financiers désignés à la juste valeur.

2) Comprennent un gain de 2 M\$ (perte de 2 M\$ en 2007 et perte de 28 M\$ en 2006) sur les participations sans contrôle dans les EDDV.

3) Comprend les prêts du compte de négociation ayant été désignés à la juste valeur par suite de l'adoption des nouvelles normes relatives aux instruments financiers de l'ICCA en 2007.

Note 13 Instruments financiers désignés à la juste valeur

Les instruments financiers désignés à la juste valeur comprennent les instruments suivants qui i) auraient autrement été comptabilisés aux résultats au coût après amortissement entraînant ainsi des écarts d'évaluation importants au sein des dérivés de couverture et des valeurs vendues à découvert comptabilisées à la juste valeur, ou ii) sont gérés selon leur juste valeur suivant une stratégie de négociation étayée, et communiqués au personnel de la direction clé.

- les prêts, y compris les prêts couverts par des swaps sur rendement total ou des dérivés de crédit ou alors les swaps sur rendement total et les dérivés de crédit de couverture ainsi que les prêts subordonnés négociés destinés à être vendus dans les six mois;

- certaines valeurs et certains passif-dépôts couverts par des dérivés, notamment des swaps de taux d'intérêt, des swaps position vendeur et d'autres swaps d'actifs.

Les tableaux suivants présentent l'actif et le passif désignés à la juste valeur, leurs couvertures et le revenu connexe tiré de ces instruments financiers. Le revenu net d'intérêts provient des intérêts et des dividendes liés aux actifs et aux passifs désignés à la juste valeur, déduction faite des frais d'intérêts et du revenu d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs. Le revenu autre que d'intérêts englobe les gains ou les pertes latents sur les actifs et passifs désignés à la juste valeur et les dérivés de couverture et les valeurs vendues à découvert connexes.

Actifs et passifs désignés à la juste valeur

En millions de dollars, au 31 octobre	2008	2007
Actifs désignés à la juste valeur		
Titres d'emprunt	21 861 \$	10 291 \$
Prêts aux entreprises et aux gouvernements (note 5)	1 006	3 025
	22 867 \$	13 316 \$
Passifs désignés à la juste valeur		
Dépôts d'entreprises et de gouvernements ¹	6 278 \$	1 154 \$
Dépôts bancaires	110	492
	6 388 \$	1 646 \$

Actifs et passifs financiers de couverture économique des instruments financiers désignés à la juste valeur

En millions de dollars, au 31 octobre	2008	2007
Actifs		
Instruments dérivés (note 14)	451 \$	179 \$
	451 \$	179 \$
Passifs		
Instruments dérivés (note 14)	1 184 \$	211 \$
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	108	536
	1 292 \$	747 \$

(Pertes liées) revenus liés aux instruments financiers comptabilisés selon l'option de la juste valeur et couvertures connexes

En millions de dollars, exercice terminé le 31 octobre	2008	2007
Revenu d'intérêts	846 \$	620 \$
Frais d'intérêts ²	720	567
Revenu net d'intérêts	126	53
Revenu autre que d'intérêts		
Instruments financiers désignés à la juste valeur	(488)	(70)
Couvertures économiques ³	239	226
	(249)	156
	(123) \$	209 \$

- 1) Les dépôts d'entreprises et de gouvernements comprennent un billet de premier rang (733 M\$ en 2008 et néant en 2007) qui contient des actifs de référence liés au marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation, lesquels font partie de notre portefeuille de crédit structuré en voie de liquidation initial. Le billet est couvert sur le plan économique par des actifs détenus aux fins de négociation liés au marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation de 303 M\$ (néant en 2007) et par des passifs dérivés de 627 M\$ (néant en 2007) qui sont inclus à la note 12, intitulée Activités de négociation.
- 2) Comprennent 13 M\$ (17 M\$ en 2007) pour les engagements liés aux valeurs vendues à découvert servant de couverture des instruments financiers désignés à la juste valeur.
- 3) Comprennent les instruments dérivés détenus pour couvrir de façon économique les instruments financiers désignés à la juste valeur.

Prêts désignés à la juste valeur

Le montant prélevé sur les facilités de crédit consenties aux termes de prêts comptabilisés selon l'option de la juste valeur est décrit dans le tableau ci-dessus. Le montant non prélevé sur les facilités de crédit ayant trait aux prêts comptabilisés selon l'option de la juste valeur est de 7 M\$ (53 M\$ en 2007). La variation cumulée de la juste valeur des prêts comptabilisés selon l'option de la juste valeur attribuable aux changements apportés au risque de crédit a entraîné une perte de 306 M\$ (68 M\$ en 2007), et la perte pour l'exercice considéré s'est élevée à 251 M\$.

Le montant nominal des dérivés utilisés pour couvrir le risque de crédit a été de 1,5 G\$ (3,0 G\$ en 2007). La variation cumulée de la juste valeur des dérivés attribuable aux changements apportés au risque de crédit depuis que les prêts ont été désignés comme tels a entraîné un gain de 316 M\$ (70 M\$ en 2007), et le gain pour l'exercice considéré s'est élevé à 279 M\$ (70 M\$ en 2007).

Les variations de la juste valeur des prêts comptabilisés selon l'option de la juste valeur attribuables aux changements apportés au risque de crédit ont été calculées en déterminant les écarts de taux implicites au sein de la juste valeur des obligations émises par ces entités ou par des entités comparables.

Dépôts désignés à la juste valeur

Au 31 octobre 2008, la valeur comptable des dépôts comptabilisés selon l'option de la juste valeur était de 12 M\$ de plus (14 M\$ de moins en 2007) que si les dépôts avaient été comptabilisés selon un montant de règlement prévu au contrat.

La variation cumulée de la juste valeur attribuable aux changements apportés au risque de crédit de la CIBC a entraîné un gain de 31 M\$ (7 M\$ en 2007), et le gain pour l'exercice considéré s'est élevé à 30 M\$ (7 M\$ en 2007).

La variation de la juste valeur attribuable aux changements apportés au risque de crédit de la CIBC a été calculée en fonction du changement des écarts de taux implicite dans la valeur marchande des dépôts de la CIBC.

Note 14 Instruments dérivés

Comme il est expliqué à la note 1, nous utilisons, dans le cours normal des affaires, divers instruments dérivés aux fins de négociation et de gestion de l'actif et du passif (GAP). Ces dérivés limitent, modifient ou donnent lieu à divers degrés et types de risque.

En millions de dollars, au 31 octobre

	2008		2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Compte de négociation (note 12)	25 576 \$	28 490 \$	22 690 \$	24 208 \$
Couvertures désignées aux fins comptables (note 15)	1 198	1 128	625	347
Couvertures économiques ¹				
Couvertures économiques d'instruments financiers désignés à la juste valeur (note 13)	451	1 184	179	211
Autres couvertures économiques	1 419	1 940	581	1 922
	28 644 \$	32 742 \$	24 075 \$	26 688 \$

1) Comprend des dérivés qui ne sont pas des relations de couverture admissibles aux fins comptables selon le chapitre 3865 du *Manuel de l'ICCA*.

Dérivés utilisés par la CIBC

La plupart de nos contrats de dérivés sont négociés hors Bourse, en privé entre la CIBC et un tiers. Les autres contrats sont conclus par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglementées et consistent essentiellement en options et en contrats à terme standardisés.

Dérivés de taux d'intérêt

Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de fixer effectivement un taux d'intérêt futur pour une période donnée. Un contrat de garantie de taux d'intérêt type prévoit que les parties effectueront, à une date future prédéterminée, un règlement au comptant, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt contractuel et un taux du marché qui sera établi dans le futur, calculé à partir d'un montant nominal de référence convenu. Le capital n'est pas échangé.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse permettant à deux parties de s'échanger des flux de trésorerie, d'après un montant nominal de référence déterminé, pour une période donnée. Aux termes d'un swap de taux d'intérêt type, une partie est tenue de payer un taux d'intérêt fixe du marché en échange d'un taux d'intérêt variable du marché établi de temps à autre, les deux étant calculés à partir du même montant nominal de référence. Le capital n'est pas échangé.

Les options sur taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels une partie (l'acheteur de l'option) obtient d'une autre partie (le vendeur de l'option), en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date future précise ou pendant une période déterminée, un instrument financier donné au prix prévu au contrat. L'instrument financier sous-jacent est assorti d'un prix du marché qui varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Pour gérer notre risque de taux d'intérêt, nous agissons à titre de vendeur et d'acheteur de ces options. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les contrats à terme sur taux d'intérêt sont des contrats standardisés négociés en Bourse. Ils sont fondés sur un engagement de vendre ou d'acheter une quantité précise d'un instrument financier à une date future déterminée, au prix prévu au contrat. Ces contrats diffèrent des contrats de garanties de taux d'intérêt en ce sens qu'ils portent sur des montants standard, à des dates de règlement standard, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Dérivés de change

Les contrats de change à terme sont des engagements négociés hors Bourse entre deux parties visant l'échange d'une quantité donnée d'une monnaie contre la livraison d'une quantité donnée d'une seconde monnaie, à une date future ou à l'intérieur d'une fourchette de dates.

Les contrats de swap comprennent les swaps de devises et les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises. Les swaps de devises consistent à acheter une monnaie sur le marché au comptant et à la

vendre simultanément sur le marché à terme, ou inversement. Les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises sont des opérations dans lesquelles les parties s'échangent un capital et des flux d'intérêts libellés dans des monnaies différentes sur une période donnée. Ces contrats servent à la fois à gérer le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

Les contrats à terme sur devises sont semblables aux contrats de change à terme, sauf qu'ils portent sur des montants standard, avec des dates de règlement standard, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Dérivés de crédit

Les dérivés de crédit sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (habituellement appelé l'actif de référence) d'une partie à une autre. Les dérivés de crédit les plus courants sont les swaps sur défaillance (aussi appelés contrats d'option) et les swaps sur le rendement total (aussi appelés swaps). Dans un contrat d'option, un acheteur acquiert d'un vendeur, en échange d'une prime, une protection de crédit sur un actif ou un groupe d'actifs de référence. L'acheteur peut aussi payer la prime convenue dès le départ ou sur une période de temps. La protection de crédit indemnise l'acheteur à l'égard de toute moins-value de l'actif de référence lorsque certains incidents de crédit se produisent, comme une faillite ou un défaut de paiement. Le règlement peut se faire au comptant ou comporter la demande de livraison de l'actif de référence au vendeur. Aux termes d'un swap, une partie accepte de payer ou de recevoir de l'autre partie des montants au comptant établis en fonction des variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris tout rendement comme l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de montants qui sont fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché. Ces règlements au comptant sont effectués sans égard au fait qu'il y a un incident de crédit. Certains swaps comportent une caractéristique additionnelle où le souscripteur du swap sur rendement total (soit la partie détenant l'actif de référence) a le droit de vendre l'actif de référence, à la valeur nominale, à la CIBC, ce qui met fin au contrat.

Dérivés d'actions

Les swaps sur actions sont des contrats négociés hors Bourse aux termes desquels une partie convient de payer à l'autre partie ou de recevoir de celle-ci des montants au comptant en fonction des variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'une action unique. Ces contrats comprennent parfois un paiement à l'égard des dividendes.

Les options sur actions confèrent à l'acheteur de l'option, en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter du vendeur de l'option, ou de lui vendre, un sous-jacent sous forme d'indice boursier, de panier d'actions ou d'actions particulières au prix prévu au contrat. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les contrats à terme sur indice boursier sont des contrats standardisés négociés en Bourse. Ils reposent sur une entente visant le paiement ou la réception d'un montant au comptant calculé en fonction de la différence entre le cours prévu au contrat d'un indice boursier sous-jacent et le cours correspondant sur le marché à une date future donnée. Il ne se fait aucune livraison réelle des actions composant l'indice boursier sous-jacent. Ces contrats portent sur des montants standard avec des dates de règlement standard.

Dérivés sur métaux précieux et autres dérivés sur marchandises

Nous sommes également partie à des opérations sur d'autres produits dérivés, dont les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme

standardisés, les swaps et les options sur marchandises, notamment les métaux précieux et les produits énergétiques, tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Montants nominaux de référence

Les montants nominaux de référence des instruments dérivés figurent dans le tableau ci-après.

Les montants nominaux de référence ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs, car ils représentent la valeur nominale du contrat auquel est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant de flux de trésorerie à échanger. Dans la plupart des cas, les montants nominaux de référence ne représentent pas le gain ou la perte éventuel lié au risque de marché ou au risque de crédit auxquels sont exposés ces instruments.

En millions de dollars, au 31 octobre

	2008						2007	
	Durée résiduelle du contrat jusqu'à l'échéance			Total du montant nominal de référence	Compte de négociation	GAP	Compte de négociation	GAP
	Moins de 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans					
Dérivés de taux d'intérêt								
Marché hors Bourse								
Contrats de garantie de taux	65 659 \$	1 976 \$	1 711 \$	69 346 \$	68 037 \$	1 309 \$	30 248 \$	2 307 \$
Swaps	169 985	331 265	103 818	605 068	412 203	192 865	437 411	172 133
Options achetées	7 530	25 422	29 760	62 712	62 219	493	40 706	175
Options vendues	11 789	18 443	15 667	45 899	44 242	1 657	30 652	3 294
	254 963	377 106	150 956	783 025	586 701	196 324	539 017	177 909
Marché boursier								
Contrats à terme standardisés	42 408	13 569	302	56 279	46 147	10 132	59 228	3 527
Options achetées	241	–	–	241	241	–	10 274	–
Options vendues	6 226	783	–	7 009	7 009	–	15 064	–
	48 875	14 352	302	63 529	53 397	10 132	84 566	3 527
Total des dérivés de taux d'intérêt	303 838	391 458	151 258	846 554	640 098	206 456	623 583	181 436
Dérivés de change								
Marché hors Bourse								
Contrats à terme de gré à gré	76 012	3 498	503	80 013	72 917	7 096	59 581	18 675
Swaps	20 665	35 114	18 458	74 237	64 609	9 628	55 774	10 849
Options achetées	1 806	1 039	324	3 169	3 169	–	3 046	–
Options vendues	2 764	717	159	3 640	3 615	25	2 994	27
	101 247	40 368	19 444	161 059	144 310	16 749	121 395	29 551
Marché boursier								
Contrats à terme standardisés	8	–	–	8	8	–	2	–
Total des dérivés de change	101 255	40 368	19 444	161 067	144 318	16 749	121 397	29 551
Dérivés de crédit								
Marché hors Bourse								
Protection achetée relativement aux swaps	727	1 108	–	1 835	1 741	94	2 348	449
Protection vendue relativement aux swaps	–	–	3 892	3 892	3 892	–	10 520	–
Options achetées	513	16 056	33 227	49 796	44 898	4 898	76 557	8 393
Options vendues ¹	71	11 732	20 914	32 717	32 687	30	67 180	103
Total des dérivés de crédit	1 311	28 896	58 033	88 240	83 218	5 022	156 605	8 945
Dérivés d'actions²								
Marché hors Bourse	13 502	6 117	405	20 024	19 843	181	41 112	288
Marché boursier	13 937	7 577	–	21 514	21 424	90	37 072	105
Total des dérivés d'actions	27 439	13 694	405	41 538	41 267	271	78 184	393
Dérivés sur métaux précieux²								
Marché hors Bourse	1 049	201	–	1 250	1 250	–	925	–
Marché boursier	2	–	–	2	2	–	3	–
Total des dérivés sur métaux précieux	1 051	201	–	1 252	1 252	–	928	–
Autres dérivés sur marchandises²								
Marché hors Bourse	7 422	6 685	452	14 559	14 559	–	16 648	–
Marché boursier	2 493	1 642	2	4 137	4 137	–	3 411	335
Total des autres dérivés sur marchandises	9 915	8 327	454	18 696	18 696	–	20 059	335
	444 809 \$	482 944 \$	229 594 \$	1 157 347 \$	928 849 \$	228 498 \$	1 000 756 \$	220 660 \$

1) Les options vendues aux fins de la GAP sont présentées en tant que cautionnements financiers à la note 24.

2) Comprennent les contrats à terme de gré à gré et standardisés, les swaps et les options.

Risque

La section suivante présente les risques liés à l'utilisation de dérivés ainsi que la façon dont nous gérons ces risques.

Risque de marché

En l'absence de paiements au comptant initiaux compensatoires, les instruments dérivés n'ont généralement aucune valeur marchande à l'origine ou alors ils ont une faible valeur marchande. Leur valeur, positive ou négative, est fonction des fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change, des cours, des prix des marchandises, des indices boursiers, ou encore des prix du crédit, selon que les dispositions des instruments dérivés contractés précédemment deviennent plus ou moins avantageuses par rapport à des contrats ayant des dispositions similaires et la même durée résiduelle qui pourraient être négociés compte tenu de la conjoncture du marché. Le potentiel d'augmentation ou de diminution de la valeur des dérivés attribuable aux facteurs susmentionnés est généralement appelé risque de marché.

Le risque de marché découlant des activités de négociation est géré en vue d'atténuer le risque, le cas échéant, et par souci de maximiser le revenu tiré des activités de négociation. Pour mieux gérer les risques, nous pouvons conclure des contrats avec d'autres teneurs de marché ou contracter des couvertures sur le marché au comptant.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et que les conditions du marché soient telles que le remplacement de l'opération en cause nous occasionnerait une perte. Nous limitons le risque de crédit des dérivés négociés hors Bourse en recherchant activement des possibilités d'atténuer le risque par l'utilisation d'accords généraux de compensation de dérivés multiproduits, de garanties et d'autres techniques d'atténuation du risque.

Nous négocions des accords généraux de compensation de dérivés avec les parties auprès desquelles nous courons un risque de crédit important lié aux opérations sur dérivés. Ces contrats permettent de liquider et de compenser toutes les opérations avec une partie donnée dans l'éventualité d'une défaillance. Un nombre de ces contrats permet également l'échange de garanties entre les parties si la réévaluation à la valeur du marché des opérations en cours entre les parties dépassait un seuil convenu. Ces contrats sont utilisés pour limiter l'accumulation des risques de crédit résultant de la multiplicité des opérations avec des

parties plus actives. Dans le cas des options et des contrats à terme standardisés négociés en Bourse, le risque de crédit est limité parce qu'il s'agit de contrats standard exécutés sur des Bourses établies liées à des chambres de compensation bien capitalisées, qui prennent en charge les obligations des parties et qui garantissent leurs obligations d'exécution. Tous les contrats négociés en Bourse font l'objet d'un dépôt de garantie initial et généralement d'un règlement quotidien de la marge de variation.

En général, les options vendues ne comportent aucun risque de crédit pour le vendeur si la contrepartie a déjà effectué un paiement de la prime au moment de l'établissement de l'option, conformément aux dispositions du contrat. Toutefois, les options vendues comporteront un certain risque de crédit jusqu'à concurrence des primes impayées.

Le tableau ci-après résume notre risque de crédit découlant des instruments dérivés, sauf pour les instruments négociés en Bourse et sous réserve d'exigences quotidiennes relatives à la stipulation de couverture. Le calcul du montant pondéré selon le risque est prescrit par le BSIF. Le coût de remplacement courant correspond au coût de remplacement estimatif de tous les contrats qui ont une valeur marchande positive, représentant un gain latent pour la CIBC. Le coût de remplacement d'un instrument est fonction des dispositions du contrat relativement aux cours du marché en vigueur, et varie au gré des fluctuations des prix et à mesure que l'échéance prévue de l'instrument dérivé approche.

Le montant de l'équivalent-crédit correspond à la somme du coût de remplacement courant et du risque de crédit éventuel. Le risque de crédit éventuel représente une estimation de l'augmentation possible du coût de remplacement courant sur la durée restante de chaque opération, calculée d'après une formule prescrite par le BSIF. Le montant de l'équivalent-crédit est alors multiplié par les variables de risque de la contrepartie, qui sont rajustées pour tenir compte de l'incidence des garanties et des cautionnements afin d'en arriver à un montant pondéré selon le risque. Ce montant sert à établir les exigences en matière de capital réglementaire à l'égard des dérivés.

En millions de dollars,
au 31 octobre

	Bâle II					Bâle I				
	Coût de remplacement courant ¹			Montant de l'équivalent-crédit ²	Montant pondéré selon le risque ⁵	Coût de remplacement courant ¹			Montant de l'équivalent-crédit ²	Montant pondéré selon le risque
	Compte de négociation	GAP	Total			Compte de négociation	GAP	Total		
Dérivés de taux d'intérêt										
Contrats à terme de gré à gré	71 \$	– \$	71 \$	31 \$	4 \$	9 \$	– \$	9 \$	27 \$	12 \$
Swaps	9 292	2 407	11 699	3 162	1 126	5 197	864	6 061	9 252	2 073
Options achetées	1 022	15	1 037	312	76	535	2	537	863	189
	10 385	2 422	12 807	3 505	1 206	5 741	866	6 607	10 142	2 274
Dérivés de change										
Contrats à terme de gré à gré	3 403	6	3 409	2 030	420	2 127	137	2 264	2 974	847
Swaps	3 952	291	4 243	2 751	587	5 204	277	5 481	8 559	1 477
Options achetées	238	–	238	140	74	162	–	162	231	78
	7 593	297	7 890	4 921	1 081	7 493	414	7 907	11 764	2 402
Dérivés de crédit¹										
Swaps	357	–	357	176	109	77	–	77	1 484	635
Options achetées	3 770	–	3 770	5 812	7 535	4 333	–	4 333	13 148	5 722
Options vendues ³	–	–	–	100	22	157	–	157	157	59
	4 127	–	4 127	6 088	7 666	4 567	–	4 567	14 789	6 416
Dérivés sur actions ⁴	1 182	–	1 182	860	190	1 604	10	1 614	3 867	939
Dérivés sur métaux précieux ⁴	49	–	49	21	9	48	–	48	80	21
Autres dérivés sur marchandises ⁴	998	–	998	1 149	399	1 328	–	1 328	2 914	1 126
	24 334	2 719	27 053	16 544	10 551	20 781	1 290	22 071	43 556	13 178
Moins : incidence des accords généraux de compensation ⁵	(16 798)	–	(16 798)	–	–	(10 736)	–	(10 736)	(18 175)	(4 672)
	7 536 \$	2 719 \$	10 255 \$	16 544 \$	10 551 \$	10 045 \$	1 290 \$	11 335 \$	25 381 \$	8 506 \$

1) Les instruments négociés en Bourse, avec un coût de remplacement de 1 242 M\$ (1 910 M\$ en 2007), sont exclus conformément aux lignes directrices du BSIF. À compter de 2008, selon l'Accord de Bâle II, les dérivés de crédit vendus aux fins de la GAP sont traités en tant qu'engagements au titre des cautionnements. Par ailleurs, les dérivés de crédit acquis aux fins de la GAP satisfaisant aux critères d'efficacité des couvertures sont traités en tant que facteurs d'atténuation du risque de crédit, sans imputation au titre du risque de crédit de la contrepartie; alors que les mêmes dérivés de crédit ne satisfaisant pas aux critères d'efficacité des couvertures sont assortis d'une imputation au titre du risque de crédit de la contrepartie. En 2007, selon l'Accord de Bâle I, les dérivés de crédit vendus aux fins de la GAP étaient traités en tant qu'engagements au titre des cautionnements et tous les dérivés de crédit acquis aux fins de la GAP étaient traités en tant que facteurs d'atténuation du risque de crédit, sans imputation au titre du risque de crédit de la contrepartie.

2) Somme du coût de remplacement courant et du risque de crédit éventuel, rajustée pour tenir compte de l'incidence des garanties totalisant 2 268 M\$ (1 667 M\$ en 2007). Les garanties sont composées de liquidités de 1 929 M\$ (1 398 M\$ en 2007), de titres du gouvernement de 335 M\$ (173 M\$ en 2007) et d'autres instruments de 4 M\$ (96 M\$ en 2007). Après l'adoption de l'Accord de Bâle II, les montants de l'équivalent-crédit sont présentés déduction faite des accords généraux de compensation.

3) Comprennent la protection de crédit vendue. Le montant représente la juste valeur des contrats pour lesquels des frais sont reçus sur la durée de vie des contrats.

4) Comprennent les contrats à terme de gré à gré, les swaps et les options.

5) Par suite de l'adoption de l'Accord de Bâle II, les montants pondérés en fonction du risque sont présentés déduction faite des accords généraux de compensation.

Garants financiers

Nous avons souscrit des contrats de dérivés auprès de garants financiers afin de nous couvrir contre le risque à l'égard de divers actifs de référence, y compris les titres adossés à des créances avec flux groupés et d'autres titres liés au marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation. Au cours de l'exercice, nous avons constaté une charge de 7,3 G\$ au titre des créances de nos garants financiers. La juste valeur des contrats de dérivés conclus auprès de garants financiers, déduction faite des rajustements de l'évaluation du crédit, s'élevait à 2,3 G\$ au 31 octobre 2008.

Le rajustement de valeur du crédit est calculé selon la juste valeur estimative des contrats de dérivés, laquelle est à son tour fondée sur la valeur du marché des actifs de référence sous-jacents. Notre méthode de calcul des rajustements de valeur de nos expositions au risque de nos contreparties liées aux garants financiers tient compte des écarts de taux observés sur le marché, et nous avons continué à l'améliorer pour tenir compte des meilleures pratiques du secteur et des développements sur le marché. Lorsque le montant que nous prévoyons recevoir de garants financiers est inférieur à celui calculé selon la méthode des écarts de taux, un montant additionnel au titre de l'évaluation est passé en charges.

Autres contreparties

Notre méthode de calcul des rajustements de valeur du crédit par rapport à nos expositions au risque de nos contreparties liées à d'autres contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés tient également compte des écarts de taux observés sur le marché. Au cours de l'exercice, nous avons constaté une charge de 92 M\$ au titre des créances des contreparties autres que des garants financiers avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés.

À notre avis, nous avons rajusté la juste valeur adéquatement jusqu'à maintenant. Le calcul des rajustements de la juste valeur exige que nous fondions nos estimations sur les processus comptables et sur le jugement de la direction. Nous évaluons de façon continue le caractère adéquat des rajustements de juste valeur. La conjoncture et les conditions du marché qui sont liées à ces contreparties pourraient changer dans l'avenir, ce qui pourrait donner lieu à des pertes futures importantes.

Note 15**Couvertures désignées aux fins comptables**

Le tableau suivant présente les gains (pertes) liés à l'inefficacité de la couverture constatés à l'état des résultats consolidé :

En millions de dollars, exercice terminé le 31 octobre	2008	2007
Couvertures de juste valeur ¹	23 \$	(18) \$
Couvertures de flux de trésorerie ²	2	2

- 1) Constatées dans le revenu net d'intérêts.
2) Constatées dans le revenu autre que d'intérêts.

La tranche des gains (pertes) sur dérivés désignée comme ayant été exclue de l'évaluation de l'efficacité des couvertures de juste valeur et de flux de trésorerie figure dans l'état des résultats consolidé et est négligeable pour les exercices terminés les 31 octobre 2008 et 2007.

Les montants nominaux et la valeur comptable des instruments dérivés de couverture figurent dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, au 31 octobre	2008			2007		
	Montant nominal des dérivés	Valeur comptable		Montant nominal des dérivés	Valeur comptable	
		Valeur positive	Valeur négative		Valeur positive	Valeur négative
Couvertures de juste valeur	65 864 \$	1 191 \$	941 \$	72 601 \$	346 \$	344 \$
Couvertures de flux de trésorerie	446	4	14	4 193	155	2
Couvertures d'investissements nets dans des établissements étrangers autonomes	2 564	3	173	4 924	124	1
	68 874 \$	1 198 \$	1 128 \$	81 718 \$	625 \$	347 \$

De plus, des montants de 103 M\$ (163 M\$ en 2007) et de 5,0 G\$ (13,2 G\$ en 2007) de passif-dépôts libellés en monnaie étrangère ont été désignés respectivement à titre de couvertures de juste valeur relatives au risque de change et de couvertures d'un investissement dans des établissements étrangers autonomes.

Note 16**Titres secondaires**

Les émissions de dettes du tableau ci-après constituent des obligations non garanties de la CIBC et de ses filiales et sont subordonnées aux droits des déposants et d'autres créanciers conformément aux dispositions qui y sont prévues. Les titres de créance libellés en

monnaies étrangères servent à financer des actifs libellés en monnaies étrangères (y compris les investissements nets dans des établissements étrangers) ou sont combinés à des swaps de devises pour gérer le risque de change. Tout rachat est assujéti à une approbation réglementaire.

Conditions rattachées aux titres secondaires

En millions de dollars, au 31 octobre

Taux d'intérêt %	Date d'échéance	Date la plus proche de remboursement		Libellés en monnaies étrangères	2008		2007	
		Le plus élevé entre le prix du rendement des obligations du Canada ¹ et la valeur nominale	À la valeur nominale		Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
4,75 ²	21 janvier 2013	20 janvier 2003	21 janvier 2008 ³		– \$	– \$	250 \$	249 \$
5,89 ²	26 février 2013	26 février 1998	26 février 2008 ³		–	–	89	89
4,25 ²	1 ^{er} juin 2014	6 mai 2004	1 ^{er} juin 2009		750	759	750	747
4,50 ²	15 octobre 2014	14 septembre 2004	15 octobre 2009		500	511	500	496
9,65	31 octobre 2014	1 ^{er} novembre 1999			250	338	250	322
Taux variable ⁴	10 mars 2015		10 mars 2010	200 M\$ US	240	240	188	188
3,75 ²	9 septembre 2015	9 septembre 2005	9 septembre 2010		1 300	1 300	1 300	1 300
4,55 ²	28 mars 2016	28 mars 2006	28 mars 2011		1 080	1 130	1 080 ⁵	1 068
Taux fixe ⁶	23 mars 2017		23 septembre 2012	195 M\$ TT	38	38	30	30
Taux variable ⁷	22 juin 2017		22 juin 2012	200 M€	307	307	274	274
5,15 ²	6 juin 2018	6 juin 2008	6 juin 2013		550	562	–	–
6,00 ²	6 juin 2023	6 juin 2008	6 juin 2018		600	600	–	–
8,70	25 mai 2029 ⁸				25	39	25	37
11,60	7 janvier 2031	7 janvier 1996			200	200	200	200
10,80	15 mai 2031	15 mai 2021			150	150	150	150
8,70	25 mai 2032 ⁸				25	39	25	36
8,70	25 mai 2033 ⁸				25	39	25	36
8,70	25 mai 2035 ⁸				25	39	25	37
Taux variable ⁹	31 juillet 2084		27 juillet 1990	198 M\$ US	239	239	187	187
Taux variable ¹⁰	31 août 2085		20 août 1991	103 M\$ US	124	124	98	98
					6 428	6 654	5 446	5 544
Titres secondaires détenus à des fins de négociation					4	4	(18)	(18)
					6 432 \$	6 658 \$	5 428 \$	5 526 \$

1) Le prix du rendement des obligations du Canada est un prix qui est déterminé au moment du remboursement dans le but de procurer un rendement jusqu'à l'échéance égal au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada assortie d'une échéance appropriée, majoré d'une marge prédéterminée.

2) Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date la plus proche de remboursement à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois majoré d'une marge prédéterminée.

3) Rachetés au comptant au cours de l'exercice, pour le capital impayé, plus les intérêts courus et impayés à la date du rachat.

4) Émis par FirstCaribbean. Le taux d'intérêt est fondé sur le TIOL en \$ US à trois mois majoré de 0,70 % jusqu'au 10 mars 2010 et, par la suite, sur le TIOL en \$ US à trois mois majoré de 1,95 %.

5) Une tranche de 220 M\$ de cette émission a été rachetée au comptant au cours de 2007.

6) Billets à terme subordonnés garantis en dollars de Trinité-et-Tobago émis par FirstCaribbean International Bank (Trinidad and Tobago) Limited, filiale de FirstCaribbean, et garantis par FirstCaribbean de manière subordonnée. FirstCaribbean International Bank (Trinidad and Tobago) Limited peut racheter une partie ou la totalité des billets au plus tard le 23 septembre 2012, en remboursant le capital, plus une pénalité de 0,5 % du capital des billets rachetés.

7) Émis par CIBC World Markets plc et garantis par la CIBC de manière subordonnée. Le taux d'intérêt est fondé sur le TIBEUR à trois mois majoré de 0,20 % jusqu'à la date la plus proche de remboursement par CIBC World Markets plc et, par la suite, sur le TIBEUR à trois mois majoré de 0,70 %.

8) Ne peuvent être rachetés avant la date d'échéance.

9) Le taux d'intérêt est fondé sur le TIOL en \$ US à six mois majoré de 0,25 %.

10) Le taux d'intérêt est fondé sur le TIOL en \$ US à six mois majoré de 0,125 %.

Calendrier de remboursement

L'ensemble des échéances contractuelles de nos titres secondaires (à l'exclusion des positions de négociation) figure dans le tableau ci-dessous :

En millions de dollars, au 31 octobre

	2008
1 an ou moins	– \$
1 an à 2 ans	–
2 ans à 3 ans	–
3 ans à 4 ans	–
4 ans à 5 ans	–
Plus de 5 ans	6 428
	6 428 \$

Note 17

Passif au titre des actions privilégiées et capital-actions

Actions privilégiées

La CIBC est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A et de catégorie B sans valeur nominale et pouvant être émises en séries pour une contrepartie globale maximale de 10 G\$, en tout temps, pour toutes les actions en circulation de chacune des catégories d'actions privilégiées. Il n'y a pas d'actions privilégiées de catégorie B en circulation actuellement.

Actions ordinaires

La CIBC est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale pour une contrepartie globale maximale de 15 G\$, en tout temps, pour toutes les actions ordinaires en circulation.

Actions en circulation et dividendes versés

En millions de dollars,
sauf les données sur
les actions,
au 31 octobre ou
exercice terminé
le 31 octobre

	2008				2007				2006			
	Actions en circulation		Dividendes versés		Actions en circulation		Dividendes versés		Actions en circulation		Dividendes versés	
	Nombre d'actions	Montant	Montant	\$ par action	Nombre d'actions	Montant	Montant	\$ par action	Nombre d'actions	Montant	Montant	\$ par action
Actions privilégiées de catégorie A Classées à titre de passif												
Série 19	8 000 000	200 \$	10 \$	1,24 \$	8 000 000	200 \$	10 \$	1,24 \$	8 000 000	200 \$	10 \$	1,24 \$
Série 23	16 000 000	400	21	1,33	16 000 000	400	21	1,33	16 000 000	400	21	1,33
		600	31			600	31			600	31	
Classées à titre de capitaux propres												
Série 18	12 000 000	300 \$	16 \$	1,38 \$	12 000 000	300 \$	16 \$	1,38 \$	12 000 000	300 \$	16 \$	1,38 \$
Série 24	—	—	—	—	—	—	6	0,38	16 000 000	400	24	1,50
Série 25	—	—	—	—	—	—	18	1,13	16 000 000	400	24	1,50
Série 26	10 000 000	250	14	1,44	10 000 000	250	14	1,44	10 000 000	250	14	1,44
Série 27	12 000 000	300	17	1,40	12 000 000	300	17	1,40	12 000 000	300	17	1,40
Série 28 ¹	2 000	— ²	— ²	0,08	2 500	— ²	— ²	0,08	3 058	— ²	— ²	0,08
Série 29	13 232 342	331	18	1,35	13 232 342	331	18	1,35	13 232 342	331	18	1,35
Série 30	16 000 000	400	19	1,20	16 000 000	400	19	1,20	16 000 000	400	19	1,20
Série 31	18 000 000	450	21	1,18	18 000 000	450	21	1,13	—	—	—	—
Série 32	12 000 000	300	14	1,13	12 000 000	300	10	0,80	—	—	—	—
Série 33	12 000 000	300	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		2 631 \$	119 \$			2 331 \$	139 \$			2 381 \$	132 \$	
Total des actions privilégiées		3 231 \$	150 \$			2 931 \$	170 \$			2 981 \$	163 \$	
Actions ordinaires³	380 804 829	6 063 \$	1 285 \$	3,48 \$	334 988 579	3 137 \$	1 044 \$	3,11 \$	335 976 647	3 045 \$	924 \$	2,76 \$

1) Le 25 novembre 2005, nous avons annoncé notre offre publique de rachat aux fins d'annulation de l'ensemble des actions privilégiées à dividende non cumulatif de catégorie A, série 28 à un prix de 10,00 \$ l'action. L'offre vient à échéance à la première éventualité entre le 17 juin 2009 et la date du retrait de l'offre par la CIBC. Au cours de l'exercice, nous avons racheté 500 actions (558 actions en 2007 et 14 600 actions en 2006) en vertu de la présente offre.

2) Attribuable à l'arrondissement.

3) Comprennent les actions autodétenues.

Droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées

Actions privilégiées de catégorie A

Les actions privilégiées de catégorie A de chacune des séries sont assorties de dividendes trimestriels non cumulatifs. Les actions privilégiées de catégorie A de chacune des séries, à l'exception des actions de la série 33 et des actions de la série 34 (voir ci-dessous), sont rachetables, sous réserve d'une approbation réglementaire le cas échéant, au comptant par la CIBC, à compter de la date de rachat préétablie, aux prix de rachat au comptant indiqués dans le tableau ci-après.

Certaines séries confèrent à la CIBC, ou à la CIBC et aux actionnaires, le droit de convertir les actions en actions ordinaires de la CIBC à compter de la date de conversion préétablie. Chaque action est convertible en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant le prix de rachat au comptant alors applicable par 95 % du cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le prospectus simplifié approprié ou dans le supplément de prospectus), sous réserve d'un prix minimal de 2,00 \$ l'action. Si les actionnaires exercent leur droit de conversion, nous pouvons, sous réserve de l'approbation du BSIF, choisir de racheter au comptant les actions ainsi déposées ou d'en assurer la vente au comptant auprès d'un autre acheteur.

Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 33 (actions de série 33) peuvent être converties à raison de une action pour une action privilégiée à dividende non cumulatif à taux variable de catégorie A, série 34, (actions de série 34) au gré du porteur, le 31 juillet 2014. Par la suite, les actions de série 33 et les actions de série 34 sont convertibles l'une contre l'autre le 31 juillet tous les cinq ans après le 31 juillet 2014.

Les dividendes annuels sur les actions de série 33 seront de 5,35 % pour la période initiale et seront versés trimestriellement, lorsqu'ils seront déclarés par le conseil d'administration, jusqu'au 31 juillet 2014. À cette date, et tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,18 %.

Le dividende à taux variable au titre des actions de série 34 sera calculé et versé trimestriellement, lorsqu'il sera déclaré par le conseil d'administration, et le rendement annuel de ces actions correspondra aux taux des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada au début du trimestre pertinent, majoré de 2,18 %.

Les actions de série 33 peuvent être rachetées le 31 juillet 2014 et tous les cinq ans par la suite. Les actions de série 34 peuvent être rachetées au plus tôt le 31 juillet 2019. Tout rachat est assujéti à une approbation réglementaire le cas échéant.

Conditions rattachées aux actions privilégiées de catégorie A

	Dividendes trimestriels par action ¹	Date de rachat donnée	Prix de rachat au comptant par action	Conversion en actions ordinaires	
				Date de conversion de la CIBC	Date de conversion des actionnaires
Série 18	0,343750 \$	29 octobre 2012	25,00 \$	non convertibles	non convertibles
Série 19	0,309375 \$	30 avril 2008 30 avril 2009 30 avril 2010 30 avril 2011 30 avril 2012 30 avril 2013	25,75 \$ 25,60 25,45 25,30 25,15 25,00	30 avril 2008	30 avril 2013
Série 23	0,331250 \$	31 octobre 2007 31 octobre 2008 31 octobre 2009 31 octobre 2010	25,75 \$ 25,50 25,25 25,00	31 octobre 2007	31 juillet 2011
Série 26	0,359375 \$	30 avril 2008 30 avril 2009 30 avril 2010 30 avril 2011 30 avril 2012	26,00 \$ 25,75 25,50 25,25 25,00	30 avril 2008	non convertibles
Série 27	0,350000 \$	31 octobre 2008 31 octobre 2009 31 octobre 2010 31 octobre 2011 31 octobre 2012	26,00 \$ 25,75 25,50 25,25 25,00	31 octobre 2008	non convertibles
Série 28	0,020000 \$	17 juin 2009	10,00 \$	non convertibles	non convertibles
Série 29	0,337500 \$	1 ^{er} mai 2010 1 ^{er} mai 2011 1 ^{er} mai 2012 1 ^{er} mai 2013 1 ^{er} mai 2014	26,00 \$ 25,75 25,50 25,25 25,00	1 ^{er} mai 2010	non convertibles
Série 30	0,300000 \$	30 avril 2010 30 avril 2011 30 avril 2012 30 avril 2013 30 avril 2014	26,00 \$ 25,75 25,50 25,25 25,00	non convertibles	non convertibles
Série 31	0,293750 \$	31 janvier 2012 31 janvier 2013 31 janvier 2014 31 janvier 2015 31 janvier 2016	26,00 \$ 25,75 25,50 25,25 25,00	non convertibles	non convertibles
Série 32	0,281250 \$	30 avril 2012 30 avril 2013 30 avril 2014 30 avril 2015 30 avril 2016	26,00 \$ 25,75 25,50 25,25 25,00	non convertibles	non convertibles
Série 33	0,334375 ² \$	31 juillet 2014	25,00 \$	non convertibles	non convertibles

1) Le dividende trimestriel est rajusté compte tenu du nombre de jours au cours du trimestre pendant lesquels l'action a été en circulation au moment de l'émission et du rachat.

2) Le rendement annuel des actions de série 33 sera de 5,35 % et sera versé trimestriellement, à mesure que le déclarera le conseil d'administration pour la période initiale se terminant le 31 juillet 2014. À cette date, et tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date majoré de 2,18 %.

Actions ordinaires émises

Au cours de l'exercice, nous avons émis 45,3 millions d'actions ordinaires pour un produit au comptant net de 2 904 M\$, déduction faite des frais d'émission et des impôts de 34 M\$.

Conformément aux régimes d'options sur actions, nous avons émis 0,5 million de nouvelles actions ordinaires pour une contrepartie totale de 25 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2008.

Actions ordinaires rachetées

Le 9 novembre 2007, la Bourse de Toronto a accepté notre avis d'intention de lancer une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des affaires. L'offre est venue à échéance le 31 octobre 2008 sans qu'aucune action ne soit rachetée.

En 2007, nous avons racheté et annulé environ 3,1 millions d'actions à un cours moyen de 99,54 \$ pour un total de 306 M\$.

Aucune action n'a été rachetée au cours de 2006.

Actions réservées à des fins d'émission

Au 31 octobre 2008, 14 982 318 actions ordinaires (15 753 852 actions en 2007) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu des régimes d'options sur actions.

Restrictions sur le versement de dividendes

En vertu de l'article 79 de la *Loi sur les banques* (Canada), il est interdit à une banque, y compris la CIBC, de déclarer ou de verser des dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires s'il existe des motifs valables de croire que, ce faisant, la banque violerait, ou le paiement ferait en sorte qu'elle violerait, les règlements en matière de suffisance du capital et de liquidités ou les directives du BSIF à la banque à l'égard du capital ou des liquidités.

En outre, notre capacité à verser des dividendes sur les actions ordinaires est également limitée par les conditions rattachées aux actions privilégiées en circulation. Ces conditions prévoient que nous ne pouvons pas verser de dividendes sur nos actions ordinaires en tout temps sans l'approbation des porteurs d'actions privilégiées en circulation, à moins que tous les dividendes aux porteurs d'actions privilégiées alors payables n'aient été déclarés et versés ou encore mis de côté en vue de leur versement.

Fonds propres Objectifs, politiques et procédures

Notre objectif consiste à utiliser des sources de capitaux solides et efficaces. Nous gérons les fonds propres conformément aux politiques établies par le conseil d'administration. Ces politiques portent sur la solidité, la composition, les dividendes et le rendement des fonds propres ainsi que sur la suffisance des fonds propres non consolidés des entités réglementées. Chaque politique a ses propres lignes directrices et nous exerçons une surveillance constante des fonds propres afin de nous assurer que nous nous conformons aux politiques.

Chaque année, un plan de financement et les perspectives pour les trois années suivantes sont établis, et comprennent tous les éléments se rapportant aux fonds propres : les prévisions à l'égard de la provenance des sources et de l'utilisation, les échéances, les rachats, les nouvelles émissions, les initiatives d'entreprise et la croissance des activités. Le plan de financement est soumis à des simulations de crise variées dans le but de s'assurer qu'il peut tenir la route selon tous les scénarios raisonnables. Tous les éléments des fonds propres sont surveillés durant tout l'exercice et le plan de financement est redressé au besoin.

Aucun changement important n'a été apporté aux objectifs, politiques et procédures au cours de l'exercice.

Exigences réglementaires

Le calcul des fonds propres réglementaires est assujéti aux lignes directrices du BSIF. Les lignes directrices du BSIF découlent du cadre normatif sur les fonds propres à risque élaboré par la Banque des règlements internationaux (BRI). À compter du 1^{er} novembre 2007, notre capital réglementaire est fondé sur le dispositif de Bâle II. Pour plus de précisions sur l'Accord de Bâle II, voir la section Gestion du risque du rapport de gestion.

Selon les normes de la BRI, les banques doivent maintenir un ratio minimum des fonds propres de première catégorie d'au moins 4 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 8 %. Le BSIF a décrété que les institutions financières canadiennes acceptant des dépôts étaient tenues de maintenir un ratio minimum de fonds propres de première catégorie d'au moins 7 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 10 %. Au cours de l'exercice, nous nous sommes conformés à l'ensemble des exigences réglementaires en matière de fonds propres.

Ratios et fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires sont composés des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie, moins certaines déductions.

Les fonds propres de première catégorie comprenaient les actions ordinaires, à l'exclusion des positions de négociation à découvert dans nos propres actions, les bénéfices non répartis, les actions privilégiées, les participations sans contrôle, le surplus d'apport et l'écart de conversion. L'écart d'acquisition et les gains réalisés à la vente au moment de la titrisation ont été déduits des fonds propres de première catégorie. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les titres secondaires et la provision générale admissible. À compter du 1^{er} novembre 2007, les placements dans des compagnies d'assurance et d'importants investissements d'avant 2007 ont été déduits des fonds propres de deuxième catégorie. Les fonds propres de première et de deuxième catégories ont été assujéti à certaines autres déductions à parts égales.

Nos ratios de fonds propres et notre ratio actif/fonds propres s'établissent comme suit :

Ratios de fonds propres et ratio actif/fonds propres

En millions de dollars, au 31 octobre	Selon Bâle II 2008	Selon Bâle I 2007
Fonds propres de première catégorie	12 365 \$	12 379 \$
Total des fonds propres réglementaires	18 129	17 758
Actif pondéré en fonction du risque	117 946	127 424
Ratio des fonds propres de première catégorie	10,5 %	9,7 %
Ratio du total des fonds propres	15,4 %	13,9 %
Ratio actif/fonds propres	17,9 x	19,0 x

Note 18

Cumul des autres éléments du résultat étendu

En millions de dollars, au 31 octobre

	2008	2007
Écart de conversion	(357) \$	(1 087) \$
Pertes latentes sur valeurs disponibles à la vente, montant net ¹	(102)	(66)
Gains sur couvertures de flux de trésorerie, montant net ²	17	61
	(442) \$	(1 092) \$

1) Comprennent une perte cumulée de 184 M\$ (127 M\$ en 2007) liée à des titres disponibles à la vente évalués à la juste valeur.

2) Un gain net de 10 M\$ (11 M\$ en 2007) reporté dans le cumul des autres éléments du résultat étendu devrait être reclassé en résultat net au cours des 12 prochains mois. Les montants résiduels seront reclassés en résultat net sur des périodes maximales de 5 ans (6 ans en 2007) par la suite.

Note 19

Sensibilité aux taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente notre risque de taux d'intérêt découlant de la non-concordance, autrement dit de l'écart, entre les actifs financiers, les passifs financiers et les instruments hors bilan. Les instruments financiers au bilan et hors bilan sont généralement présentés selon la date la plus proche entre la date de réévaluation contractuelle des taux et la date d'échéance. Certaines dates de réévaluation contractuelle des taux ont été rajustées en fonction des estimations de la direction à l'égard des remboursements et des rachats

anticipés. Les rendements réels moyens pondérés sont fondés sur la date de réévaluation contractuelle des taux ou la date d'échéance de l'instrument sous-jacent, selon la première éventualité.

Nous gérons l'écart de taux d'intérêt en présument, pour certains actifs et passifs, une durée fondée sur les principales tendances des soldes historiques et prévues. Le profil de réévaluation de ces actifs et passifs a été intégré dans le tableau suivant à titre d'hypothèses relatives à la structure.

Selon la date la plus proche entre l'échéance et la date de réévaluation des taux des instruments sensibles aux taux d'intérêt

En millions de dollars, au 31 octobre	Immédiatement sensibles aux taux d'intérêt	Moins de 3 mois	3 mois à 12 mois	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
2008 Actif							
Encaisse et dépôts auprès d'autres banques	189 \$	6 041 \$	1 637 \$	– \$	– \$	1 092 \$	8 959 \$
Rendement réel		3,41 %	5,03 %				
Valeurs du compte de négociation	963 \$	14 380 \$	1 870	6 866	3 455	9 710	37 244
Rendement réel		1,96 %	2,52 %	3,78 %	5,31 %		
Valeurs disponibles à la vente	864	3 269	2 022	5 169	939	1 039	13 302
Rendement réel		4,31 %	4,59 %	3,68 %	5,68 %		
Valeurs désignées à la juste valeur	6 812	789	1 640	11 976	644	–	21 861
Rendement réel		4,38 %	3,78 %	4,22 %	4,45 %		
Valeurs détenues jusqu'à l'échéance	6 764	–	–	–	–	–	6 764
Rendement réel							
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	–	35 205	391	–	–	–	35 596
Rendement réel		2,13 %	3,01 %				
Prêts	101 652	15 048	12 295	35 735	3 382	3 363	171 475
Rendement réel		5,46 %	5,37 %	5,46 %	5,67 %		
Divers	–	35 280	–	–	–	23 449	58 729
Hypothèses relatives à la structure	(7 790)	1 573	4 541	3 814	–	(2 138)	–
Total des actifs	109 454 \$	111 585 \$	24 396 \$	63 560 \$	8 420 \$	36 515 \$	353 930 \$
Passifs et capitaux propres							
Dépôts	67 996 \$	69 007 \$	38 142 \$	27 782 \$	3 359 \$	26 666 \$	232 952 \$
Rendement réel		3,11 %	3,19 %	4,21 %	4,27 %		
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	–	298	195	2 349	2 857	1 225	6 924
Rendement réel		1,19 %	3,48 %	3,57 %	4,25 %		
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	460	37 156	407	–	–	–	38 023
Rendement réel		2,34 %	3,25 %				
Titres secondaires	–	786	124	4 287	1 461	–	6 658
Rendement réel		4,87 %	3,25 %	4,35 %	8,38 %		
Passif au titre des actions privilégiées	–	36	21	543	–	–	600
Rendement réel		5,18 %	5,18 %	5,18 %	–		
Divers	–	35 265	7	251	2 372	30 878	68 773
Hypothèses relatives à la structure	(6 810)	6 393	18 453	15 499	–	(33 535)	–
Total des passifs et des capitaux propres	61 646 \$	148 941 \$	57 349 \$	50 711 \$	10 049 \$	25 234 \$	353 930 \$
Écart au bilan	47 808 \$	(37 356) \$	(32 953) \$	12 849 \$	(1 629) \$	11 281 \$	– \$
Écart hors bilan ¹	–	(10 387)	21 426	(9 007)	(2 032)	–	–
Écart total	47 808 \$	(47 743) \$	(11 527) \$	3 842 \$	(3 661) \$	11 281 \$	– \$
Écart cumulatif total	47 808 \$	65 \$	(11 462) \$	(7 620) \$	(11 281) \$	– \$	– \$
Écart par monnaie							
Écart au bilan							
Dollars canadiens	41 497 \$	(34 347) \$	(27 778) \$	16 245 \$	(2 958) \$	7 341 \$	– \$
Monnaies étrangères	6 311	(3 009)	(5 175)	(3 396)	1 329	3 940	–
Écart total au bilan	47 808 \$	(37 356) \$	(32 953) \$	12 849 \$	(1 629) \$	11 281 \$	– \$
Écart hors bilan ¹							
Dollars canadiens	–	2 748	9 360	(11 518)	(590)	–	–
Monnaies étrangères	–	(13 135)	12 066	2 511	(1 442)	–	–
Écart total hors bilan	– \$	(10 387) \$	21 426 \$	(9 007) \$	(2 032) \$	– \$	– \$
Écart total	47 808 \$	(47 743) \$	(11 527) \$	3 842 \$	(3 661) \$	11 281 \$	– \$
2007							
Écart par monnaie							
Écart au bilan							
Dollars canadiens	32 204 \$	(45 884) \$	(20 013) \$	14 032 \$	(2 529) \$	22 190 \$	– \$
Monnaies étrangères	(3 089)	(9 729)	(1 582)	2 137	6 181	6 082	–
Écart total au bilan	29 115 \$	(55 613) \$	(21 595) \$	16 169 \$	3 652 \$	28 272 \$	– \$
Écart hors bilan ¹							
Dollars canadiens	–	(1 210)	8 660	(6 392)	(1 058)	–	–
Monnaies étrangères	–	3 606	2 205	163	(5 974)	–	–
Écart total hors bilan	– \$	2 396 \$	10 865 \$	(6 229) \$	(7 032) \$	– \$	– \$
Écart total	29 115 \$	(53 217) \$	(10 730) \$	9 940 \$	(3 380) \$	28 272 \$	– \$
Écart cumulatif total	29 115 \$	(24 102) \$	(34 832) \$	(24 892) \$	(28 272) \$	– \$	– \$

1) Comprend les instruments dérivés qui sont constatés à la juste valeur au bilan consolidé.

Note 20 Rémunération à base d'actions

Régimes d'options sur actions

Nous offrons deux régimes d'options sur actions : le Régime d'options de souscription d'actions des employés et le Régime d'options de souscription d'actions des administrateurs non dirigeants.

En vertu du Régime d'options de souscription d'actions des employés, des options sur actions sont attribuées périodiquement à des employés désignés. Ces options confèrent à l'employé le droit de souscrire auprès de la CIBC des actions ordinaires de la CIBC à un prix fixe qui n'est pas inférieur au cours de clôture des actions le jour de Bourse précédant immédiatement la date de l'attribution. En général, les droits rattachés aux options sont acquis en proportions égales sur quatre ans et expirent dix ans après la date de l'attribution. Les droits rattachés à certaines options s'acquiescent à l'atteinte de critères de rendement précis.

Jusqu'à 50 % des options attribuées avant l'an 2000 en vertu du Régime d'options de souscription d'actions des employés peuvent être exercées à titre de droits à la plus-value d'actions (DPVA). Ces droits peuvent être échangés contre un montant en espèces égal à l'excédent du cours moyen pondéré des actions ordinaires à la Bourse de Toronto le jour de négociation précédant immédiatement celui où les droits sont exercés sur le prix d'exercice de l'option.

En vertu du Régime d'options de souscription d'actions des administrateurs non dirigeants, chaque administrateur qui n'était pas un dirigeant ou un employé de la CIBC ou de l'une de ses filiales avait le droit de souscrire auprès de la CIBC des actions ordinaires de la CIBC à un prix fixe égal au cours moyen de clôture de l'action à la Bourse de Toronto pour les cinq jours de Bourse précédant immédiatement la date de l'attribution. Les droits rattachés aux options, qui ne sont pas admissibles aux DPVA, sont acquis immédiatement et expirent à la date la plus proche entre a) 60 mois après la date à laquelle l'administrateur cesse d'être membre du conseil d'administration et b) 10 ans après la date d'attribution. En janvier 2003, le conseil d'administration a déterminé qu'aucune autre option ne serait attribuée en vertu du Régime d'options de souscription d'actions des administrateurs non dirigeants.

Un maximum de 42 834 500 actions ordinaires peuvent être émises en vertu de nos régimes d'options sur actions.

La juste valeur moyenne pondérée à la date de l'attribution des options attribuées en 2008 a été évaluée à 14,19 \$ (14,11 \$ en 2007 et 9,85 \$ en 2006) à l'aide du modèle de Black et Scholes. Les hypothèses moyennes pondérées suivantes ont servi à déterminer la juste valeur des options à la date de l'attribution :

Exercice terminé le 31 octobre	2008	2007	2006
Hypothèses moyennes pondérées			
Taux d'intérêt sans risque	4,33 %	4,09 %	4,20 %
Taux de rendement prévu des actions	6,23 %	3,91 %	4,88 %
Volatilité prévue du cours des actions	32,35 %	18,65 %	19,50 %
Durée prévue	6 ans	6 ans	6 ans

Le recouvrement de rémunération relatif aux options sur actions et aux DPVA s'est établi à 21 M\$ en 2008 (une charge de 20 M\$ en 2007 et une charge de 30 M\$ en 2006). Le passif relatif aux DPVA est comptabilisé dans les autres passifs et a totalisé 6 M\$ au 31 octobre 2008 (50 M\$ en 2007 et 66 M\$ en 2006).

Régime d'achat d'actions par les employés

Au Canada, en vertu de notre Régime d'achat d'actions par les employés, les employés admissibles peuvent choisir, chaque année, qu'un montant maximal correspondant à 10 % de leur salaire admissible soit retenu pour l'achat d'actions ordinaires de la CIBC. Nous versons un montant égal à 50 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à

concurrence de 3 % du salaire admissible, en fonction des années de service et du niveau d'emploi, sous réserve d'un plafond annuel de 2 250 \$. Après deux ans de participation continue au régime, nos cotisations sont acquies à l'employé, et toutes les cotisations ultérieures sont acquies dès leur versement. Des régimes similaires d'achat d'actions par les employés existent dans d'autres régions à l'échelle mondiale, où, chaque année, les employés admissibles peuvent choisir de faire retenir une tranche de leur salaire admissible afin d'acheter des actions ordinaires de la CIBC, avec cotisation correspondante de l'employeur, selon les dispositions de chaque régime. Toutes les cotisations sont versées dans une fiducie et utilisées par les fiduciaires des régimes pour acheter des actions ordinaires sur le marché libre. FirstCaribbean gère son propre régime d'achat d'actions par les employés, où le fiduciaire du régime emploie les cotisations pour acheter des actions ordinaires de FirstCaribbean sur le marché libre. Nos cotisations, qui sont passées en charges dès qu'elles sont engagées, ont totalisé 30 M\$ en 2008 (30 M\$ en 2007 et 28 M\$ en 2006).

Programme d'octroi d'actions subalternes

En vertu de notre Programme d'octroi d'actions subalternes (POAS), des équivalents d'actions sont attribués en vertu des régimes de rémunération suivants :

Octroi d'actions subalternes

En vertu de notre Régime d'octroi d'actions subalternes (ROAS), qui existe depuis 2000, des actions ordinaires de la CIBC ou l'équivalent en espèces sont attribués à certains employés clés conformément aux dispositions du programme. En outre, les actions au titre du ROAS peuvent être émises à titre d'attributions spéciales. Le financement des attributions sous forme d'actions se fait par versements dans une fiducie, qui achète des actions ordinaires de la CIBC sur le marché libre. Le financement des attributions réglées au comptant se fait au moment du versement. Les équivalents de dividendes versés sur des attributions réglées au comptant sont constatés dans la charge de rémunération dès qu'ils sont engagés. En général, les actions au titre du ROAS sont acquies en proportions égales sur trois ans ou après trois ans. Les attributions sont généralement toutes distribuées ou réglées sur trois ans, à compter d'un an après l'exercice au cours duquel l'attribution a eu lieu.

La charge de rémunération relative aux actions au titre du ROAS s'est établie à 135 M\$ en 2008 (240 M\$ en 2007 et 235 M\$ en 2006). Le passif relatif aux actions au titre du ROAS réglées au comptant est comptabilisé dans les autres passifs et a totalisé 117 M\$ au 31 octobre 2008 (néant en 2007 et néant en 2006).

Programme incitatif spécial

Des unités au titre du programme incitatif spécial (PIS) n'ont été attribuées qu'une seule fois, soit au cours de 2000.

Certains employés clés se sont vu attribuer des actions ordinaires de la CIBC. Le financement de ces attributions s'est fait par versements dans une fiducie qui a acheté des actions ordinaires de la CIBC sur le marché libre.

Les attributions à certains employés clés au titre du PIS sont acquies et ont été distribuées au moment de l'expiration du régime, le 31 octobre 2003. Pour les autres employés clés, la valeur des attributions a été convertie en unités d'actions à dividende différé (UADD) du Programme incitatif spécial de retraite (PISR). Chaque UADD du PISR donne droit à une action ordinaire de la CIBC et à des UADD additionnelles du PISR, compte tenu des dividendes gagnés sur les actions ordinaires de la CIBC en fiducie. Les droits aux UADD du PISR ont rempli les critères de durée et de rendement le 31 octobre 2003 et seront distribués sous forme d'actions ordinaires de la CIBC au moment de la retraite ou de la cessation d'emploi.

Programme d'unités d'actions au rendement

En vertu du programme d'unités d'actions au rendement lancé en 2005, certains dirigeants clés se voient attribuer des actions ordinaires de la CIBC ou l'équivalent en espèces. Les unités d'actions au rendement sont acquises à la fin de trois exercices. Les montants de l'équivalent de dividendes sont constatés dans la charge de rémunération dès qu'ils sont engagés. Le nombre final d'unités d'actions au rendement qui sont acquises variera de 75 % à 125 % du nombre initial d'unités attribuées d'après le rendement des actions de la CIBC par rapport à la moyenne des autres grandes banques canadiennes. Le recouvrement de rémunération relatif aux unités d'actions au rendement s'est établi à 13 M\$ en 2008 (une charge de 9 M\$ en 2007 et une charge de 11 M\$ en 2006). Le passif relatif aux unités d'actions au rendement est comptabilisé dans les autres passifs et a totalisé 11 M\$ au 31 octobre 2008 (24 M\$ en 2007 et 16 M\$ en 2006).

Régimes des administrateurs

En vertu du Régime de choix d'unités d'actions à dividende différé (UADD) ou d'actions ordinaires des administrateurs, chaque administrateur qui n'est ni un dirigeant ni un employé de la CIBC peut choisir de recevoir le montant annuel payable par la CIBC sous forme d'UADD ou d'actions ordinaires de la CIBC. Aux fins du présent régime, le montant annuel payable représente la composante autre qu'en liquidités des honoraires des administrateurs.

En vertu du Régime d'achat d'actions à l'intention des administrateurs non dirigeants, chaque administrateur non dirigeant peut choisir de recevoir la totalité ou une partie de sa rémunération au comptant sous forme de liquidités, d'actions ordinaires de la CIBC ou d'UADD. Aux fins du présent régime, la rémunération au comptant comprend la composante liquidités des honoraires des administrateurs et du président du conseil, les jetons de présence aux réunions, les jetons de présence de non-résident, les honoraires des présidents de comité et les honoraires des membres de comités.

La valeur des UADD créditées à un administrateur lui est payable lorsque ce dernier n'est plus administrateur ou employé de la CIBC et, dans le cas d'un administrateur assujéti à l'article 409A du *United States Internal Revenue Code of 1986*, dans sa version modifiée, lorsque l'administrateur ne fournit aucun service à la CIBC ni à aucune de ses sociétés contrôlées à titre de fournisseur indépendant. De plus, en vertu du Régime de choix d'unités d'actions à dividende différé ou d'actions ordinaires des administrateurs, la valeur des UADD est payable à l'administrateur lorsque ce dernier et la CIBC ne sont plus « liés » ou « affiliés », conformément à la définition de ces termes dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

La charge de rémunération relative à ces régimes a totalisé néant (3 M\$ en 2007 et 3 M\$ en 2006). Le passif relatif aux UADD est comptabilisé dans les autres passifs et a totalisé 5 M\$ au 31 octobre 2008 (8 M\$ en 2007 et 8 M\$ en 2006).

Régimes d'options sur actions

Au 31 octobre et exercice terminé le 31 octobre

	2008		2007		2006	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré
En cours au début de l'exercice	7 236 483	51,63 \$	8 934 231	47,84 \$	10 992 741	45,28 \$
Attribuées	876 342	75,60	419 418	96,32	419 658	76,49
Exercées	(495 134)	41,83	(1 753 648)	43,43	(2 262 168)	40,84
Frappées d'extinction ou annulées	(71 123)	76,12	(193 318)	58,84	(111 376)	58,32
Exercées au titre de DPVA	(276 400)	39,69	(170 200)	39,22	(104 624)	34,29
En cours à la fin de l'exercice	7 270 168	55,38 \$	7 236 483	51,63 \$	8 934 231	47,84 \$
Pouvant être exercées en fin d'exercice	5 654 145	48,69 \$	6 060 063	45,85 \$	7 367 737	44,05 \$
Pouvant être attribuées	7 712 150		8 517 369		8 743 469	

Options sur actions en cours et comportant des droits acquis

Au 31 octobre 2008

Fourchette des prix d'exercice	Options sur actions en cours			Options sur actions comportant des droits acquis		
	Nombre en cours	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre en cours	Prix d'exercice moyen pondéré	Exercées au titre de DPVA
32,85 \$ – 39,85 \$	2 054 374	0,91	37,96	2 054 374	37,96 \$	386 330
40,37 \$ – 48,98 \$	1 421 631	3,21	44,11	1 421 631	44,11	–
50,91 \$ – 56,08 \$	1 430 333	2,87	54,19	1 430 333	54,19	–
62,90 \$ – 69,68 \$	257 266	9,37	65,87	5 332	68,67	–
70,00 \$ – 75,80 \$	1 066 761	6,45	73,09	628 835	73,18	–
79,55 \$ – 84,69 \$	638 918	8,95	79,66	13 328	82,15	–
95,70 \$ – 102,40 \$	400 885	7,58	96,32	100 312	96,32	–
	7 270 168	3,93	55,38	5 654 145	48,69 \$	386 330

Note 21 Avantages sociaux futurs

Nous sommes le promoteur des régimes de retraite à l'intention de nos employés admissibles. Ces régimes comprennent des régimes enregistrés de retraite à prestations déterminées par capitalisation, des arrangements supplémentaires, qui procurent des prestations de retraite en sus des plafonds établis par la loi, et des régimes à cotisations déterminées. Les régimes de retraite sont, pour la plupart, non contributifs, mais certains participants contribuent à leurs régimes respectifs afin de recevoir des prestations plus élevées à la retraite. Ces prestations sont généralement fondées sur le nombre d'années de service et le salaire à l'approche de la retraite. Nous offrons également des prestations pour soins de santé, de l'assurance-vie et d'autres avantages aux employés et aux retraités admissibles. En outre, nous continuons d'offrir un régime d'invalidité de longue durée qui verse des prestations aux employés invalides qui sont devenus invalides avant le 1^{er} juin 2004.

Aux fins comptables, nous évaluons nos obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes chaque année, au 30 septembre. Par conséquent, les tableaux ci-dessous ne tiennent pas compte de la volatilité du marché que nous avons connue en octobre 2008. La juste valeur des actifs de nos régimes d'avantages par capitalisation offerts au Canada a diminué de 222 M\$ entre le 30 septembre 2008 et le 31 octobre 2008, compte non tenu d'autres activités au cours du mois comme les cotisations versées, le versement de prestations et les frais administratifs.

Le tableau suivant présente la situation financière des régimes de retraite à prestations déterminées des employés et d'autres régimes de retraite au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni ainsi que de nos filiales FirstCaribbean. Cette information ne tient pas compte d'autres régimes secondaires gérés par certaines de nos filiales parce qu'ils sont considérés comme négligeables.

En millions de dollars, au 31 octobre ou exercice terminé le 31 octobre	Régimes de retraite			Régimes d'avantages complémentaires		
	2008	2007	2006	2008	2007	2006
Obligation au titre des prestations constituées						
Solde au début de l'exercice	4 043 \$	3 760 \$	3 577 \$	767 \$	942 \$	947 \$
Rajustement au titre de l'inclusion des régimes de FirstCaribbean	–	196	–	–	5	–
Coût des services rendus au cours de l'exercice	139	141	123	15	17	32
Cotisations salariales	7	7	7	–	–	–
Frais d'intérêts pour l'obligation au titre des prestations constituées	229	211	191	41	40	46
Prestations versées	(198)	(193)	(197)	(50)	(52)	(50)
Variations des taux de change	11	(47)	(1)	2	(4)	(1)
Pertes (gains) actuariels	(576)	16	65	(81)	(29)	(32)
Sorties, montant net	(2)	–	(7)	–	–	–
Modifications des régimes	–	(48)	2	–	(152)	–
(Gains) pertes sur compressions	–	–	–	(1)	–	–
(Gains) pertes sur règlements	(13)	–	–	–	–	–
Prestations spéciales de cessation d'emploi	1	–	–	1	–	–
Solde à la fin de l'exercice	3 641 \$	4 043 \$	3 760 \$	694 \$	767 \$	942 \$
Actifs des régimes						
Juste valeur au début de l'exercice	4 121 \$	3 683 \$	3 290 \$	59 \$	80 \$	100 \$
Rajustement au titre de l'inclusion des régimes de FirstCaribbean	–	287	–	–	–	–
Rendement (négatif) positif réel des actifs de FirstCaribbean	(411)	256	317	2	–	5
Cotisations patronales	278	139	274	29	31	25
Cotisations salariales	7	7	7	–	–	–
Prestations versées	(198)	(193)	(197)	(50)	(52)	(50)
Règlement de paiements	(13)	–	–	–	–	–
Variations des taux de change	12	(58)	(1)	–	–	–
Sorties, montant net	(2)	–	(7)	–	–	–
Juste valeur à la fin de l'exercice	3 794 \$	4 121 \$	3 683 \$	40 \$	59 \$	80 \$
Situation de capitalisation (déficit)	153 \$	78 \$	(77) \$	(654) \$	(708) \$	(862) \$
Cotisations patronales après la date de mesure	55	–	–	3	–	–
Pertes actuarielles nettes non amorties	877	825	906	82	171	209
Coûts (gains) non amortis des services passés	7	9	65	(170)	(191)	(59)
Actif transitoire non amorti	–	–	–	1	2	2
Actif (passif) au titre des prestations constituées	1 092 \$	912 \$	894 \$	(738) \$	(726) \$	(710) \$
Provision pour moins-value	(19)	(19)	(19)	–	–	–
Actif (passif) au titre des prestations constituées, déduction faite de la provision pour moins-value	1 073 \$	893 \$	875 \$	(738) \$	(726) \$	(710) \$

L'actif (le passif) au titre des prestations constituées, déduction faite de la provision pour moins-value, est inclus dans les autres actifs et les autres passifs comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre	Régimes de retraite			Régimes d'avantages complémentaires		
	2008	2007	2006	2008	2007	2006
Actif (passif) au titre des prestations constituées, déduction faite de la provision pour moins-value, comptabilisé dans :						
Autres actifs (note 9)	1 094 \$	1 057 \$	1 037 \$	– \$	– \$	– \$
Autres passifs (note 11)	(21)	(164)	(162)	(738)	(726)	(710)
Actif (passif) au titre des prestations constituées, déduction faite de la provision pour moins-value	1 073 \$	893 \$	875 \$	(738) \$	(726) \$	(710) \$

L'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice comprennent les montants suivants relativement aux obligations au titre des prestations constituées en excédent de la juste valeur des actifs :

En millions de dollars, au 31 octobre	Régimes de retraite			Régimes d'avantages complémentaires		
	2008	2007	2006	2008	2007	2006
Obligation au titre des prestations constituées						
Régimes sans capitalisation	31 \$	189 \$	182 \$	559 \$	621 \$	765 \$
Régimes par capitalisation	132	132	262	135	146	177
	163	321	444	694	767	942
Juste valeur des actifs des régimes	123	117	240	40	59	80
Situation de capitalisation (déficit)	(40) \$	(204) \$	(204) \$	(654) \$	(708) \$	(862) \$

La charge nette au titre des régimes à prestations déterminées se présente comme suit :

En millions de dollars, exercice terminé le 31 octobre	Régimes de retraite			Régimes d'avantages complémentaires		
	2008	2007	2006	2008	2007	2006
Coût des services rendus au cours de l'exercice	139 \$	141 \$	123 \$	15 \$	17 \$	32 \$
Frais d'intérêts pour l'obligation au titre des prestations constituées	229	211	191	41	40	46
Rendement négatif (positif) réel des actifs des régimes	411	(256)	(317)	(2)	–	(5)
Modifications des régimes	–	(48)	2	–	(152)	–
Pertes (gains) actuariels	(576)	16	65	(81)	(29)	(32)
Pertes sur compressions	1	–	–	–	–	–
Pertes sur règlements	2	–	–	–	–	–
Prestations spéciales de cessation d'emploi	1	–	–	1	–	–
Frais des régimes de retraite avant ajustement pour constater la nature à long terme du coût des avantages sociaux futurs	207 \$	64 \$	64 \$	(26) \$	(124) \$	41 \$
Ajustements pour constater la nature à long terme du coût des avantages sociaux futurs						
Écart entre le rendement réel et le rendement prévu des actifs des régimes	(683) \$	9 ¹ \$	114 ¹ \$	1² \$	(4) ² \$	– ² \$
Écart entre les (gains) pertes actuariels réels et les (gains) pertes actuariels amortis	629³	58 ³	33 ³	88⁴	37 ⁴	43 ⁴
Écart entre les coûts des modifications des régimes réels et les coûts des modifications des régimes amortis	2⁵	54 ⁵	6 ⁵	(21)⁶	132 ⁶	(7) ⁶
	(52)	121	153	68	165	36
Variation de la provision pour moins-value	–	–	2	–	–	–
Charge constatée au titre des régimes de retraite à prestations déterminées	155 \$	185 \$	219 \$	42 \$	41 \$	77 \$

- 1) Rendement prévu des actifs des régimes de 272 M\$ (247 M\$ en 2007 et 203 M\$ en 2006), déduit du rendement (négatif) positif réel des actifs des régimes de 411 M\$ (256 M\$ en 2007 et 317 M\$ en 2006).
- 2) Rendement prévu des actifs des régimes de 1 M\$ (4 M\$ en 2007 et 5 M\$ en 2006), déduit du rendement réel des actifs des régimes de 2 M\$ (néant en 2007 et 5 M\$ en 2006).
- 3) (Gains actuariels) pertes actuarielles amortis de 53 M\$ (74 M\$ en 2007 et 98 M\$ en 2006), moins les (gains actuariels) pertes actuarielles réels de (576) M\$ (16 M\$ en 2007 et 65 M\$ en 2006).
- 4) (Gains actuariels) pertes actuarielles amortis de 7 M\$ (8 M\$ en 2007 et 11 M\$ en 2006), moins les (gains actuariels) pertes actuarielles réels de (81) M\$ ((29) M\$ en 2007 et (32) M\$ en 2006).
- 5) Amortissement des modifications des régimes de 2 M\$ (6 M\$ en 2007 et 8 M\$ en 2006), moins les modifications réelles des régimes de néant ((48) M\$ en 2007 et 2 M\$ en 2006).
- 6) Amortissement des modifications des régimes de (21) M\$ ((20) M\$ en 2007 et (7) M\$ en 2006), moins les modifications réelles des régimes de néant ((152) M\$ en 2007 et néant en 2006).

Modifications des avantages et des régimes 2008

Au cours de 2008, les arrangements supplémentaires relatifs à la retraite des employés du Canada sont devenus des régimes par capitalisation. Les cotisations initiales versées ont été de 167 M\$.

2007

Depuis le 1^{er} novembre 2006, les régimes d'assurance maladie, d'assurance dentaire et d'assurance vie offerts aux employés du Canada qui partiront à la retraite après le 31 décembre 2008 ont été modifiés afin de leur offrir le choix de la garantie, en plus de fixer la subvention versée par la CIBC à la valeur des coûts établie pour 2009, au moment

où les modifications apportées aux régimes seront mises en application. La responsabilité des hausses ultérieures du coût au titre des prestations médicales et dentaires pour cette catégorie de retraités leur incombera. Cette modification a entraîné une diminution de l'obligation.

En date du 30 mai 2007, nos régimes de retraite à prestations déterminées canadiens ont été modifiés à l'égard de notre programme de soutien à la restructuration. Les employés qui recevront un avis de cessation d'emploi ou de retraite aux termes des programmes de soutien visés à compter du 1^{er} novembre 2009 toucheront seulement les prestations courantes figurant au régime. Cette modification a entraîné une réduction de l'obligation.

2006

Aucune modification importante n'a été apportée aux modalités de nos régimes de retraite à prestations déterminées ou à nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en 2006.

Actifs des régimes

La répartition moyenne pondérée des actifs et la répartition cible par catégorie d'actifs de nos régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes par capitalisation se présentent comme suit :

Catégorie d'actifs	2008	Régimes de retraite		Régimes d'avantages complémentaires		
		Répartition réelle au 31 octobre 2007	Répartition cible 2009	2008	Répartition réelle au 31 octobre 2007	Répartition cible 2009
Titres de participation ¹	47 %	53 %	49 %	10 %	20 %	– %
Titres d'emprunt ¹	47	42	43	90	80	100
Immobilier	5	5	4	–	–	–
Infrastructure ²	1	–	4	–	–	–
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

- 1) Les régimes de retraite comprennent des valeurs mobilières de la CIBC de 10 M\$ (21 M\$ en 2007), ce qui représente 0,3 % du total des actifs des régimes (0,6 % en 2007). Les régimes d'avantages complémentaires ne comprennent pas de valeurs mobilières de la CIBC.
- 2) Comprend des placements dans des actifs publics de base, notamment des projets relatifs aux transports, aux communications, à l'énergie, à l'éducation et aux soins de santé. Après notre date de mesure, soit le 30 septembre 2008, nous avons terminé la réaffectation des actifs qui sont passés des titres de participation à l'infrastructure, représentant 3 % des actifs.

La politique de placement des régimes consiste à optimiser la relation risque-rendement au moyen d'un portefeuille mondial comportant différentes catégories d'actifs et diversifié par segment du marché, secteur économique et émetteur. L'objectif est de protéger nos obligations au titre de nos régimes enregistrés de retraite et de notre régime d'invalidité de longue durée en maximisant le rendement, d'une façon économique, et sans compromettre la sécurité des régimes. Les actifs des régimes sont gérés selon des limites établies par des gestionnaires de placement indépendants et par Gestion globale d'actifs CIBC inc., filiale en propriété exclusive de la CIBC et, le cas échéant, sont rééquilibrés en fonction de la composition cible de l'actif.

Hypothèses des régimes

Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer les obligations découlant des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi et la charge nette au titre des prestations constituées tient compte des rendements du marché, à la date de mesure, sur des titres d'emprunt de qualité supérieure offrant des flux de trésorerie pouvant soutenir les prestations prévues.

Pour les régimes offerts au Canada, les hypothèses sur le taux de rendement prévu des actifs des régimes sont évaluées une fois l'an par la direction et nos actuaires. Les hypothèses sont fondées sur les rendements prévus des différentes catégories d'actifs, pondérées en fonction de la répartition du portefeuille. Le rendement à long terme futur prévu de chaque catégorie d'actifs est pris en compte d'après le taux d'inflation futur prévu et les rendements réels de titres à revenu fixe et d'actions.

Aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans la région des Caraïbes, nous avons recours à des procédures comparables à celles utilisées au Canada pour déterminer le taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes, en prenant en considération les conditions du marché dans ces territoires et la répartition spécifique des actifs des régimes.

Les hypothèses retenues pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées et la charge nette au titre des régimes se présentent comme suit :

Hypothèses moyennes pondérées	2008	Régimes de retraite		Régimes d'avantages complémentaires		
		2007	2006	2008	2007	2006
Obligation au titre des prestations constituées au 31 octobre						
Taux d'actualisation à la fin de la période	6,8 %	5,6 %	5,3 %	6,6 %	5,5 %	5,1 %
Taux de croissance de la rémunération	3,7 %	3,6 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
Charge nette découlant des régimes pour les exercices terminés le 31 octobre						
Taux d'actualisation au début de la période	5,6 %	5,3 %	5,2 %	5,5 %	5,1 %	5,1 %
Taux de rendement à long terme prévu des actifs des régimes	6,8 %	6,5 %	6,5 %	5,8 %	5,5 %	6,0 %
Taux de croissance de la rémunération	3,6 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,2 %

Les taux tendanciels hypothétiques des coûts de soins de santé du principal régime canadien d'assurance maladie, d'assurance dentaire et d'assurance vie sont comme suit :

Exercice terminé le 31 octobre	2008	2007	2006
Taux hypothétiques des coûts de soins de santé pour le prochain exercice	6,7 %	6,8 %	10,0 %
Taux vers lequel les coûts de soins de santé devraient tendre	4,5 %	4,5 %	4,5 %
Exercice au cours duquel le taux des coûts de soins de santé devraient se stabiliser	2018	2014	2014

L'incidence d'une variation de un point de pourcentage des taux hypothétiques des coûts de soins de santé serait comme suit :

En millions de dollars, exercice terminé le 31 octobre	Augmentation de un point de pourcentage			Diminution de un point de pourcentage		
	2008	2007	2006	2008	2007	2006
Incidence sur l'ensemble des coûts des services et des frais d'intérêts	4 \$	5 \$	11 \$	(4) \$	(4) \$	(8) \$
Incidence sur l'obligation au titre des prestations constituées	53	60	111	(44)	(49)	(79)

Régimes à cotisations déterminées et autres régimes

Nous offrons également des régimes à cotisations déterminées à certains employés. La charge constatée au titre de ces régimes se présente comme suit :

En millions de dollars, exercice terminé le 31 octobre	2008	2007	2006
Régimes de retraite à cotisations déterminées	14 \$	20 \$	15 \$
Régimes de retraite d'État ¹⁾	76	76	74
	90 \$	96 \$	89 \$

1) Comprennent le Régime de pensions du Canada, Régime de rentes du Québec et Federal Insurance Contributions Act des États-Unis.

Charges si nous les avons comptabilisées au fur et à mesure qu'elles étaient engagées

Si nous avons comptabilisé l'ensemble des coûts et des charges à mesure qu'ils étaient engagés, la charge totale engagée aux termes des régimes de retraite à prestations déterminées, des régimes de retraite à cotisations déterminées, des régimes de retraite d'État ainsi que des régimes d'avantages complémentaires se présenterait comme suit :

En millions de dollars, exercice terminé le 31 octobre	Régimes de retraite			Régimes d'avantages complémentaires			Total		
	2008	2007	2006	2008	2007	2006	2008	2007	2006
Régimes de retraite à prestations déterminées	207 \$	64 \$	66 \$	(26) \$	(124) \$	41 \$	181 \$	(60) \$	107 \$
Régimes à cotisations déterminées et autres régimes	90	96	89	–	–	–	90	96	89
	297 \$	160 \$	155 \$	(26) \$	(124) \$	41 \$	271 \$	36 \$	196 \$

Flux de trésorerie

Cotisations en espèces

L'évaluation actuarielle la plus récente du capital du régime de retraite à prestations déterminées à des fins de capitalisation remonte au 31 octobre 2007. La prochaine évaluation du régime devra avoir lieu au plus tard au 31 octobre 2010. En ce qui a trait au régime d'invalidité de longue durée, l'évaluation actuarielle la plus récente remonte au 31 octobre 2007. Le total des cotisations en espèces pour les régimes d'avantages sociaux futurs est constitué de ce qui suit :

En millions de dollars, exercice terminé le 31 octobre	Régimes de retraite			Régimes d'avantages complémentaires		
	2008	2007	2006	2008	2007	2006
Régimes par capitalisation	330 \$	128 \$	263 \$	– \$	– \$	– \$
Bénéficiaires des régimes sans capitalisation	3	11	11	32	31	25
Régimes de retraite à cotisations déterminées	14	20	15	–	–	–
	347 \$	159 \$	289 \$	32 \$	31 \$	25 \$

Les cotisations minimales de 2009 devraient atteindre entre 137 M\$ et 250 M\$ pour les régimes de retraite à prestations déterminées, et 37 M\$ pour les régimes d'avantages complémentaires. Ces estimations sont susceptibles de changer, car les cotisations dépendent de divers facteurs, dont le rendement du marché, les exigences réglementaires et la capacité de la direction à modifier la politique de capitalisation.

Versements de prestations

Les versements de prestations suivants, qui tiennent compte des services futurs prévus, le cas échéant, devraient être payés par la CIBC ou par les caisses de retraite :

En millions de dollars, au 31 octobre 2008	Régimes de retraite	Régimes d'avantages complémentaires
2009	185 \$	56 \$
2010	186	56
2011	191	57
2012	198	57
2013	205	58
2014 – 2018	1 142	292

Note 22 Impôts sur les bénéfices

Total des impôts sur les bénéfices

En millions de dollars, exercice terminé le 31 octobre	2008	2007	2006
État des résultats consolidé			
Provision pour impôts sur les bénéfices – exigibles	(671) \$	178 \$	284 \$
– futurs	(1 547)	346	356
	(2 218)	524	640
État de l'évolution des capitaux propres consolidé			
Autres éléments du résultat étendu	(930)	1 059	268
Modifications de conventions comptables	(50) ¹	(4) ²	–
Divers	(20)	(18)	(5)
	(1 000)	1 037	263
	(3 218) \$	1 561 \$	903 \$

1) Représente l'incidence de l'adoption de l'abrégé 46 modifié intitulé *Baux adossés* du Comité sur les problèmes nouveaux de l'ICCA. Pour plus de précisions, voir la note 1.

2) Représente le rajustement transitoire par suite de l'adoption des chapitres 3855, 3865, 1530 et 3251 du *Manuel de l'ICCA*. Pour plus de précisions, se reporter à la note 1.

Composantes de la charge d'impôts

En millions de dollars, exercice terminé le 31 octobre	2008	2007	2006
Impôts exigibles			
Fédéral	(1 326) \$	799 \$	357 \$
Provinciaux	(612)	400	192
Étrangers	263	8	(14)
	(1 675)	1 207	535
Impôts futurs			
Fédéral	(788)	147	81
Provinciaux	(451)	68	36
Étrangers	(304)	139	251
	(1 543)	354	368
	(3 218) \$	1 561 \$	903 \$

Les soldes d'impôts futurs sont inclus dans les autres actifs (note 9) et dans les autres passifs (note 11) et découlent d'écarts temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans le bilan consolidé.

Le taux d'imposition fédéral et des provinces combiné du Canada varie chaque année en fonction des modifications apportées aux taux prévus par la loi imposés par chacune des administrations fiscales et selon les variations de la proportion de nos activités exercées dans chaque province. Nous sommes également assujettis à l'impôt canadien sur les bénéfices des centres bancaires à l'étranger.

Les bénéfices des filiales étrangères seraient normalement assujettis à l'impôt canadien seulement lorsqu'ils sont distribués au Canada. Les impôts canadiens additionnels qui seraient exigibles si tous les bénéfices non répartis des filiales étrangères étaient distribués à la société mère canadienne sous forme de dividendes sont estimés à 379 M\$ (302 M\$ en 2007 et 567 M\$ en 2006).

Les taux d'imposition réels figurant dans l'état des résultats consolidé sont différents du taux d'imposition fédéral et des provinces combiné du Canada de 32,7 % (34,8 % en 2007 et 34,8 % en 2006), comme il est indiqué dans le tableau ci-après.

Rapprochement des impôts sur les bénéfices

En millions de dollars, exercice terminé le 31 octobre	2008		2007		2006	
Taux d'imposition fédéral et des provinces combiné du Canada appliqué au bénéfice (perte) avant impôts	(1 393) \$	32,7 %	1 340 \$	34,8 %	1 155 \$	34,8 %
Rajustements des impôts pour tenir compte de ce qui suit :						
Bénéfices des filiales étrangères	(309)	7,3	(402)	(10,4)	(267)	(8,1)
Bénéfice exonéré d'impôt	(126)	3,0	(197)	(5,1)	(150)	(4,5)
Gains exonérés d'impôt	–	–	(70)	(1,8)	(2)	(0,1)
Économie d'impôts relative aux règlements liés à Enron	(486)	11,4	–	–	–	–
Gains de change réalisés nets sur placements dans des entreprises étrangères	144	(3,4)	22	0,6	31	0,9
Provisions pour questions judiciaires sans incidence fiscale	(1)	–	(25)	(0,7)	9	0,3
Divers	(47)	1,1	(144)	(3,8)	(136)	(4,0)
Impôts sur les bénéfices figurant dans l'état des résultats consolidé	(2 218) \$	52,1 %	524 \$	13,6 %	640 \$	19,3 %

En 2008, le rapatriement de capital et des bénéfices non répartis de nos entreprises étrangères a entraîné une hausse de 160 M\$ (22 M\$ en 2007 et 47 M\$ en 2006) de la charge d'impôts dans l'état des résultats consolidé découlant de la contrepassation des soldes cumulés connexes de la composante écart de conversion du cumul des autres éléments du résultat étendu.

En 2005, nous avons constaté une économie d'impôts de 297 M\$ relative aux règlements liés à Enron. En 2008, nous avons constaté une économie d'impôts additionnelle prévue de 486 M\$ liée à ce règlement.

Au 31 octobre 2008, notre actif d'impôts futurs était de 1,8 G\$, déduction faite de la provision pour moins-value de 50 M\$ US (62 M\$). L'actif d'impôts futurs comprend des reports en avant de pertes fiscales canadiennes autres qu'en capital totalisant 1 260 M\$ qui viennent à échéance dans 20 ans, et un montant de 75 M\$ (74 M\$ en 2007 et 128 M\$ en 2006) lié aux reports en avant de pertes fiscales canadiennes en capital n'ayant pas de date d'échéance. Les normes comptables exigent qu'une provision pour moins-value soit établie lorsqu'il est plus probable qu'improbable que la totalité ou qu'une partie de l'actif d'impôts futurs ne sera pas réalisé avant son échéance. Bien que la réalisation ne soit pas assurée, nous sommes d'avis, d'après toutes les informations dont nous disposons, qu'il est plus probable qu'improbable que tous les actifs d'impôts futurs, déduction faite de la provision pour moins-value, seront réalisés.

Composantes des soldes d'impôts futurs

En millions de dollars, au 31 octobre	2008	2007
Actifs d'impôts futurs		
Reports en avant de pertes fiscales	1 456 \$	342 \$
Provisions	269	312
Provision pour pertes sur créances	333	344
Revenu non gagné	67	93
Bâtiments et matériel	69	40
Prestations de retraite et avantages sociaux	19	25
Réévaluation des valeurs mobilières	241	83
Divers	88	43
	2 542	1 282
Provision pour moins-value (PMV)	(62)	(80)
	2 480	1 202
Passifs d'impôts futurs		
Loyers à recevoir	264	510
Prestations de retraite et avantages sociaux	120	71
Bâtiments et matériel	53	57
Écart d'acquisition	69	59
Réévaluation des valeurs mobilières	49	86
Change	77	48
Divers	26	116
	658	947
Actif d'impôts futurs, montant net, déduction faite de la PMV	1 822 \$	255 \$

En millions de dollars, au 31 octobre	2008	2007
Actif d'impôts futurs, montant net, déduction faite de la PMV comptabilisé dans :		
Actifs d'impôts futurs (note 9)	1 822 \$	297 \$
Passifs d'impôts futurs (note 11)	-	(42)
	1 822 \$	255 \$

Le tableau qui suit présente le rapprochement des montants d'ouverture et de fermeture des économies fiscales non constatées pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008.

Économies d'impôts non constatées

En millions de dollars, exercice terminé le 31 octobre 2008

Solde au 1 ^{er} novembre 2007	948 \$
Augmentations fondées sur les positions fiscales de l'exercice considéré	35
Diminutions fondées sur les positions fiscales de l'exercice précédent	(500)
Diminutions liées à un manque de prescriptions applicables	(23)
Solde au 31 octobre 2008	460 \$

Le total du montant des économies fiscales non constatées, soit 460 M\$, s'il était constaté, aurait une incidence sur le taux d'imposition réel.

La diminution des économies fiscales non constatées est principalement attribuable à la diminution des éventualités liées aux impôts relativement aux paiements se rapportant au règlement d'affaires judiciaires liées à Enron en 2005. Environ 214 M\$ des économies fiscales non constatées sont liés aux paiements se rapportant au règlement d'affaires judiciaires liées à Enron. Nous avons entamé des négociations avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) afin de résoudre la question. Si les négociations échouent, nous sommes prêts à engager des procédures judiciaires. En ce moment, il nous est impossible de déterminer si nous réglerons la question ou si nous entamerons des procédures judiciaires au cours des 12 prochains mois. L'ARC a au plus tôt jusqu'au mois de mars 2010 pour confirmer notre position fiscale ou émettre un avis de nouvelle cotisation à la CIBC. La CIBC ne prévoit pas d'autres changements importants dans le montant total des économies fiscales non constatées au cours des 12 prochains mois.

La CIBC exerce des activités au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans d'autres administrations fiscales. Les années d'imposition les plus récentes qui pourraient faire l'objet d'une enquête (au fédéral) sont les suivantes :

Administration :	Exercice
Canada	2004
États-Unis	2006
Royaume-Uni	2006

La CIBC constate les intérêts en souffrance et les pénalités dans la charge d'impôts, sauf lorsque les intérêts sont déductibles d'impôts, auquel cas ils sont constatés à titre de frais d'intérêts. Le montant total des intérêts et des pénalités constatés au bilan consolidé au 1^{er} novembre 2007 était de 88 M\$. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2008, des intérêts de 75 M\$ ont été comptabilisés. La quasi-totalité des intérêts et pénalités est liée à nos transactions de baux adossés aux États-Unis.

Note 23

Résultat par action

En millions de dollars, sauf les données sur les actions, exercice terminé le 31 octobre

	2008	2007	2006
Résultat de base par action			
(Perte nette) bénéfice net	(2 060) \$	3 296 \$	2 646 \$
Dividendes et primes sur actions privilégiées	(119)	(171)	(132)
(Perte nette) bénéfice net applicable aux actions ordinaires	(2 179) \$	3 125 \$	2 514 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	370 229	336 092	335 135
Résultat de base par action	(5,89) \$	9,30 \$	7,50 \$
Résultat dilué par action			
(Perte nette) bénéfice net applicable aux actions ordinaires	(2 179) \$	3 125 \$	2 514 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	370 229	336 092	335 135
Ajouter : le nombre d'options sur actions pouvant être exercées ¹ (en milliers)	1 534	3 224	3 225
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation ² (en milliers)	371 763	339 316	338 360
Résultat dilué par action ³	(5,89) \$	9,21 \$	7,43 \$

- 1) Ne tient pas compte du nombre moyen de 1 911 347 options en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 79,13 \$, du nombre moyen de 4 565 options en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 100,45 \$ et du nombre moyen de 9 894 options en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 84,69 \$, respectivement, pour les exercices terminés le 31 octobre 2008, 2007 et 2006, le prix d'exercice des options étant supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la CIBC.
- 2) Les actions privilégiées convertibles et le passif au titre des actions privilégiées ne sont pas compris dans le calcul, étant donné que nous avons le droit de les racheter au comptant avant la date de conversion.
- 3) En cas de perte, l'incidence des options sur actions pouvant être exercées sur le bénéfice dilué (la perte diluée) par action sera antidilutive; c'est pourquoi le bénéfice (la perte) de base par action et le bénéfice dilué (la perte diluée) par action sont identiques.

Note 24

Engagements, cautionnements, actifs donnés en garantie et passifs éventuels

Engagements Ententes relatives au crédit

Les ententes relatives au crédit sont habituellement des instruments hors bilan et sont généralement conclues pour répondre aux besoins de financement de clients. En outre, il existe certains engagements de crédit en vertu desquels nous pourrions devoir consentir du crédit qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé. Notre politique de garanties exigées relativement à ces ententes et les types de garanties exigées sont généralement les mêmes que pour les prêts. Les montants contractuels indiqués ci-après pour les ententes relatives au crédit représentent le montant maximum du crédit additionnel que nous pourrions devoir accorder. Les montants contractuels représentent également les montants du risque de crédit si le crédit contracté venait à être entièrement épuisé, si une contrepartie manquait à ses obligations et si la garantie s'avérait sans valeur. Ces montants contractuels ne sont pas nécessairement représentatifs des liquidités futures requises ou du risque de perte réel, puisqu'un grand nombre de ces ententes arriveront à échéance ou cesseront d'exister sans que des prélèvements ne soient effectués.

	Montants contractuels	
En millions de dollars, au 31 octobre	2008	2007
Prêts de valeurs ^{1,2}	49 293 \$	69 221 \$
Engagements de crédit inutilisés ³	37 918	40 735
Facilités de garantie de liquidité ⁴	9 764	17 278
Lettres de crédit de soutien et de bonne fin	6 249	6 353
Options vendues à titre de dérivés de crédit GAP ⁵	30	103
Lettres de crédit documentaires et commerciales	236	169
Divers	394	353
	103 884 \$	134 212 \$

- 1) Comprennent le plein montant contractuel des valeurs des clients dont nous avons la garde totalisant 39,8 G\$ (51,7 G\$ en 2007) et prêtées par Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon.
- 2) Les prêts de valeurs de 6,1 G\$ (4,9 G\$ en 2007) contre espèces sont exclus puisqu'ils sont comptabilisés au bilan consolidé en tant qu'engagements liés aux valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres.
- 3) Incluent des marges de crédit irrévocables totalisant 28,7 G\$ (30,1 G\$ en 2007), dont 14,5 G\$ (18,5 G\$ en 2007) viendront à échéance dans un an ou moins. Ne tiennent pas compte des marges de crédit personnelles, des marges de crédit garanties par un bien immobilier et des marges sur cartes de crédit.
- 4) Incluent des facilités de crédit américaines de 55 M\$ qui sont assujetties à des ententes en vertu desquelles les fonds multicédants pertinents conservent leur droit de vendre leurs actifs à la CIBC à la valeur nominale.
- 5) Représentent le montant nominal des options vendues à titre de dérivés de crédit GAP qui ont aussi été présentées comme dérivés à la note 14.

Prêts de valeurs

Les prêts de valeurs représentent pour nous un risque de crédit quand nous prêtons nos propres valeurs ou celles de nos clients et que l'emprunteur manque à son obligation de restitution. L'emprunteur doit garantir la valeur en tout temps.

Engagements de crédit inutilisés

Les engagements de crédit inutilisés comprennent la tranche non utilisée des facilités de crédit que nous avons approuvées pour satisfaire aux besoins des clients. Ces facilités peuvent être assorties de conditions qui doivent être remplies avant prélèvement. Le risque de crédit associé à ces facilités découle de la possibilité qu'un engagement donne lieu à un prêt. Le montant des garanties obtenues, si elles sont jugées nécessaires, est fondé sur notre évaluation du crédit de l'emprunteur et peut comprendre l'obtention d'un privilège sur les biens actuels et futurs de l'emprunteur.

Facilités de garantie de liquidité

Nous fournissons des facilités de garantie de liquidité irrévocables essentiellement sur les fonds multicédants de papier commercial adossés à des créances. Nous agissons à titre d'agent des services financiers pour certains de ces fonds multicédants, tandis que d'autres fonds multicédants sont administrés par des tiers. À compter du 17 septembre 2007, les facilités de liquidités pour nos programmes de papier commercial adossés à des créances soutenues pour les fiducies Crisp Trust, Macro Trust, Safe Trust, Smart Trust et Sound Trust nous obligent à fournir le financement, sous réserve du respect de certaines conditions relativement aux fonds multicédants, pour financer les actifs productifs. Avant le 17 septembre 2007, nous offrons des facilités de liquidité dans l'éventualité où le financement de tels fonds multicédants deviendrait non disponible en raison d'une désorganisation du marché en général. Les facilités de trésorerie liées à Franchise Trust et à Franchise Trust II ont été résiliées au cours de l'exercice.

Lettres de crédit de soutien et de bonne fin

Ces instruments constituent l'engagement irrévocable d'effectuer des paiements à un tiers dans l'éventualité où les clients ne pourraient respecter leurs obligations financières ou leurs obligations d'exécution aux termes du contrat. Le risque de crédit lié à ces instruments est généralement le

même que dans le cas d'engagements de prêts irrévocables consentis aux clients. Si nous jugeons une garantie nécessaire, le montant de celle-ci est fondé sur notre évaluation du crédit de l'emprunteur et peut comprendre l'obtention d'une sûreté sur les biens actuels et futurs de l'emprunteur.

Options vendues à titre de dérivés de crédit GAP

Les swaps sur défaillance aux fins de la GAP sont vendus afin de créer des instruments de prêt synthétiques à un emprunteur de référence, pour gérer la diversification du portefeuille de crédit. Le montant nominal lié à ces contrats est inclus dans le tableau ci-dessus. Le montant nominal représente le montant maximal à risque en cas de défaillance de l'emprunteur de référence.

Lettres de crédit documentaires et commerciales

Les lettres de crédit documentaires et commerciales sont des instruments à court terme émis pour le compte d'un client, qui permettent à un tiers, comme un exportateur, de tirer des traites sur la CIBC jusqu'à concurrence d'un certain montant, sous réserve de conditions particulières. Nous sommes exposés au risque que le client ne règle pas, en bout de ligne, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Engagements en vertu de contrats de location^{1, 2, 3, 4}

La CIBC a des obligations en vertu de contrats de location non résiliables visant des bâtiments et du matériel.

Les paiements minimums futurs exigibles aux termes de tous les contrats de location pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

En millions de dollars

2009	318 \$
2010	296
2011	260
2012	223
2013	205
2014 et par la suite	1 423

En millions de dollars, au 31 octobre

	2008		2007	
	Paiement maximal futur éventuel ¹	Valeur comptable	Paiement maximal futur éventuel ¹	Valeur comptable
Prêts de valeurs avec indemnisation ²	36 152 \$	– \$	43 287 \$	– \$
Lettres de crédit de soutien et de bonne fin	6 249	14	6 353	13
Options vendues à titre de dérivés de crédit	32 717	6 877	67 283	3 971
Autres options vendues sur contrats de dérivés	voir texte	4 590	voir texte	5 612
Autres contrats d'indemnisation	voir texte	–	voir texte	–

1) La garantie totale disponible relativement à ces cautionnements s'est élevée à 39,3 G\$ (46,8 G\$ (retraité) en 2007).

2) Les prêts de valeurs avec indemnisation correspondent au plein montant contractuel des valeurs des clients dont nous avons la garde et prêtées par Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon, coentreprise à parts égales entre la CIBC et The Bank of New York Mellon.

Comme nombre de ces cautionnements viendront à échéance ou prendront fin sans avoir été utilisés et qu'ils ne tiennent pas compte de la possibilité de recouvrement par disposition de recours ou sur les biens détenus ou cédés, les montants maximums des paiements futurs éventuels ne sont pas une indication des besoins de liquidités futurs ni du risque de crédit et n'ont aucun lien avec les pertes prévues en vertu de ces ententes.

Prêts de valeurs avec indemnisation

Conformément à nos activités de garde, les prêteurs de valeurs peuvent recevoir des garanties pour assurer que la juste valeur des valeurs prêtées sera récupérée dans l'éventualité où l'emprunteur ne remettrait pas les valeurs garanties, et où la garantie fournie ne suffirait pas à couvrir la juste valeur. Les modalités de ces garanties varient, puisque les valeurs prêtées comportent un droit de retour sur demande.

- 1) Le total des frais de location (à l'exception des ententes de service) pour des bâtiments et du matériel imputé à l'état des résultats consolidé s'est élevé à 366 M\$ (357 M\$ en 2007 et 337 M\$ en 2006).
- 2) Comprennent des engagements minimums futurs aux termes de contrats de cession-bail qui s'élèveront à 49 M\$ en 2009, à 46 M\$ en 2010, à 39 M\$ en 2011, à 39 M\$ en 2012, à 40 M\$ en 2013 et à 402 M\$ en 2014 et par la suite.
- 3) Nous avons sous-loué certains de nos locaux et prévoyons recevoir 61 M\$ de tiers locataires en vertu des contrats de sous-location. Nos engagements en vertu des contrats de location dans le tableau ci-dessus tiennent compte des revenus bruts de sous-location.
- 4) Comprennent des engagements en vertu de contrats de location de 29 M\$ transférés à Oppenheimer en 2003, aux termes de la vente de la division américaine de services à la clientèle privée et de gestion d'actifs. Nous conservons un passif éventuel en vertu des modalités des contrats de location que nous avons transférés à Oppenheimer en cas de manquement de la part de ce dernier.

Autres engagements

À titre d'investisseurs dans nos activités de banque d'affaires, nous concluons des engagements afin de financer les fonds de souscriptions privées externes et les placements dans des titres de participation et d'emprunt à la valeur marchande au moment où sont tirés les engagements. Relativement à ces activités, nous détenons des engagements d'investissement jusqu'à concurrence de 338 M\$ au 31 octobre 2008 (299 M\$ en 2007).

Cautionnements

Les cautionnements comprennent les contrats qui peuvent obliger éventuellement le garant à faire des paiements au bénéficiaire du cautionnement en fonction a) de changements dans une caractéristique économique sous-jacente liée à un actif, à un passif ou à un titre de participation du bénéficiaire du cautionnement; b) de l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'une autre partie; ou c) du non-remboursement d'une dette échue de la part d'un tiers. Voici un résumé des principaux cautionnements émis et en cours au 31 octobre :

Lettres de crédit de soutien et de bonne fin

Les lettres de crédit de soutien et de bonne fin représentent des engagements écrits à l'appui des obligations financières et des obligations d'exécution du client. Ces cautionnements sont assortis du même type de risque de crédit que les prêts. Nous pouvons garantir les lettres de crédit de soutien et de bonne fin, notamment par des liquidités, des valeurs ou d'autres actifs cédés en garantie. La durée de ces cautionnements peut varier, et la majorité d'entre eux viennent à échéance d'ici un an.

Options vendues à titre de dérivés de crédit

Les options vendues à titre de dérivés de crédit représentent un cautionnement indirect de la dette d'une autre partie ou la valeur marchande d'un actif de référence, puisqu'elles requièrent le transfert de fonds à une contrepartie lorsque se produisent des événements

précis liés au degré de solvabilité d'un débiteur de référence ou d'une valeur marchande d'un actif de référence. En ce qui a trait à ces types de dérivés, nous ne sommes pas dans l'obligation de déterminer le niveau de risque sous-jacent lié au débiteur ou d'un actif de référence (à l'extérieur du contrat de dérivés) afin de classer le dérivé à titre de cautionnement. La durée de ces contrats varie, et la plupart de ceux-ci viennent à échéance d'ici cinq ans.

Autres options vendues sur contrats de dérivés

Les contrats de dérivés comprennent des options vendues sur taux d'intérêt, taux de change, actions, marchandises et autres, qui confèrent au porteur le droit d'acheter ou de vendre l'élément sous-jacent à un prix prédéterminé. Le dérivé serait considéré comme étant un cautionnement si la partie détenait l'actif, le passif ou le titre de capitaux propres lié au sous-jacent en vertu du contrat de dérivés. Nous ne vérifions pas l'intention ou la participation du vendeur d'une option; il est donc impossible de déterminer l'obligation maximum éventuelle au titre des contrats de dérivés qui pourraient répondre à la définition de cautionnement. Nous couvrons généralement notre risque à l'égard de ces contrats en concluant divers contrats de dérivés de compensation et par des valeurs. La durée de ces contrats varie généralement d'un à cinq ans.

Autres contrats d'indemnisation

Dans le cours normal des affaires, nous concluons des contrats en vertu desquels nous pouvons accepter d'indemniser la contrepartie à un contrat contre les pertes découlant de fausses représentations et de bris de garantie, de l'inexécution de certaines dispositions, ou encore contre les réclamations ou les pertes attribuables à certains événements externes, comme le décrit le contrat en question. Cela pourrait comprendre, par exemple, les pertes découlant des modifications des lois fiscales, des litiges ou des réclamations relativement au rendement passé. De plus, nous avons conclu des contrats d'indemnisation avec chacun de nos administrateurs et dirigeants pour les protéger, quand la loi le permet, contre les réclamations et les pertes qu'ils pourraient subir (y compris les montants versés en règlement de ces réclamations) dans leurs fonctions à la CIBC. Dans la plupart des cas, aucun plafond de perte n'est prévu, ce qui signifie que l'obligation maximum éventuelle n'est pas définie. Nous sommes d'avis qu'il est peu probable que les conditions qui entraîneraient des obligations en vertu de ces contrats se produisent. Les montants versés en vertu de ces contrats ont été négligeables à ce jour. Aucun montant n'est présenté dans les états financiers consolidés relativement aux indemnisations, déclarations et garanties aux 31 octobre 2008 et 2007.

Actifs donnés en garantie

Dans le cours normal des affaires, nous donnons en garantie nos actifs ou nous pouvons vendre ou donner en gage des actifs de tiers en garantie de dettes ou pour faciliter certaines activités. Le tableau qui suit présente la provenance et l'utilisation des actifs donnés en garantie et les garanties :

En millions de dollars, au 31 octobre	2008	2007
Provenance des actifs donnés en garantie et des garanties		
Actifs de la CIBC		
Dépôts auprès d'autres banques	37 \$	27 \$
Valeurs mobilières	34 487	24 648
Créances hypothécaires	3 529	–
Autres actifs	6 528	3 010
	44 581	27 685
Actifs de clients		
Garanties reçues et pouvant être vendues ou données en gage ¹	86 667	106 216
Moins les actifs non vendus ou donnés en gage	21 802	16 307
	64 865	89 909
	109 446 \$	117 594 \$
Utilisation des actifs donnés en garantie et des garanties		
Valeurs prêtées ²	49 293 \$	69 221 \$
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres ³	38 023	28 944
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert ³	6 924	13 137
Obligations couvertes ³	3 070	–
Marges pour contrats à terme standardisés et options négociées en Bourse et opérations garanties sur instruments dérivés	11 124	5 543
Gouvernements et banques centrales à l'étranger ⁴	272	181
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et dépositaires ⁴	740	568
	109 446 \$	117 594 \$

1) Comprennent le plein montant contractuel totalisant 42,0 G\$ (54,3 G\$ en 2007) de garanties pour les valeurs des clients dont nous avons la garde et prêtées par Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon.

2) Comprennent le plein montant contractuel des valeurs des clients dont nous avons la garde totalisant 39,8 G\$ (51,7 G\$ en 2007) et prêtées par Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon.

3) Excluent le surdimensionnement d'actifs donnés en garantie.

4) Comprennent les actifs donnés en garantie afin de participer aux systèmes de compensation, aux systèmes de paiement et aux dépôts ou d'avoir accès aux facilités des banques centrales à l'étranger.

Valeurs mobilières données en garantie

Les valeurs mobilières de clients données en garantie pouvant être vendues ou données en gage sont reçues relativement aux prêts de valeurs, aux valeurs empruntées ou achetées en vertu de prises en pension de titres, aux prêts sur marge ou encore pour garantir des contrats de dérivés. Les valeurs de clients données en garantie peuvent être vendues ou données à nouveau en gage par la CIBC pour ce qui est des valeurs empruntées, prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres, pour des prêts sur marge à titre de garantie d'opérations sur dérivés ou offertes pour couvrir des valeurs vendues à découvert.

Passifs éventuels

La CIBC est partie à diverses procédures judiciaires, y compris des enquêtes réglementaires, dans le cours normal des affaires. Même s'il est par nature difficile de prédire l'issue de ces affaires, à la lumière de nos connaissances actuelles et après consultation de nos conseillers juridiques, nous ne prévoyons pas que l'issue de ces affaires, isolément ou dans leur ensemble, ait des répercussions négatives importantes sur notre situation financière consolidée. Par contre, l'issue de ces affaires, isolément ou dans leur ensemble, peut avoir une incidence considérable sur nos résultats d'exploitation pour un exercice donné.

Note 25 Concentration du risque de crédit

Il peut exister une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre de contreparties présentent des caractéristiques économiques similaires ou sont situées dans la même région géographique. Les changements d'ordre économique, politique ou autre pourraient influencer

de la même façon sur la capacité de ces contreparties de respecter leurs obligations contractuelles.

Les montants du risque de crédit associé à nos instruments financiers au bilan et hors bilan sont résumés dans le tableau suivant :

Risque de crédit par pays en fonction du lieu où il est assumé en dernier recours

En millions de dollars, au 31 octobre	2008				2007			
	Canada	États-Unis	Autres pays	Total	Canada	États-Unis	Autres pays	Total
Au bilan								
Principaux actifs ^{1, 2, 3}	242 981 \$	46 453 \$	43 259 \$	332 693 \$	248 476 \$	43 439 \$	37 105 \$	329 020 \$
Hors bilan								
Ententes relatives au crédit								
Marges de crédit								
Institutions financières	12 193 \$	992 \$	663 \$	13 848 \$	20 340 \$	1 557 \$	817 \$	22 714 \$
Gouvernements	3 547	–	18	3 565	3 900	–	14	3 914
Divers	26 443	2 308	1 518	30 269	26 818	2 249	2 318	31 385
	42 183	3 300	2 199	47 682	51 058	3 806	3 149	58 013
Autres ententes relatives au crédit ⁴								
Institutions financières	48 000	1 707	213	49 920	63 021	7 143	341	70 505
Gouvernements	58	3	–	61	16	–	4	20
Divers	4 466	403	1 352	6 221	3 657	489	1 528	5 674
	52 524	2 113	1 565	56 202	66 694	7 632	1 873	76 199
	94 707 \$	5 413 \$	3 764 \$	103 884 \$	117 752 \$	11 438 \$	5 022 \$	134 212 \$
Instruments dérivés								
Par type de contrepartie								
Institutions financières ⁵	7 694 \$	7 287 \$	7 880 \$	22 861 \$	4 461 \$	6 165 \$	6 564 \$	17 190 \$
Gouvernements	1 626	–	–	1 626	2 211	–	–	2 211
Divers	1 852	510	204	2 566	2 024	448	198	2 670
	11 172	7 797	8 084	27 053	8 696	6 613	6 762	22 071
Moins : incidence des accords généraux de compensation	(7 216)	(4 305)	(5 277)	(16 798)	(4 030)	(2 916)	(3 790)	(10 736)
	3 956 \$	3 492 \$	2 807 \$	10 255 \$	4 666 \$	3 697 \$	2 972 \$	11 335 \$

1) Les principaux actifs se composent de l'encaisse et des dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques, des dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques, des prêts, des valeurs mobilières, des valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres, des engagements de clients en vertu d'acceptations et des instruments dérivés à la valeur marchande, déduction faite de la provision pour pertes sur créances.

2) Comprennent 244,2 G\$ en dollars canadiens (254,8 G\$ en 2007) et 88,5 G\$ en monnaies étrangères (74,2 G\$ en 2007).

3) Comprennent des prêts et des acceptations de 180,3 G\$ (170,7 G\$ en 2007), déduction faite de la provision pour pertes sur créances. Aucun secteur d'activité ni aucune administration étrangère ne comptent pour plus de 10 % de ce montant en 2008 et 2007.

4) Comprennent le plein montant contractuel des valeurs des clients dont nous avons la garde totalisant 39,8 G\$ (51,7 G\$ en 2007) et prêtées par Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon.

5) Comprennent des justes valeurs positives de 2,3 G\$ (3,0 G\$ en 2007) et un montant nominal de référence de 32,7 G\$ (33,1 G\$ en 2007) couverts par des garants financiers américains.

Note 26 Opérations entre parties liées

Dans le cours normal des affaires, nous fournissons des services bancaires à des parties liées et concluons avec elles des opérations à des conditions comparables à celles du marché. Les parties liées comprennent les administrateurs, les dirigeants et les personnes morales ou physiques avec qui ils ont des liens¹, les coentreprises et les placements comptabilisés à la valeur de consolidation. Les prêts consentis à ces parties liées sont aux conditions du marché. Nous offrons une subvention sur les frais annuels et un taux d'intérêt privilégié appliqué aux soldes des cartes de crédit des dirigeants, que nous offrons d'ailleurs à tous les employés.

Administrateurs, dirigeants et personnes morales ou physiques avec qui ils ont des liens¹

Au 31 octobre 2008, les prêts consentis aux administrateurs et aux personnes morales ou physiques avec qui ils ont des liens s'élevaient à 112 M\$ (46 M\$ en 2007), les lettres de crédit et les cautionnements

totalisaient 212 M\$ (115 M\$ en 2007) et les engagements de crédit inutilisés atteignaient 163 M\$ (218 M\$ en 2007).

Au 31 octobre 2008, les prêts consentis aux dirigeants et aux personnes morales ou physiques avec qui ils ont des liens s'élevaient à 22 M\$ (13 M\$ en 2007), les lettres de crédit et les cautionnements totalisaient 75 M\$ (75 M\$ en 2007) et les engagements de crédit inutilisés atteignaient 66 M\$ (119 M\$ en 2007).

Nous offrons divers régimes de rémunération à base d'actions aux dirigeants et aux administrateurs. Se reporter à la note 20 pour des détails.

1) La définition des « personnes morales ou physiques avec qui ils ont des liens » comprend les conjoints, les enfants de moins de 18 ans et les personnes à charge des administrateurs et des dirigeants. Elle comprend également les entités sur lesquelles les administrateurs, dirigeants et leurs personnes à charge exercent une influence notable. L'influence notable peut s'exercer comme suit : droits de vote de plus de 10 %; entités avec lesquelles ils ont un contrat de gestion; entités dans lesquelles ils occupent un poste d'autorité de direction ou un poste cadre; entités pour lesquelles ils agissent à titre de commandités; et fiduciaires pour lesquelles ils sont fiduciaires ou bénéficiaires importants.

Coentreprises

La CIBC est un partenaire de coentreprise à parts égales avec CIT Financial Ltd. dans Crédit aux entreprises CIT Canada inc., garanti par des actifs au Canada. La CIBC et CIT Financial Ltd. ont chacune une participation de 50 % dans la coentreprise. Au 31 octobre 2008, nos prêts consentis et notre placement en actions ordinaires dans la coentreprise totalisaient respectivement 537 M\$ (409 M\$ en 2007) et 1 M\$ (1 M\$ en 2007), qui sont éliminés selon la méthode de la consolidation proportionnelle. De plus, au 31 octobre 2008, nous avions des lettres de crédit et des cautionnements de 157 M\$ (141 M\$ en 2007) et des engagements de crédit inutilisés de 5 M\$ (74 M\$ en 2007) liés à la coentreprise. Les prêts ont été consentis à la coentreprise aux termes d'un accord cadre de financement, en vertu duquel la coentreprise emprunte de façon égale de ses deux investisseurs. Les intérêts sont imputés au taux préférentiel sur les prêts en dollars canadiens et au taux de référence (Canada) sur les prêts en dollars américains.

La CIBC est un partenaire de coentreprise à parts égales avec The Bank of New York Mellon dans deux coentreprises : Compagnie Trust CIBC Mellon, qui offre des services de fiducie, et Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon (STM), qui offre des services de garde d'actifs et d'autres services liés aux actifs, les deux au Canada. Au 31 octobre 2008, nos placements en actions ordinaires dans la coentreprise totalisaient 99 M\$ (99 M\$ en 2007), qui ont été éliminés selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Par ailleurs, la CIBC détenait des soldes à découvert au nom de Compagnie Trust CIBC Mellon de 663 M\$ (6 M\$ en 2007). En outre, des engagements de crédit de 32 M\$ (néant en 2007) n'ont pas été utilisés.

Entités comptabilisées à la valeur de consolidation

Au 31 octobre 2008, les placements dans les entités comptabilisées à la valeur de consolidation et les prêts qui leur sont consentis totalisaient 236 M\$ (279 M\$ en 2007) et les engagements de placement et de crédit inutilisés s'élevaient à 25 M\$ (15 M\$ en 2007).

Note 27

Informations sectorielles et géographiques

Nous comptons deux secteurs d'activité stratégiques : Marchés de détail CIBC, qui s'adresse aux clients des services bancaires de détail, et Marchés mondiaux CIBC, qui vise les clients des services bancaires en gros. Ces secteurs d'activité stratégiques sont appuyés par le groupe Siège social et autres.

Marchés de détail CIBC offre une gamme complète de produits et services financiers à des particuliers et à des clients de services bancaires d'entreprise, ainsi que des services de gestion de placements à des clients de détail et à des clients institutionnels partout dans le monde.

Marchés mondiaux CIBC représente le secteur des services financiers aux entreprises et des services bancaires d'investissement de la CIBC. En vue de remplir son mandat visant à devenir la banque d'investissement chef de file axée sur les clients au Canada, Marchés mondiaux CIBC offre un large éventail de produits de crédit et de produits des marchés financiers, des services bancaires d'investissement, des services de Banque d'affaires et des services de recherche aux gouvernements, aux clients institutionnels, aux grandes entreprises et aux particuliers au Canada et sur les principaux marchés dans le monde. Nous offrons des solutions en matière de capital et des services-conseils à un large éventail de secteurs de même que des recherches aux grandes entreprises, aux gouvernements et aux clients institutionnels que nous servons.

Ces secteurs d'activité bénéficient du soutien de cinq groupes fonctionnels, à savoir Administration, Technologie et opérations, Expansion de l'entreprise, Finance et Gestion du risque. Les activités de ces groupes fonctionnels sont intégrées au poste Siège social et autres, et leurs revenus, leurs frais et leurs ressources au bilan sont habituellement répartis entre les secteurs d'activité. Le groupe Siège social et autres comprend également les coentreprises CIBC Mellon, ainsi que d'autres postes de l'état des résultats et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité.

Au cours de l'exercice, nous avons transféré les services du Groupe Entreprises de Marchés mondiaux CIBC vers Marchés de détail CIBC. L'information des périodes précédentes a été retraitée. Nous avons également réparti la provision générale pour pertes sur créances entre les secteurs d'activité stratégiques (Marchés de détail CIBC et Marchés mondiaux CIBC). Avant 2008, la provision générale

(à l'exclusion de celle liée à FirstCaribbean International Bank) était comprise dans le poste Siège social et autres. L'information des périodes précédentes n'a pas été retraitée.

De plus, nous avons séparé le groupe « Administration, Technologie et opérations » en deux groupes fonctionnels, soit « Administration » et « Technologie et opérations ». Par ailleurs, nous avons transféré le groupe Conformité, Affaires juridiques et réglementation dans le groupe Administration.

Au cours de 2007, nous avons transféré la fonction Trésorerie du Groupe Trésorerie et Gestion du risque au Groupe Finance.

Au cours de 2006, nous avons réuni les groupes fonctionnels Administration et Technologie et opérations et nous avons nommé le nouveau groupe « Administration, Technologie et opérations ». Nous avons également transféré certaines fonctions administratives de ce groupe au nouveau groupe fonctionnel, Conformité, Affaires juridiques et réglementation.

Les résultats de nos secteurs d'activité sont fondés sur nos systèmes internes d'information financière. Les actifs et les passifs des secteurs sont établis à des prix de cession correspondant aux prix du marché de gros, selon une méthode de financement qui traduit le mieux la nature et la durée de ces éléments. Les frais autres que d'intérêts sont attribués aux secteurs auxquels ils se rapportent. Les frais indirects sont répartis entre les secteurs selon des critères appropriés.

Nous employons le modèle de gestion fabricant-secteur client-distributeur pour mesurer et présenter les résultats d'exploitation de nos deux secteurs d'activité stratégiques. Ce modèle se sert de certaines estimations et de méthodes de répartition dans la préparation de l'information financière sectorielle. Selon ce modèle, les paiements internes relatifs aux commissions de vente et de suivi et aux honoraires de prestation de services de distribution sont répartis entre les secteurs d'activité. Périodiquement, les taux de commission de vente et de suivi versés aux segments pour certains produits sont révisés et appliqués prospectivement. Les revenus, les frais et les ressources au bilan liés à certaines activités sont entièrement imputés aux autres secteurs d'activité. La direction utilise ce modèle pour évaluer le rendement de nos secteurs client, produits et canaux de distribution.

Résultats sectoriels et répartition géographique

En millions de dollars, exercice terminé le 31 octobre		Marchés de détail CIBC	Marchés mondiaux CIBC	Siège social et autres	Total CIBC	Canada ¹	États-Unis ¹	Caraïbes ¹	Autres pays ¹
2008	Revenu net d'intérêts	5 148 \$	(251) \$	310 \$	5 207 \$	3 886 \$	187 \$	1 010 \$	124 \$
	Revenu autre que d'intérêts	4 100	(5 788)	195	(1 493)	5 108	(102)	459	(6 958)
	Revenu intersectoriel²	5	–	(5)	–	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	Total du revenu	9 253	(6 039)	500	3 714	8 994	85	1 469	(6 834)
	Dotation à la (reprise sur) provision pour pertes sur créances	757	16	–	773	723	10	33	7
	Amortissement³	112	16	117	245	175	20	45	5
	Frais autres que d'intérêts	5 361	1 247	348	6 956	5 995	362	342	257
	Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices et participations sans contrôle	3 023	(7 318)	35	(4 260)	2 101	(307)	1 049	(7 103)
	Impôts sur les bénéfices	743	(3 116)	155	(2 218)	656	(626)	62	(2 310)
	Participations sans contrôle	19	(1)	–	18	–	(1)	19	–
	Bénéfice net (perte nette)	2 261 \$	(4 201) \$	(120) \$	(2 060) \$	1 445 \$	320 \$	968 \$	(4 793) \$
	Actif moyen⁴	243 144 \$	99 326 \$	2 395 \$	344 865 \$	252 235 \$	25 727 \$	30 434 \$	36 469 \$
2007	Revenu net d'intérêts	4 797 \$	(568) \$	329 \$	4 558 \$	3 155 \$	70 \$	1 198 \$	135 \$
	Revenu autre que d'intérêts	4 959	2 296	253	7 508	6 185	1 453	425	(555)
	Revenu intersectoriel ²	6	–	(6)	–	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	Total du revenu	9 762	1 728	576	12 066	9 340	1 523	1 623	(420)
	Dotation à la (reprise sur) provision pour pertes sur créances	651	(28)	(20)	603	620	(11)	16	(22)
	Amortissement ³	110	18	125	253	180	25	43	5
	Frais autres que d'intérêts	5 469	1 603	287	7 359	6 039	732	312	276
	Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices et participations sans contrôle	3 532	135	184	3 851	2 501	777	1 252	(679)
	Impôts sur les bénéfices	762	(307)	69	524	534	228	61	(299)
	Participations sans contrôle	27	4	–	31	–	4	27	–
	Bénéfice net (perte nette)	2 743 \$	438 \$	115 \$	3 296 \$	1 967 \$	545 \$	1 164 \$	(380) \$
	Actif moyen ⁴	225 555 \$	102 344 \$	621 \$	328 520 \$	239 206 \$	35 913 \$	28 473 \$	24 928 \$
2006	Revenu net d'intérêts	4 596 \$	(408) \$	247 \$	4 435 \$	3 654 \$	143 \$	517 \$	121 \$
	Revenu autre que d'intérêts	4 020	2 574	322	6 916	5 052	1 284	300	280
	Revenu intersectoriel ²	5	–	(5)	–	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	Total du revenu	8 621	2 166	564	11 351	8 706	1 427	817	401
	Dotation à la (reprise sur) provision pour pertes sur créances	656	(44)	(64)	548	603	(48)	(1)	(6)
	Amortissement ³	81	20	134	235	203	26	1	5
	Frais autres que d'intérêts	5 169	1 759	325	7 253	6 094	856	31	272
	Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et participations sans contrôle	2 715	431	169	3 315	1 806	593	786	130
	Impôts sur les bénéfices	709	(70)	1	640	421	178	6	35
	Participations sans contrôle	–	3	26	29	–	29	–	–
	Bénéfice net	2 006 \$	498 \$	142 \$	2 646 \$	1 385 \$	386 \$	780 \$	95 \$
	Actif moyen ⁴	198 201 \$	92 463 \$	613 \$	291 277 \$	216 500 \$	43 739 \$	12 685 \$	18 353 \$

1) Le bénéfice net (la perte nette) et l'actif moyen sont répartis selon le lieu géographique où ils sont comptabilisés.

2) Le revenu intersectoriel représente les commissions de vente internes et la répartition des revenus selon le modèle de gestion fabricant-secteur client-distributeur.

3) Comprend l'amortissement des bâtiments, du mobilier, du matériel, des améliorations locatives et d'autres actifs incorporels.

4) Les actifs sont présentés en fonction de moyennes, car il s'agit de la mesure la plus pertinente pour une institution financière et c'est la mesure examinée par la direction.

Note 28 Instruments financiers – informations

À compter du 1^{er} novembre 2007, nous avons adopté le chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – informations à fournir ». Nous avons inclus certaines des informations à fournir exigées par le chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA* dans les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque, comme l'autorise la norme. Le tableau suivant présente un recouplement entre ces informations et celles qui se trouvent dans le rapport de gestion.

Description	Section
Pour chaque type de risque lié aux instruments financiers, une entité doit présenter : son exposition aux risques et comment ils se présentent; les objectifs, les politiques et les procédés utilisés pour la gestion des risques; les méthodes utilisées pour mesurer les risques et la description des garanties.	Vue d'ensemble
	Risque de crédit
	Risque de marché
	Risque d'illiquidité
	Risque opérationnel
	Risques juridiques et de réputation
	Risque de réglementation
Risque de crédit – exposition brute au risque de crédit; qualité de crédit; concentration du risque	Risque de crédit
Risque de marché – portefeuilles de négociation – valeur à risque; portefeuilles autres que de négociation – risque de taux d'intérêt; risque de change; risque lié aux actions	Risque de marché
Risque d'illiquidité – actifs liquides; échéance des passifs financiers; et engagements au titre du crédit et des liquidités	Risque d'illiquidité

Nous avons présenté des informations quantitatives relatives au risque de crédit conformément aux directives de l'Accord de Bâle II, lequel exige des entités qu'elles présentent le risque auquel elles sont exposées en fonction de la façon dont elles gèrent leurs activités et leurs risques. Le tableau ci-dessous présente les catégories de montants utilisés se rapportant au risque de crédit, conformément à l'approche fondée sur les notations internes avancée (NI avancée) et à l'approche standard, selon les catégories comptables et selon les portefeuilles prévus dans l'Accord de Bâle II.

En millions de dollars, au 31 octobre 2008

Catégories comptables	Portefeuilles selon Bâle II						
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	Expositions au portefeuille de détail renouvelables admissibles	Autres expositions au portefeuille de détail	Expositions liées aux titrisations
Dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	– \$	– \$	541 \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	–	427	3 989	–	–	–	–
Valeurs mobilières							
Compte de négociation	–	177	–	–	–	–	930
Disponibles à la vente	2 361	7 340	5	–	–	–	2 802
Désignées à la juste valeur	129	21 712	–	–	–	–	4
Détenues jusqu'à l'échéance	–	–	–	–	–	–	6 764
Prêts							
Prêts hypothécaires à l'habitation	574	1 092	–	87 909	–	–	–
Prêts personnels	164	–	32	17 483	6 398	7 686	–
Prêts sur cartes de crédit	–	–	–	–	10 702	127	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	34 751	791	555	–	–	1 957	308
Engagements de clients en vertu d'acceptations	8 157	244	447	–	–	–	–
Autres actifs	252	2 804	7 106	8	72	4	38
Total du risque de crédit	46 388 \$	34 587 \$	12 675 \$	105 400 \$	17 172 \$	9 774 \$	10 846 \$

Note 29**Rapprochement entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et ceux des États-Unis**

Les états financiers consolidés de la CIBC ont été dressés conformément aux PCGR du Canada. Les principales différences qui découleraient de l'application des PCGR des États-Unis à la préparation des états financiers consolidés sont présentées dans le tableau suivant.

Nous n'avons pas joint l'état des flux de trésorerie consolidé préparé selon les PCGR des États-Unis, compte tenu que les différences avec celui préparé selon les PCGR du Canada sont négligeables.

Bilan consolidé condensé

En millions de dollars, au 31 octobre

	2008			2007 ¹		
	PCGR du Canada	Rajustements	PCGR des É.-U.	PCGR du Canada	Rajustements	PCGR des É.-U.
ACTIF						
Encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	1 558 \$	– \$	1 558 \$	1 457 \$	– \$	1 457 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	7 401 \$	(516)	6 885	12 290	(443)	11 847
Valeurs mobilières						
Compte de négociation	37 244	21 476	58 720	58 779	10 903	69 682
Disponibles à la vente	13 302	(1 303)	11 999	17 430	(1 531)	15 899
Désignées à la juste valeur	21 861	(21 861)	–	10 291	(10 291)	–
Détenues jusqu'à l'échéance	6 764	(629)	6 135	–	–	–
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	35 596	(306)	35 290	34 020	(400)	33 620
Prêts	171 475	(2 122)	169 353	162 654	(403)	162 251
Divers						
Instruments dérivés	28 644	–	28 644	24 075	–	24 075
Engagements de clients en vertu d'acceptations	8 848	–	8 848	8 024	–	8 024
Terrains, bâtiments et matériel	2 008	(12)	1 996	1 978	(10)	1 968
Écart d'acquisition	2 100	–	2 100	1 847	–	1 847
Autres actifs incorporels	427	–	427	406	–	406
Autres actifs	16 702	918	17 620	8 927	723	9 650
	353 930 \$	(4 355) \$	349 575 \$	342 178 \$	(1 452) \$	340 726 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES						
Dépôts	232 952 \$	(5 369) \$	227 583 \$	231 672 \$	(2 458) \$	229 214 \$
Divers						
Instruments dérivés	32 742	–	32 742	26 688	–	26 688
Acceptations	8 848	–	8 848	8 249	–	8 249
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	6 924	14	6 938	13 137	418	13 555
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	38 023	–	38 023	28 944	–	28 944
Autres passifs	13 167	2 094	15 261	13 728	911	14 639
Titres secondaires	6 658	–	6 658	5 526	–	5 526
Passif au titre des actions privilégiées	600	(600)	–	600	(600)	–
Participations sans contrôle	185	–	185	145	–	145
Capitaux propres						
Actions privilégiées	2 631	600	3 231	2 331	600	2 931
Actions ordinaires	6 062	(215)	5 847	3 133	(210)	2 923
Actions autodétenues	1	–	1	4	–	4
Surplus d'apport	96	–	96	96	–	96
Bénéfices non répartis	5 483	(203)	5 280	9 017	436	9 453
Cumul des autres éléments du résultat étendu						
Écart de conversion	(357)	(211)	(568)	(1 087)	(100)	(1 187)
Pertes latentes sur valeurs disponibles à la vente	(102)	3	(99)	(66)	(5)	(71)
Gains sur couvertures de flux de trésorerie, montant net	17	–	17	61	–	61
Obligations au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite non comptabilisées	–	(468)	(468)	–	(444)	(444)
	353 930 \$	(4 355) \$	349 575 \$	342 178 \$	(1 452) \$	340 726 \$

1) Les soldes des périodes précédentes ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation de l'exercice en cours.

État des résultats consolidé condensé

En millions de dollars, sauf les données sur les actions et les données par action, exercice terminé le 31 octobre	2008	2007 ⁴	2006 ⁴
(Perte nette) bénéfice net, comme présenté	(2 060) \$	3 296 \$	2 646 \$
Revenu net d'intérêts			
Reclassement de certains actifs financiers détenus à des fins de négociation	(25) \$	– \$	– \$
Coentreprises	(63)	(66)	(53)
Passif au titre des actions privilégiées	31	31	31
Revenu autre que d'intérêts			
Prêts à effet de levier destinés à la vente	(260)	–	–
Coentreprises	(95)	(82)	(84)
Revenu de négociation	(850)	215	–
Revenu tiré d'instruments financiers désignés à la juste valeur	249	(156)	–
Rapatriement de capitaux	(47)	–	(23)
Instruments dérivés et activités de couverture	(7)	239	11
Comptabilisation à la valeur de consolidation	(15)	(1)	36
Rajustements de valeur	(16)	(10)	(2)
Réserves pour activités d'assurance et coûts d'acquisition reportés	(15)	(15)	(31)
Divers	–	–	2
Frais autres que d'intérêts			
Coentreprises	115	109	106
Avantages sociaux futurs	5	40	(27)
Rémunération à base d'actions	(141)	92	260
Rajustement lié à l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif ¹	–	50	–
Variation nette des impôts sur les bénéfices attribuables aux éléments précités	529	(117)	(27)
Modification des conventions comptables, déduction faite des impôts sur les bénéfices ²	–	–	36
	(605)	329	235
(Perte nette) bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	(2 665)	3 625	2 881
Dividendes et primes sur actions privilégiées	(150)	(202)	(163)
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	(2 815) \$	3 423 \$	2 718 \$
Nombre moyen pondéré d'actions de base en circulation (en milliers)	370 229	336 092	335 135
Ajouter le nombre d'options sur actions pouvant être exercées ³	1 594	3 591	3 709
Nombre moyen pondéré d'actions diluées en circulation (en milliers)	371 823	339 683	338 844
Résultat de base par action	(7,60) \$	10,18 \$	8,11 \$
Résultat dilué par action	(7,60) \$	10,08 \$	8,02 \$

1) Pour plus de précisions, voir la section Directives relatives à la quantification des inexactitudes dans les états financiers à la page 152.

2) Représente l'incidence de l'application du Statement of Financial Accounting Standard (SFAS) 123 (révisé en 2004), *Share-based Payment*.

3) Dans le cas de la tranche des attributions où le porteur peut les exercer en espèces ou pour des actions, on présume que 31 % des attributions seront exercées pour des actions (70 % en 2007 et 73 % en 2006).

4) Les soldes des périodes précédentes ont été retraités pour les rendre conformes à la présentation de l'exercice en cours.

État du résultat étendu consolidé

En millions de dollars, exercice terminé le 31 octobre	2008	2007	2006
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	(2 665) \$	3 625 \$	2 881 \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts et taxes			
Variation de l'écart de conversion	619	(667)	(119)
Variation nette des valeurs disponibles à la vente ¹	(28)	(42)	26
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie	(44)	(96)	(25)
Variation de l'obligation supplémentaire découlant des régimes de retraite	–	–	(4)
Variation des obligations au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite non comptabilisées	(24)	–	–
Total des autres éléments du résultat étendu	523	(805)	(122)
Résultat étendu	(2 142) \$	2 820 \$	2 759 \$

1) Déduction faite de rajustements de (5) M\$ (79 M\$ en 2007 et 14 M\$ en 2006), au titre du reclassement des gains nets réalisés (pertes nettes réalisées) (y compris les baisses de valeur permanentes) inclus dans le bénéfice net.

(La charge) l'économie d'impôts attribuée à chacune des composantes des autres éléments du résultat étendu est présentée dans le tableau ci-dessous :

En millions de dollars, exercice terminé le 31 octobre	2008	2007	2006
Variation de l'écart de conversion	810 \$	(1 139) \$	(295) \$
Variation des gains nets latents (pertes nettes latentes) sur les valeurs disponibles à la vente	(68)	11	(13)
Gains (pertes) sur couvertures de flux de trésorerie	23	52	14
Variation de l'obligation supplémentaire découlant des régimes de retraite	–	–	2
Variation des obligations au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite non comptabilisées	(39)	–	–
	726 \$	(1 076) \$	(292) \$

Instruments dérivés et activités de couverture

Les normes portant sur les dérivés et sur la comptabilité de couverture en vertu des PCGR du Canada ont été largement harmonisées avec les PCGR des États-Unis au moment de l'adoption des normes sur les instruments financiers le 1^{er} novembre 2006. Cependant, les résultats en vertu des PCGR des États-Unis peuvent varier grandement pendant une période donnée par rapport aux PCGR du Canada en raison de ce qui suit :

- Nous continuons de choisir de ne pas désigner certains dérivés comme instruments de couverture aux fins des PCGR des États-Unis.
- Les PCGR du Canada continuent de permettre l'utilisation d'effets de caisse comme couvertures de certains risques de change, dont l'utilisation est interdite en vertu des PCGR des États-Unis.
- Nos engagements de prêts hypothécaires à l'habitation sont traités comme des dérivés comptabilisés à la juste valeur seulement en vertu des PCGR du Canada.

Avant le 1^{er} novembre 2006, il existait d'autres différences dans la comptabilité des instruments dérivés admissibles à la comptabilité de couverture, puisque seuls les PCGR des États-Unis exigeaient la comptabilisation de la juste valeur et des couvertures de flux de trésorerie, y compris l'exigence de comptabiliser à la juste valeur tous les instruments dérivés d'une couverture comptable efficace. Par ailleurs, en vertu des PCGR des États-Unis, tous les instruments dérivés incorporés à des instruments financiers qui ne sont pas clairement et étroitement liés aux caractéristiques économiques des instruments financiers hôtes sous-jacents doivent être constatés à la juste valeur dans les états financiers consolidés. Selon les PCGR du Canada d'avant le 1^{er} novembre 2006, seuls les instruments dérivés incorporés à des contrats indexés sur actions étaient comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé, et les variations de la juste valeur étaient portées aux résultats de l'exercice.

Directives relatives à la quantification des inexactitudes dans les états financiers

En date du 1^{er} novembre 2006, la CIBC a adopté le Staff Accounting Bulletin (SAB) 108, « Considering the Effects of Prior Year Misstatements when Quantifying Misstatements in Current Year Financial Statements », qui décrit l'approche qu'il faut utiliser pour quantifier l'importance des inexactitudes et donne des directives sur la façon de traiter les inexactitudes de l'exercice précédent, lorsqu'elles ont été relevées, dans les états financiers de l'exercice considéré. Selon le SAB 108, les émetteurs assujettis doivent quantifier les inexactitudes au moyen de la méthode axée sur le bilan et de celle axée sur l'état des résultats, puis évaluer si l'une ou l'autre de ces méthodes donnent lieu à la quantification d'une inexactitude importante, une fois tous les facteurs quantitatifs et qualitatifs considérés, en ce qui a trait aux états financiers de l'exercice considéré ou de l'exercice précédent. En vertu du SAB 108, un rajustement négligeable a été constaté pour augmenter le bénéfice de l'exercice 2007 de 50 M\$ (36 M\$ après impôts) relativement à l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Option de la juste valeur

En vertu des PCGR du Canada, une entité a l'option de désigner certains instruments, à leur constatation initiale, comme des instruments qui seront évalués à la juste valeur dans l'état des résultats consolidé. Puisque les PCGR des États-Unis ne prévoient pas le concept de la juste valeur jusqu'au moment de l'adoption du SFAS 159, *The Fair Value Option for Financial Assets and Liabilities* en 2009 (voir l'exposé ci-dessous à la section Modifications futures de conventions comptables américaines), les instruments pour lesquels nous avons appliqué l'option de la juste valeur conformément aux PCGR du Canada sont classés différemment en vertu des PCGR des États-Unis. Certaines valeurs auxquelles nous appliquons l'option de la juste valeur conformément aux PCGR du Canada sont classées comme des valeurs du compte de négociation en vertu des PCGR des États-Unis. Certains

prêts négociés en vertu des PCGR des États-Unis sont également comptabilisés à la juste valeur en vertu de l'option de la juste valeur des PCGR du Canada. D'autres instruments auxquels nous avons appliqué l'option de la juste valeur conformément aux PCGR du Canada, comme certains passifs-dépôts, ne sont pas actuellement comptabilisés à la juste valeur en vertu des PCGR des États-Unis.

Valeurs disponibles à la vente

En vertu des PCGR du Canada, avant la mise en œuvre des nouvelles normes portant sur les instruments financiers le 1^{er} novembre 2006, les valeurs du compte de placement étaient comptabilisées au coût ou au coût après amortissement. Selon les PCGR des États-Unis, ces valeurs doivent être classées comme détenues jusqu'à leur échéance ou disponibles à la vente. Depuis le 1^{er} novembre 2006, la comptabilisation des valeurs disponibles à la vente est la même en vertu des PCGR des États-Unis et des PCGR du Canada.

Rajustements liés à la comptabilisation à la valeur de consolidation

Depuis le 1^{er} novembre 2003, l'application de la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation a été largement harmonisée avec celle des PCGR des États-Unis dans le cas de placements sur lesquels nous exerçons une influence notable. Auparavant, nous comptabilisions ces placements au coût. Les PCGR du Canada et ceux des États-Unis exigent maintenant l'utilisation de la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation quand l'investisseur exerce une influence notable.

En vertu des PCGR du Canada, certaines de nos participations dans des sociétés en commandite sont comptabilisées au coût. Les PCGR du Canada exigent l'utilisation de la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation lorsque nous exerçons une influence notable sur l'entité émettrice, alors qu'en vertu des PCGR des États-Unis, la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation est requise pour ces placements si les participations ne sont pas secondaires.

Avantages sociaux futurs

Compte tenu de la différence sur le plan du calendrier et de la méthode d'adoption des exigences comptables liées aux avantages sociaux futurs en vertu des PCGR du Canada et de ceux des États-Unis, un rajustement continuera d'être apporté aux bénéficiaires en vertu des PCGR des États-Unis jusqu'à la date de transition où les soldes non amortis seront pleinement amortis selon les PCGR du Canada et ceux des États-Unis.

En vertu des PCGR du Canada, l'actif au titre des prestations constituées d'une entité est limité au montant que cette dernière peut réaliser plus tard en appliquant tout surplus pour réduire ses cotisations. La provision pour moins-valeur n'est pas incluse en vertu des PCGR des États-Unis, et il en résulte un rajustement du revenu selon les PCGR des États-Unis.

De plus, les gains actuariels et les pertes actuarielles ayant trait aux avantages postérieurs à l'emploi ne peuvent pas être reportés en vertu des PCGR des États-Unis.

Avant le 31 octobre 2007, les PCGR des États-Unis exigeaient que l'obligation au titre des prestations constituées non capitalisées soit inscrite en tant que passif minimal additionnel et que l'excédent de cette obligation sur le coût non constaté au titre des services passés soit inscrit dans les autres éléments du résultat étendu pour les régimes à prestations déterminées. L'évaluation actuarielle de l'obligation au titre des prestations constituées est fondée sur les niveaux de rémunération actuels et passés et des services rendus à ce jour.

Le 31 octobre 2007, nous avons adopté les normes en matière de comptabilisation du SFAS 158 intitulé *Employers' Accounting for Defined Benefit Pension Plan and Other Postretirement Plans – an amendment of FASB Statements No. 87, 88, 106 and 132 (R)*. Cette norme ne modifie pas la constatation actuelle ou future du bénéfice net liée aux régimes d'avantages postérieurs à la retraite, mais exige qu'une

entité constate une situation de surcapitalisation ou de sous-capitalisation d'un régime d'avantages postérieurs à la retraite à prestations déterminées à titre d'actif ou de passif dans le bilan consolidé. Par conséquent, les soldes non amortis qui étaient auparavant déduits de la situation de capitalisation du régime sont maintenant présentés à titre de composante du cumul des autres éléments du résultat étendu et le concept du passif minimal additionnel ne s'applique plus. La norme exige aussi qu'une entité calcule la situation de capitalisation d'un régime à la date de fin d'exercice figurant au bilan consolidé. Cette exigence entrera en vigueur pour la CIBC au cours de l'exercice 2009.

Par suite de l'adoption de façon prospective de la norme en matière de comptabilisation en vertu du SFAS 158, au 31 octobre 2007, les autres passifs avaient diminué de 180 M\$, les autres actifs avaient diminué de 565 M\$ et le cumul des autres éléments du résultat étendu avait reculé de 385 M\$ (déduction faite des impôts et taxes de 189 M\$). Le coût net des prestations qui devrait être reclassé en résultat net des autres éléments du résultat étendu pour l'exercice 2009 s'élève à 3 M\$.

Rémunération à base d'actions

En date du 1^{er} novembre 2005, nous avons adopté le SFAS 123 (révisé en 2004), *Share-based Payment* 123-R) en utilisant la méthode de transition prospective modifiée. Le SFAS 123-R exige que les sociétés mesurent et comptabilisent la charge de rémunération à base d'actions et autres paiements à base d'actions d'après la juste valeur des instruments à la date d'attribution. La norme exige que le coût de l'attribution soit constaté dans l'état des résultats consolidé au cours de la période d'acquisition. En outre, les déchéances doivent faire l'objet d'une estimation dès qu'une attribution est accordée.

Nous avons adopté prospectivement la méthode comptable de la juste valeur, en date du 1^{er} novembre 2001, aux termes du SFAS 123, *Accounting for Stock-based Compensation*, et du chapitre 3870 du *Manuel de l'ICCA*, « Rémunérations et autres paiements à base d'actions ». En vertu des PCGR du Canada et du SFAS 123, nous constatons la charge de rémunération au cours de l'exercice pendant lequel l'attribution pour services passés est accordée indépendamment des dispositions sur l'acquisition des droits. Cependant, selon le SFAS 123-R, il faut constater les coûts de l'attribution au cours de la période d'acquisition des droits, pour les attributions accordées à compter du 1^{er} novembre 2005 ou après cette date. Selon le SFAS 123, nous constatons les déchéances à mesure qu'elles se produisaient comme nous le faisons actuellement en vertu des PCGR du Canada, alors que, par suite de l'adoption du SFAS 123-R en 2006, les déchéances font maintenant l'objet d'une estimation. Un rajustement cumulatif totalisant 36 M\$ après impôts a été constaté en raison d'une modification de convention comptable pour des déchéances estimatives relativement à toutes les attributions comportant des droits non acquis. Un écart dans la charge de rémunération subsistera à l'égard des déchéances estimatives pour toutes les nouvelles attributions accordées après l'adoption du SFAS 123-R.

En vertu des PCGR du Canada, le coût des DPVA est mesuré en supposant que toutes les options admissibles aux DPVA seront exercées en contrepartie d'espèces. En vertu des PCGR des États-Unis, dans le cas des DPVA attribués avant la date de l'adoption du SFAS 123, l'interprétation n° 28 (FIN 28) du FASB intitulée *Accounting for SARs and Other Variable Stock Option or Award Plans* continue de s'appliquer. En vertu de cette norme, la charge est fondée sur une estimation (d'après l'expérience passée) de la proportion des options sur actions qui, selon ce qui est à prévoir, seront exercées en contrepartie d'espèces.

Passif et capitaux propres

Les PCGR du Canada prévoient que les actions privilégiées convertibles en un nombre variable d'actions ordinaires au gré du porteur soient présentées au passif plutôt qu'aux capitaux propres. En outre, ils prévoient que les versements de dividendes et les primes au rachat

découlant de ces actions privilégiées soient traités comme frais d'intérêts dans l'état des résultats consolidé plutôt que comme dividendes dans l'état de l'évolution des capitaux propres consolidé. En vertu des PCGR des États-Unis, ces actions privilégiées sont présentées au bilan comme capitaux propres, et les versements de dividendes connexes et les primes au rachat sur ces actions privilégiées continuent de n'avoir aucune incidence sur les résultats selon les PCGR des États-Unis.

Rapatriement des capitaux

Certains de nos établissements étrangers autonomes ont rapatrié des capitaux en retournant des capitaux et en distribuant des dividendes à l'entité mère canadienne. Les PCGR du Canada prévoient qu'une quote-part des gains et des pertes cumulés dans la composante écart de conversion du cumul des autres éléments du résultat étendu soit constatée dans les résultats quand il y a eu une réduction de l'investissement net dans un établissement étranger autonome. Les PCGR des États-Unis interdisent cette constatation sauf si l'établissement étranger a été vendu ou liquidé en bonne partie ou en totalité. La comptabilisation du rapatriement des capitaux selon les PCGR des États-Unis a entraîné une baisse dans les revenus autres que d'intérêts de 47 M\$ (néant en 2007), et une réduction de la charge d'impôts de 159 M\$ (22 M\$ en 2007) au cours de l'exercice. Elle a également entraîné une réduction de la composante écart de conversion du cumul des autres éléments du résultat étendu de 212 M\$ (100 M\$ en 2007).

Impôts sur les bénéfices

En vertu des PCGR du Canada, les fluctuations des taux d'imposition sont prises en compte dans la mesure des soldes d'impôts futurs lorsqu'ils sont considérés pratiquement en vigueur. En vertu des PCGR des États-Unis, seuls les taux d'imposition en vigueur en vertu des lois et règlements en vigueur peuvent être utilisés. En vertu des PCGR des États-Unis, certaines économies d'impôts liées aux dividendes sur actions privilégiées classés à titre de capitaux propres doivent être comprises dans la charge d'impôts, plutôt que d'être comprises directement dans les capitaux propres en vertu des PCGR du Canada.

Constatation des incertitudes liées aux impôts sur les bénéfices

Depuis le 1^{er} novembre 2007, nous avons adopté, aux fins des PCGR des États-Unis, l'interprétation n° 48 (FIN 48) du FASB intitulée *Accounting for Uncertainty in Income Taxes, an interpretation of FASB Statement No. 109*. Cette interprétation précise la comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices et prescrit le seuil de constatation plus probable qu'improbable qu'une position fiscale doit atteindre avant d'être comptabilisée aux états financiers. La FIN 48 fournit également des directives sur l'évaluation des positions fiscales incertaines, la classification des intérêts et pénalités et prescrit l'information additionnelle à fournir sur les provisions pour impôts. L'adoption de la FIN 48 n'a pas eu d'incidence sur nos états financiers consolidés pour 2008 ni sur le solde d'ouverture de nos bénéfices non répartis au 1^{er} novembre 2007.

Comptabilisation des activités d'assurance Obligations liées aux indemnités d'assurance et coûts d'acquisition de contrats

En vertu des PCGR des États-Unis, les obligations aux titres d'assurances vie temporaires conventionnelles ou d'assurances décès accidentel sont établies au moyen de la méthode de la prime nivelée nette, laquelle repose sur des hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité, aux polices tombées en déchéance, aux rachats, au rendement des placements, à la participation aux excédents et aux frais d'exploitation directs. Ces hypothèses sont uniquement révisées lorsqu'il est déterminé que les coûts d'acquisition reportés existants ne sont pas recouvrables. En vertu des PCGR du Canada, les obligations liées aux contrats d'assurance sont établies au moyen de la méthode canadienne

axée sur le bilan, laquelle repose sur des hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité, aux polices tombées en déchéance et aux rachats, au rendement des placements, à la participation aux excédents, aux frais d'exploitation et aux frais de maintien des contrats. Afin de tenir compte de l'incertitude liée aux hypothèses qui sous-tendent le calcul des obligations, une marge (provision pour variations défavorables) est ajoutée à chaque hypothèse. Ces hypothèses sont révisées au moins une fois par année et sont mises à jour en fonction des résultats techniques et des conditions de marché réels.

En vertu des PCGR des États-Unis, les coûts d'acquisition de contrats, qui varient avec la production de nouvelles activités et en découlent sont reportés et amortis proportionnellement au revenu tiré des primes. En vertu des PCGR du Canada, les coûts d'acquisition de nouveaux contrats d'assurance vie et de rente sont implicitement comptabilisés à titre de diminution des demandes de réclamation et des obligations liées aux indemnités d'assurance.

Comptabilisation à la date de l'opération

En vertu des PCGR des États-Unis, les opérations sur valeurs mobilières sont inscrites selon la comptabilisation à la date de l'opération. En vertu des PCGR du Canada, les opérations sur valeurs mobilières sont comptabilisées à la date de règlement.

Coentreprises

Nos placements dans des coentreprises autres que des entités à détenteurs de droits variables sont consolidés proportionnellement conformément aux PCGR du Canada et comptabilisés à la valeur de consolidation conformément aux PCGR des États-Unis.

Prêts à effet de levier destinés à la vente

Les prêts à effet de levier destinés à la vente sont comptabilisés au coût ou à la valeur marchande, si ce montant est moins élevé, conformément aux PCGR des États-Unis, alors qu'en vertu des PCGR du Canada, ces placements sont comptabilisés au coût après amortissement et soumis à des tests de dépréciation.

Reclassement de certains actifs financiers détenus à des fins de négociation

Le 1^{er} août 2008, certains actifs financiers détenus à des fins de négociation pour lesquels il n'existait pas de marché actif en 2008 et que la direction entend conserver jusqu'à leur échéance ou pour un avenir prévisible, ont été reclassés comme détenus jusqu'à l'échéance et disponibles à la vente en vertu des PCGR du Canada. L'écart entre le nouveau coût après amortissement et le montant en capital recouvrable prévu est amorti sur la durée restante des actifs reclassés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Se reporter à la note 4 pour plus de précisions. En vertu des PCGR du Canada, les reclassements ont été effectués, en de rares circonstances, à la juste valeur au 1^{er} août 2008. En vertu des PCGR des États-Unis, les reclassements ont été effectués, en de rares circonstances, à la juste valeur au 31 octobre 2008. Compte tenu de la différence de calendrier pour le reclassement en vertu des PCGR des États-Unis, les baisses de valeur latentes avant impôts additionnelles liées à l'évaluation à la valeur du marché des actifs de négociation reclassés de 612 M\$ (439 M\$ après impôts) ont été incluses dans les résultats consolidés selon les PCGR des États-Unis de l'exercice. En outre, le revenu d'intérêts croissant avant impôts de 25 M\$ (18 M\$ après impôts) inclus dans les bénéfices en vertu des PCGR du Canada (par suite du reclassement) est contrepassé pour en arriver aux bénéfices en vertu des PCGR des États-Unis pour l'exercice considéré.

Modifications comptables

Depuis le 1^{er} novembre 2007, nous avons adopté la prise de position FASB Staff Position FAS 13-2 intitulée *Accounting for a Change or Projected Change in the Timing of Cash Flows Relating to Income Taxes Generated by a Leveraged Lease Transaction*. Cette prise de position exige qu'un changement du calendrier estimatif des flux de trésorerie

liés aux impôts sur les bénéfices entraîne l'établissement d'un nouveau calendrier de constatation du revenu découlant du bail adossé. L'adoption de ces directives a entraîné l'imputation de 66 M\$ aux soldes d'ouverture des bénéfices non répartis au 1^{er} novembre 2007. Un montant se rapprochant de cette imputation hors caisse sera comptabilisé dans les revenus sur la durée restante des baux au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Du fait de l'adoption simultanée de l'abrégié 46 intitulé *Baux adossés* du CPN de l'ICCA, le rapprochement avec les PCGR des États-Unis n'a nécessité aucun nouveau rajustement.

Modifications futures de conventions comptables américaines

Nous évaluons actuellement l'incidence de l'adoption des normes énumérées ci-dessous :

Évaluation de la juste valeur

En septembre 2006, le FASB a publié le SFAS 157 intitulé, *Fair Value Measurements*, qui renferme des directives détaillées sur la manière de déterminer la juste valeur dans l'évaluation des actifs et des passifs. Cette norme donne une définition unique de la juste valeur, ainsi qu'un cadre pour l'évaluer, et exige de l'information plus détaillée sur l'utilisation de la juste valeur pour évaluer les actifs et les passifs. La norme détermine une hiérarchie selon laquelle un cours dans un marché actif représente la juste valeur ayant la plus grande priorité. En vertu de cette norme, les évaluations de la juste valeur sont présentées par niveau au sein de cette hiérarchie. La norme nécessitera l'utilisation des cours acheteur et vendeur selon le cas, plutôt que des cours de clôture, pour l'évaluation des valeurs. Par ailleurs, la norme exige que les profits du premier jour sur les dérivés évalués à la juste valeur sans l'utilisation de données du marché observables soient constatés dans les résultats plutôt que reportés puis constatés de façon appropriée pendant la durée des dérivés. Le SFAS 157 entre en vigueur le 1^{er} novembre 2008.

Option de la juste valeur pour les actifs et passifs financiers

Le 15 février 2007, le FASB a publié le SFAS 159, *The Fair Value Option for Financial Assets and Liabilities*, qui offre aux entités l'option de reporter certains actifs et passifs financiers à la juste valeur. En vertu de cette norme, les entités peuvent choisir de façon irrévocable de présenter des instruments financiers et certains autres éléments à la juste valeur pour chaque contrat, et de porter les variations de la valeur en résultat. Le SFAS 159 entre en vigueur le 1^{er} novembre 2008.

Compensation des sommes liées à certains contrats

Le 30 avril 2007, le FASB a publié la prise de position FIN 39-1, intitulée *Amendment of FASB Interpretation No. 39 (FSP FIN 39-1)*, qui permet à une entité de déduire la juste valeur constatée pour les instruments dérivés des justes valeurs constatées pour le droit de revendiquer un dépôt en garantie ou l'obligation de rembourser un dépôt en garantie qui sont conclus avec le même tiers selon le même accord de compensation globale. La prise de position FSP FIN 39-1 doit s'appliquer de façon uniforme; elle entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2008.

Comptabilisation des économies d'impôts au titre des dividendes sur les paiements à base d'actions

La publication 06-11 intitulée *Accounting for Income Tax Benefits of Dividends on Share-Based Payment Awards* de l'Emerging Issues Task Force (EITF 06-11) s'applique à la comptabilisation des économies d'impôts réalisées au titre des versements de dividendes liés à certains accords de paiements à base d'actions, qui peuvent être traités comme une charge de rémunération déductible aux fins fiscales. Aux termes de l'EITF 06-11, l'économie d'impôts réalisée au titre des dividendes ou des équivalents de dividendes portés au débit des bénéfices non répartis et versés à des employés pour des actions participatives comportant des droits non acquis, des unités d'action participatives comportant des droits non acquis ou des options sur actions en circulation doit être

constatée comme une augmentation du surplus d'apport, ces économies d'impôts étant considérées comme des économies d'impôts excédentaires au regard de la norme SFAS 123. De plus, lorsque l'estimation des déchéances par une entité augmente ou lorsque les déchéances effectives dépassent les estimations antérieures, le montant de l'économie d'impôts précédemment constatée en tant que surplus d'apport doit être reclassé dans l'état des résultats; le montant reclassé est toutefois limité au compte de l'excédent des économies d'impôts de l'entité à la date du reclassement. L'EITF 06-11 s'appliquera à la CIBC en date du 1^{er} novembre 2008.

Regroupements d'entreprises

En décembre 2007, le FASB a publié le Statement of Financial Accounting Standards No. 141 (révisé en 2007) intitulé *Business Combinations* (FAS 141 (R)) en remplacement du Statement of Financial Accounting Standards No. 141 intitulé *Business Combinations* (FAS 141). Le FAS 141 (R), qui entrera en vigueur pour la CIBC le 1^{er} novembre 2009, rehausse la pertinence, le caractère fidèle et la comparabilité de l'information qu'une entité présente dans ses rapports financiers au sujet d'un regroupement d'entreprises et de son incidence. Le FAS 141 (R) conserve l'essentiel des exigences du FAS 141, soit l'exigence d'utiliser la méthode de l'acquisition pour tous les regroupements d'entreprises et de désigner un acquéreur pour chaque regroupement. Les changements importants ajoutés au FAS 141 (R) sont les suivants :

- plus d'actifs acquis et de passifs pris en charge sont réputés être évalués à la juste valeur à la date d'acquisition;
- les passifs liés à la contrepartie éventuelle doivent être réévalués à la juste valeur à la date d'acquisition et à chaque période de présentation de l'information financière suivante;
- l'acquéreur doit passer en charges les coûts liés à l'acquisition et à la restructuration;
- la participation sans contrôle dans les filiales doit d'abord être évaluée à la juste valeur, puis classée comme une composante distincte des capitaux propres.

Comptabilisation des participations sans contrôle

En décembre 2007, le FASB a publié le SFAS 160, intitulé *Non-controlling Interests in Consolidated Financial Statements*, an

amendment of ARB No. 51. Cette norme, qui entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2009, impose les modifications rétroactives suivantes dans la présentation des états financiers :

- les participations sans contrôle seront présentées de façon distincte dans les capitaux propres, et non plus dans la partie du bilan réservée au financement mezzanine, et
- le bénéfice net consolidé ne fera plus l'objet d'un rajustement relatif aux participations sans contrôle, bien que le montant du bénéfice net consolidé attribuable à la société mère et aux titulaires des participations sans contrôle doit être clairement et distinctement présenté dans l'état des résultats et que le bénéfice net consolidé doit être rajusté de la part attribuable aux titulaires des participations sans contrôle pour le calcul du résultat par action.

De plus, cette norme, qui entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2009, impose les modifications de nature prospective suivantes dans les évaluations :

- la perte de contrôle d'une entité qui se traduit par un dégroupement nécessitera une nouvelle évaluation de la juste valeur de la participation conservée dans l'entité et la constatation de la différence qui en découle dans l'état des résultats; et
- la modification d'une participation conférant le contrôle d'une entité qui n'a pas pour effet d'entraîner la perte de ce contrôle doit être traitée comme une opération sur actions.

Instruments dérivés et activités de couverture

En mars 2008, le FASB a publié le Statement of Financial Accounting Standards No. 161 intitulé *Disclosures about Derivative Instruments and Hedging Activities, an amendment of FASB Statement No. 133* (FAS 161). Le FAS 161 améliore l'information à fournir sur les instruments dérivés et les activités de couverture ainsi que l'information se rapportant à leur incidence sur la situation financière, le rendement financier et les flux de trésorerie d'une entité. En vertu du FAS 161, une entité doit présenter les raisons de l'utilisation d'instruments dérivés selon le risque sous-jacent et la désignation aux fins comptables, les justes valeurs, les gains et pertes liés aux dérivés ainsi que des renseignements sur les caractéristiques liées au risque de crédit aux termes des ententes sur instruments dérivés. Le FAS 161 s'appliquera à la CIBC en date du 1^{er} février 2009.

Note 30

Modifications futures de conventions comptables canadiennes

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

En novembre 2007, le CNC a publié le chapitre 3064 de l'ICCA, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », en remplacement du chapitre 3062 de l'ICCA, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » et du chapitre 3450 de l'ICCA, « Frais de recherche et de développement ». Le chapitre 3064 fournit des directives quant à la définition des actifs incorporels et traite des circonstances dans lesquelles les actifs incorporels développés à l'interne satisfont aux critères de constatation. La directive renforce le principe selon lequel les actifs sont constatés comme tels seulement s'ils répondent à la définition d'un actif et aux critères de constatation d'un actif. Le CNC a également révisé le chapitre 1000 de l'ICCA, *Fondements conceptuels des états financiers* et la NOC-11, *Entreprises en phase de démarrage*, en vue de les rendre compatibles avec le chapitre 3064. Par ailleurs, le CPN-27, *Produits et charges au cours de la période de pré-exploitation*, ne s'appliquera plus aux entités ayant adopté le chapitre 3064 de l'ICCA.

Le chapitre 3064 de l'ICCA entre en vigueur le 1^{er} novembre 2008. L'adoption de cette norme ne devrait pas avoir une incidence importante sur notre situation financière consolidée ni sur nos résultats d'exploitation consolidés.

Résultat par action

En octobre 2008, le CNC a publié l'exposé-sondage, « Simplification du résultat par action », proposant de remplacer le chapitre 3500,

« Résultat par action », par une nouvelle norme conforme à l'IAS 33, *Résultat par action*, qui comprendrait les modifications récemment proposées par l'International Accounting Standards Board (IASB). L'exposé-sondage propose un certain nombre de modifications quant au calcul du dénominateur du résultat par action, notamment l'ajout d'instruments participatifs au résultat de base par action, hormis les instruments évalués à la juste valeur dans le résultat dilué par action et en utilisant le cours de fin de période selon la méthode du rachat d'actions dans le cas du résultat dilué par action. Nous évaluons actuellement l'incidence de cet exposé-sondage sur le calcul de notre résultat par action. Le CNC vise à ce que la nouvelle norme proposée entre en vigueur au Canada à la date indiquée par l'IASB. L'IASB devrait publier la norme définitive en 2009.

Transition aux Normes internationales d'information financière (IFRS)

En février 2008, le Conseil des normes comptables de l'ICCA a confirmé son intention de remplacer les PCGR du Canada par les normes IFRS. La CIBC adoptera la présentation selon les IFRS à compter du 1^{er} novembre 2011 et présentera les données à des fins de comparaison pour l'exercice ouvert le 1^{er} novembre 2010.

La CIBC a mis sur pied un projet de transition aux IFRS. À ce stade-ci, il est encore trop tôt pour nous prononcer sur l'incidence financière prévue qu'aura la transition aux IFRS sur le bilan et sur les résultats d'exploitation courants.